



RAPPORT D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE

Plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Dossier n° : 028-20-02

Évaluation périodique des interventions du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans la mise en marché des produits visés par le Plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour la période de janvier 2017 à décembre 2022

Le 20 novembre 2023

201, boulevard Crémazie Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3
Téléphone : 514 873-4024

Régie
des marchés agricoles
et alimentaires
Québec 

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE.....	1
2. PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE	3
3. INTERVENTIONS.....	5
4. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION PÉRIODIQUE	5
5. CONSTATS	8
6. RECOMMANDATIONS	14
7. CALENDRIER DE SUIVI	14

ANNEXE 1 - Tableau Calendrier de suivi

ANNEXE 2 - Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la séance publique

ANNEXE 3 - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Évaluation périodique du Plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 9 janvier 2023 (Monographie du MRNF)

ANNEXE 4 - Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Évaluation périodique 2017-2022 du Plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mémoire du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean, février 2023 (Mémoire du Syndicat)

ANNEXE 5 - Évaluation périodique des interventions du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint, Réponses aux questions de la Régie, Mars 2023

1. CONTEXTE

[1] La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*¹ (la Loi) établit des règles permettant d'organiser la production et la mise en marché des produits de la forêt privée de façon efficace et ordonnée.

[2] La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie), conformément à l'article 5 de cette loi :

[...] a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

[3] L'article 62 de la Loi prévoit que la Régie doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre. Cet article se lit comme suit :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

[4] La période couverte par la présente évaluation débute en janvier 2017 et se termine en décembre 2022, soit six ans, ce qui est atypique. Certaines informations relatives à l'année 2023 ont été présentées de manière complémentaire lors de la séance publique tenue le 22 mars 2023.

[5] Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean (le Syndicat) est désigné pour diriger et appliquer le *Plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean*² (le Plan conjoint). Il veille au respect de cinq règlements pris en vertu de ce dernier, en plus de ses Règles de régie interne³.

[6] Le Syndicat est l'agent de négociation et de vente et voit ainsi à mettre en marché le produit visé, soit « le bois, feuillu ou résineux, la biomasse de l'if du Canada et la biomasse forestière décrite comme la matière organique végétale à l'exclusion des végétaux

¹ RLRQ, c. M-35.1.

² RLRQ, c. M-35.1. r. 131.

³ Règles initialement approuvées par la Décision 5363 de la Régie et modifiées lors des AGA 2003 et 2009.

comestibles »⁴. Il négocie et signe des conventions de mise en marché avec les acheteurs, ainsi qu'une convention de transport avec l'Association des transporteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean (l'Association), qui est accréditée pour représenter les transporteurs du bois visé par le Plan conjoint⁵.

[7] Les producteurs visés par le Plan conjoint sont « toute personne, propriétaire ou possesseur à quelque titre que ce soit, d'un boisement couvrant une superficie d'au moins 4 hectares (ha), et de 0,4 ha et plus lorsqu'il s'agit d'un boisement d'if du Canada, à l'intérieur des limites des municipalités régionales de comté de Lac-Saint-Jean-Est, le Fjord-du-Saguenay, le Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine et de la Ville de Saguenay, qui peut mettre le produit en marché, est un producteur intéressé. »⁶.

[8] Le territoire du Plan conjoint couvre une superficie de 579 492 ha dont 371 920 ha de forêts productives représentant environ 7 % du territoire forestier régional. Le potentiel de production annuelle de la forêt privée du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'élève à 695 000 m³. Environ la moitié de cette possibilité forestière est attribuable au groupe d'essences résineuses « sapin-épinette-pin-mélèze », soit un volume de 342 000 m³. Pour sa part, avec un volume de 245 700 m³/an, le peuplier représente 35 % de la possibilité forestière. Le reste de la possibilité provient principalement d'autres essences de feuillus telles que l'érable et le bouleau.

[9] Au cours de la période couverte, 1 227 producteurs ont mis en marché du bois au moins une fois. Annuellement, environ 500 producteurs sont actifs dans la mise en marché de leurs bois, auxquels s'ajoutent quelque 150 à 200 producteurs dont la production est assurée par des entrepreneurs forestiers.

[10] Le Syndicat est dirigé par huit administrateurs élus par les producteurs de chacun des huit secteurs au cours de leurs assemblées annuelles. Leur mandat est de trois ans, renouvelable, et ils forment le conseil d'administration (le CA). Le président, le vice-président et trois autres administrateurs du Syndicat forment le conseil exécutif (le CE) et ils sont élus chaque année par les membres du CA au cours d'une rencontre suivant l'assemblée générale annuelle (l'AGA). À l'AGA, les décisions sont prises par les délégués élus dans les assemblées de secteur. Une équipe de six employés travaille sous la supervision du directeur général et assure les services du Syndicat.

[11] Enfin, il convient de noter que le Syndicat est également le gestionnaire des deux agences régionales de mise en valeur des forêts privées du territoire.

⁴ Préc., note 2, art. 3 et 7.

⁵ RMAAQ, Décision 3880, 27 mars 1984.

⁶ Préc., note 2, art. 4.

2. PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

[12] Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs⁷ (le Ministère) a déposé une monographie du secteur forestier, mais n'a toutefois pas participé à la séance publique d'évaluation périodique. Parmi les sujets abordés dans la monographie, notons la proportion de propriétaires forestiers ayant le statut de producteurs forestiers reconnus, les investissements en forêt privée, l'évolution des volumes de bois récoltés annuellement et de la possibilité forestière de la forêt québécoise, les différents marchés des produits forestiers, le différend commercial avec les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux, le Bureau de mise en marché des bois⁸ (le BMMB) et son impact sur la production forestière au Québec, l'évolution de la destination et de la consommation du bois rond provenant du territoire couvert par le Syndicat, par type d'usine, les nouveaux produits en développement ainsi que les enjeux et défis du secteur forestier.

[13] Pour la présente évaluation périodique, la Régie retient les éléments suivants et invite le lecteur à consulter la monographie jointe en annexe pour en connaître les détails :

- Le territoire du Plan conjoint compte, en 2022, plus de 2 000 producteurs détenant un certificat de producteur forestier délivré par le Ministère. Pour la période couverte par l'évaluation périodique, on constate une augmentation constante du nombre de producteurs détenant un tel certificat, qui est passé de 1 743 en 2017 à 2 093 en 2022 (+20 %). Ce certificat permet aux propriétaires qui le détiennent de bénéficier de divers programmes d'aide financière pour la mise en valeur et l'aménagement de leurs boisés, dont le programme d'arrosage préventif contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- Les volumes produits et mis en marché sur le territoire du Plan conjoint ont atteint 350 000 m³ en 2020, soit près de 6 % de la production totale à l'échelle de la province, qui s'élève à plus de 6 millions de m³;
- Le volume moyen récolté par an au cours de la période étudiée représente 50 % de la possibilité forestière de la forêt privée régionale. Plus précisément, 87 % de la possibilité résineuse a été récoltée, mais pour celle des feuillus, seulement 15 % a été mise en marché en raison de la faible demande dans la région pour ces bois. Cela a été partiellement compensé en 2022 avec la réouverture de l'usine de Chambord, qui s'approvisionne en peuplier;
- Le bois destiné aux industries du sciage représente la plus grande part de la production sur ce territoire, bien que la proportion du bois destiné aux usines de pâtes et papiers soit en augmentation depuis 2021;

⁷ Depuis le 20 octobre 2022, le secteur forestier relève du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

⁸ *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, RLRQ, c. A-18.1.

- La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte une vingtaine de scieries qui génèrent en moyenne 22 % de la production québécoise de bois d'œuvre résineux annuellement;
- La disponibilité des grumes et le maintien du prix élevé du bois d'œuvre résineux sont des facteurs favorables à l'augmentation progressive de la production de sciage résineux dans la région;
- Le prix du bois d'œuvre résineux a beaucoup fluctué depuis 2020. Après avoir atteint des sommets historiques, il a connu une baisse importante au dernier trimestre de 2022 en raison des inquiétudes liées aux pressions inflationnistes, à la hausse des taux d'intérêt, aux faibles perspectives de croissance de l'économie américaine et aux enjeux de main-d'œuvre;
- La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a produit, en 2021, environ 190 000 m³ de panneaux OSB (Oriented Strand Board), soit environ 13 % de la production québécoise, estimée à environ 1,5 million de m³;
- Le marché des panneaux a été dynamisé par la reprise des mises en chantier et de la rénovation résidentielle. La réouverture de l'usine de Chambord favorise la croissance des exportations québécoises et permettra à la région de retrouver sa place sur ce marché;
- En ce qui concerne le papier d'impression commerciale, trois papetières sont actives dans la région, produisant annuellement un peu plus du tiers du papier d'impression québécois, soit entre 1,2 et 1,4 million de tonnes. Les perspectives de croissance de cette production sont favorables;
- La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte une seule usine de granules qui génère environ le quart de la production québécoise, estimée à 575 000 tonnes en 2021. Les perspectives de croissance de cette production sont liées aux marchés d'exportation (Europe, États-Unis et Est du Canada), ainsi qu'à la disponibilité de la ressource;
- Parmi les défis du secteur forestier, le Ministère identifie le différend canado-américain sur le bois d'œuvre résineux, les retards technologiques et la désuétude des équipements des usines, les problèmes de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre, ainsi que les effets des changements climatiques.

3. INTERVENTIONS

[14] Lors de la séance publique, outre le portrait-diagnostic du Ministère et le mémoire⁹ du Syndicat, la Régie a reçu les observations de l'Association ainsi que celles d'une ingénieure forestière œuvrant dans l'industrie du sciage et qui est également productrice.

4. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION PÉRIODIQUE

[15] La précédente évaluation périodique a eu lieu le 15 mars 2017 et le rapport de la Régie a été déposé en janvier 2021. Pour chacune des huit recommandations contenues dans ce rapport¹⁰, le Syndicat a identifié dans son mémoire le suivi qu'il lui a donné.

1. Poursuivre ses efforts pour la mobilisation des bois, conformément à la nouvelle stratégie nationale de production du bois, de même que ceux consentis à la recherche de nouveaux débouchés et marchés pour la matière ligneuse;

- Le Syndicat a participé avec les agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Saguenay et du Lac-Saint-Jean à la réalisation du Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée – 2016-2019, ainsi qu'aux travaux du comité provincial de mobilisation des bois pour l'horizon 2022-2025. À la suite du déploiement de ce plan d'action au printemps 2022, le Syndicat a déposé aux agences de la région une stratégie de mobilisation des bois 2022-2025, qui servira de cadre de travail pour les prochaines années.
- Le Syndicat a mis en place et maintenu un programme d'accréditation des entrepreneurs forestiers accrédités dans son système de gestion environnementale ISO 14001, afin d'offrir aux producteurs la possibilité de retenir les services d'entrepreneurs compétents pour effectuer la récolte de leurs boisés.
- En ce qui concerne le développement de nouveaux marchés, les producteurs de bois de la région ont été confrontés à deux défis majeurs au cours de la période : la faible demande pour les bois de feuillus et les débouchés limités pour les bois de petites dimensions.
- Le Syndicat a également poursuivi ses efforts pour relancer l'usine de Chambord fermée en 2008. Cet exercice a mené à la mise sur pied, par le gouvernement du

⁹ Voir annexe 4.

¹⁰ RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC, Rapport *Évaluation périodique des interventions du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans la mise en marché des produits visés par le Plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, 21 janvier 2021, en ligne : <https://services.rmaag.gouv.qc.ca/DocuCentre/EvaluationPeriodique/2021/028-20-01_Rapport_evaluation_periodique_SPBSLSJ_20210115.pdf>.

Québec, d'un bureau de projet qui a permis de trouver un acquéreur pour l'usine, qui a finalement redémarré sa production en 2021. Le Syndicat a également réussi à trouver un nouveau marché pour le bois résineux de petites dimensions ne pouvant être transformé en bois de sciage. Une entente avec un partenaire permet maintenant de livrer un certain volume de bois de qualité pâte dont le diamètre est inférieur à 9 cm. Cela constitue un gain important pour les producteurs en termes de volumes de bois non utilisés sur leur parterre de coupe.

- Enfin, le Syndicat a maintenu ses efforts pour développer un marché de la biomasse pour la production d'énergie et d'huiles essentielles, et ce, même si la demande n'a pas été soutenue au cours de la période.

2. Partager avec les transporteurs les informations requises par ces derniers et travailler plus étroitement avec eux;

- Lors de la négociation de la convention de 2020 avec l'Association, le Syndicat a formé un comité conjoint sur le transport chargé de traiter des questions opérationnelles. Ce comité s'est réuni à quelques reprises au cours de la période couverte par la présente évaluation. L'Association est satisfaite de ces progrès et souligne le bon travail du Syndicat en lien avec la recommandation de la Régie. Selon l'Association, le Syndicat a travaillé de façon responsable à l'amélioration des conditions de travail des transporteurs, tout en étant ouvert à l'ajustement des conventions, notamment par l'ajout d'une « clause carburant ».

3. Maintenir son implication au sein des diverses instances provinciales intéressées par la forêt privée;

- Le Syndicat est très actif au sein de plusieurs instances et comités provinciaux liés à la forêt. De plus, jusqu'en 2022, le président du Syndicat a assumé la présidence de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (la FPFQ). Ainsi, le Syndicat s'est notamment impliqué dans les instances suivantes :
 - le conseil d'administration de la FPFQ et ses différents comités,
 - le comité provincial de mobilisation des bois du Ministère,
 - le comité provincial de liaison avec la direction de la gestion de l'approvisionnement en bois du Ministère,
 - la cellule d'urgence provinciale sur la gestion de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée.

4. Prendre des mesures pour favoriser et accroître la participation aux assemblées de chacun des groupes géographiques;

- La pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires mises en place par les gouvernements ont retardé le traitement de la recommandation en bouleversant plusieurs habitudes en matière de rassemblements. Le Syndicat s'est doté d'un processus de suivi des assemblées de producteurs qui permet de documenter le nombre de participants et de résumer les sujets traités. Il souligne que cette recommandation fera l'objet d'une attention particulière dans son prochain plan stratégique, car il considère qu'il est essentiel d'aller à la rencontre des producteurs, d'être à l'écoute de leurs préoccupations et de leur transmettre de l'information.

5. Identifier et créer des conditions favorables pour la relève;

- Le Syndicat souligne que les données les plus récentes sur le profil des propriétaires forestiers datent de 2012. Les résultats de ce sondage avaient alors démontré plusieurs tendances, notamment l'augmentation de l'âge moyen des propriétaires, la diminution du nombre de propriétaires de boisés dont l'objectif est d'en tirer un revenu et le grand nombre d'entre eux qui n'ont pas aménagé leurs boisés par manque de temps. Ces tendances se sont accentuées au cours de la période, bien qu'il soit possible d'observer un certain renouveau des producteurs résultant de l'acquisition de boisés par des jeunes. Toutefois, il est actuellement difficile de caractériser ces nouveaux propriétaires et il sera essentiel, selon le Syndicat, de mieux comprendre leurs besoins au cours de la prochaine période afin de les intégrer dans une démarche d'aménagement forestier et de récolte du bois, en plus de les intéresser au fonctionnement du Plan conjoint.

6. Adapter la réglementation à ses pratiques, notamment quant à l'émission de contingents;

- Le Syndicat déclare avoir respecté l'ensemble de sa réglementation au cours de la période couverte par la présente évaluation, notamment en ce qui concerne l'émission des contingents. Il note cependant qu'il n'a pas intégré le suivi de l'application de sa réglementation dans les audits de conformité réglementaire de son système de gestion environnementale ISO 14001. Cette intégration permettrait de s'assurer de la conformité des pratiques à la réglementation en vigueur et de documenter les écarts, le cas échéant. Le Syndicat souhaite que l'ensemble de ses règlements soit intégré dans la portée des prochains audits de conformité de son système de gestion environnementale.

- 7. Transmettre à la Régie dans les délais prescrits par la Loi, soit 20 jours avant l'AGA, les états financiers préliminaires et le rapport du vérificateur;**
 - Des mesures ont été mises en place pour assurer le respect des délais prescrits par la Loi, ce qui a été fait entre 2017 et 2022.

- 8. Présenter, à l'occasion de la prochaine évaluation périodique, ses états financiers annuels, en portant une attention particulière à l'état des revenus et dépenses de chacun des cinq fonds qu'il administre, et justifier les montants qui y sont accumulés, s'il y a lieu;**
 - Le Syndicat a modernisé la façon dont il présente ses états financiers annuels. Un résumé de ceux-ci a également été fourni dans le cadre de la présente évaluation, en portant une attention particulière à l'état des revenus et dépenses de chacun des cinq fonds, tel que recommandé.
 - Le CA, par l'intermédiaire de son comité des finances, a amorcé une réflexion sur l'évolution des soldes de fonds au cours de la période. À partir du portrait de l'état des soldes de fonds au cours des vingt dernières années et de leur utilisation, le comité a procédé à l'élaboration d'une stratégie de gestion de ceux-ci afin d'établir les niveaux nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation. Cela fait donc partie de la planification stratégique 2022-2026.

5. CONSTATS

[16] Dans l'ensemble, le bilan des interventions du Syndicat est positif et révèle une organisation mature qui utilise et maîtrise les outils que lui confère la Loi au profit des producteurs. Il collabore avec les intervenants du secteur forestier.

[17] Les recommandations de la précédente évaluation périodique ont été analysées et prises au sérieux, et des efforts ont été faits pour les mettre en œuvre. De plus, le Syndicat fait preuve de leadership pour informer les producteurs et trouver des solutions aux enjeux de mise en marché. Le travail entourant la planification stratégique 2022-2026 le démontre bien et ne peut que contribuer à relever les nombreux défis auxquels le secteur est confronté.

[18] Par ailleurs, certains constats et observations méritent d'être pris en compte et constitueront la base des recommandations de la présente évaluation périodique.

5.1 Portrait des interventions du Syndicat

5.1.1 Actions réglementaires et finances

[19] Les règlements découlant du Plan conjoint n'ont pas été révisés au cours de la période couverte. Le projet d'intégration de l'application des règlements dans le processus d'audit lié au système de gestion environnementale ISO 14001 favorisera une application rigoureuse de la réglementation. Cette approche devrait permettre d'identifier les lacunes et les ajustements qui peuvent s'avérer nécessaires pour que la réglementation soit en phase avec le contexte d'affaires dans lequel évoluent les producteurs, le Syndicat et les intervenants.

[20] Par ailleurs, dans le cadre d'une demande d'homologation d'une convention de transport de bois, il a été constaté qu'une grille de taux de transport annexée au Contrat de transport de bois soumis à l'homologation se retrouve également dans le *Règlement sur le contingentement et sur la mise en vente en commun des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean*¹¹. Or, ces deux grilles ne prévoient pas les mêmes taux de transport, ce qui est susceptible de créer des difficultés d'interprétation et d'application de ces dispositions. Il est donc souhaitable de corriger cette incohérence dans les plus brefs délais.

5.1.2 Mise en marché et soutien de la production

[21] Au cours de la période, le Syndicat a connu une stabilité de son chiffre d'affaires de 2016 à 2020, mais les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la demande en bois d'œuvre ont grandement favorisé la production du volume demandé par les usines pour les années 2021 et 2022, atteignant des ventes de plus de 365 000 m³. Le chiffre d'affaires total du Syndicat en 2022 a ainsi augmenté de 10 % par rapport à l'exercice 2017 et de 18 % pour les soldes de fonds, qui ont atteint 9 millions de dollars. La production annuelle de bois a été relativement constante au cours des quatre premières années de la période d'évaluation. Elle a atteint un sommet en 2021 avec la mise en marché d'un volume de 377 000 m³.

[22] Toutefois, la Régie constate que la majorité des conventions en vigueur n'ont pas été homologuées. Quelles que soient les raisons justifiant cette orientation, la Régie rappelle que, pour être valide, une convention de mise en marché doit être homologuée par la Régie. Par conséquent, les producteurs, tout comme le Syndicat, ne sont pas bien protégés dans ce contexte. La Régie prend acte de la volonté du Syndicat de régulariser la situation et de faire homologuer à l'avenir les ententes qu'il conclut avec les acheteurs et l'invite également à faire homologuer celles qui sont actuellement en vigueur.

¹¹ RLRQ, c. M-35.1, r. 124.1.

[23] Environ 33 % des producteurs du territoire détiennent un certificat de producteur forestier délivré par le Ministère, ce qui est supérieur à la moyenne provinciale de 22 %¹². Cette situation reflète le dynamisme de la région et l'historique de production que les propriétaires forestiers entretiennent avec leurs lots boisés. Malgré ce bon résultat, il y a lieu d'encourager cette mobilisation, de concert avec les membres des agences de mise en valeur et les conseillers forestiers accrédités concernés. L'ajout d'entrepreneurs accrédités, la sollicitation de nouveaux producteurs issus des jeunes générations et le développement d'outils de communication numérique pour accompagner les rencontres du Syndicat peuvent représenter des pistes de travail pertinentes. La mobilisation des feuillus et le développement de ce marché demeurent un enjeu, puisqu'une seule usine d'importance est impliquée dans ce marché sur le territoire couvert par le Plan conjoint.

[24] Enfin, bien que très satisfaite de sa relation avec le Syndicat, l'Association mentionne qu'elle souhaiterait obtenir plus d'informations de la part de ce dernier, notamment en ce qui concerne les volumes récoltés, les inventaires de bois et la planification des opérations forestières. Selon elle, cela pourrait contribuer à une plus grande prévisibilité pour les entreprises de transport, en leur permettant notamment d'identifier les besoins d'investissement nécessaires pour répondre aux défis actuels de l'industrie du transport, tels que la carboneutralité et le développement durable.

5.1.3 Actions non réglementaires

[25] Le Syndicat assure l'administration et la gestion des deux agences de mise en valeur des forêts privées du territoire. Il s'agit d'une situation qui, selon le Syndicat, garantit une certaine efficacité et limite les coûts administratifs pour les deux agences. L'évaluation périodique n'a révélé aucun problème ou conflit avec les intervenants de la filière régionale. Toutefois, la Régie invite le Syndicat à être vigilant afin de s'assurer que ses états financiers permettent de distinguer les activités qui relèvent du Plan conjoint de ses autres activités, dont la gestion des agences.

[26] Le Syndicat est également le mandataire du Ministère pour l'enregistrement des producteurs forestiers du territoire. Cette activité est financée par une contribution forfaitaire du gouvernement pour chaque enregistrement effectué. Les sommes reçues, soit environ 10 000 \$ annuellement, sont déposées dans le Fonds de mise en valeur de la forêt privée. L'activité semble faire ses frais compte tenu des dépenses associées à ce mandat, qui sont correctement documentées dans les états financiers. Cette activité, autrefois gérée par le Ministère, permet au Syndicat d'établir des contacts avec les producteurs de bois du territoire. Dans ce contexte, s'il ne l'a pas déjà fait, le Syndicat doit s'assurer que le producteur l'autorise à partager ses renseignements personnels avec les autres listes et activités qu'il gère, dont celles liées à la gestion des deux agences.

¹² FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, *La forêt privée chiffrée*, Édition 2023, révisée juin 2023, 36 p.

[27] Enfin, afin de soutenir l'exploitation durable de la forêt, le Syndicat offre un programme d'accréditation des entrepreneurs forestiers. Ce programme vise à recommander aux producteurs certaines entreprises spécialisées dans les travaux de récolte en forêt privée dont les pratiques forestières minimisent les impacts sur l'environnement. Pour être admissibles à cette accréditation, les entrepreneurs doivent avoir suivi certaines formations et répondre à des exigences administratives. Huit entrepreneurs forestiers sont actuellement accrédités et les volumes récoltés par ceux-ci correspondent à près de 50 % de l'ensemble des volumes issus du territoire du Plan conjoint. Le Syndicat souhaite pouvoir en ajouter deux autres à sa liste d'ici 2026, comme en témoigne la planification stratégique 2022-2026. Ce programme offre aux producteurs une certaine garantie de qualité des travaux effectués par les entrepreneurs, ce qui ne peut que contribuer à mettre davantage de bois en marché.

5.1.4 Communications et formations

[28] Les communications du Syndicat s'articulent principalement autour de trois outils : une infolettre publiée périodiquement, un journal intitulé *Entre les branches*, publié deux fois par an à 4 500 exemplaires, et un site Internet accessible au www.spbsaglac.qc.ca. Ce dernier permet aux producteurs de communiquer avec le Syndicat afin de faire des demandes de contingents, de déclarer les volumes qu'ils ont récoltés et de s'inscrire aux différentes formations proposées. Il leur permet également de s'informer sur les dernières activités de l'organisation. Près de 400 producteurs sont actuellement abonnés à l'infolettre.

[29] Le Syndicat propose chaque année plusieurs formations aux propriétaires forestiers. Entre 2017 et 2019, une vingtaine d'activités ont eu lieu, mais la pandémie de COVID-19 a freiné ces activités en 2020 et 2021. En 2022, le Syndicat a relancé l'offre de formation, mais aucune n'a finalement été donnée, soit par manque d'intérêt, soit parce que le formateur n'avait pas la disponibilité nécessaire. Un coup de barre pourrait être donné dans les années à venir pour tenter de dynamiser cet élément et relancer les formations auprès des producteurs, car cela contribue à renforcer les liens entre le Syndicat et les producteurs visés par le Plan conjoint. À cet effet, la mise à jour du profil des producteurs pourrait être utile afin de mieux cerner leurs attentes en la matière.

[30] Par ailleurs, le Syndicat organise chaque année une journée forestière dont l'objectif est d'informer les producteurs sur les nouvelles techniques de récolte et d'aménagement forestier, qui est financée à même les sommes de son fonds forestier. Durant ces journées, les producteurs peuvent visiter plusieurs exposants d'équipement forestier et assister à diverses démonstrations de travaux en forêt. Au cours de la période, environ 525 producteurs ont assisté annuellement à ces rencontres régionales, à l'exception de 2020-2021 où l'événement n'a pas eu lieu pour les raisons que l'on connaît.

[31] Du côté des communications externes, les représentants du Syndicat ont été actifs dans les médias régionaux. Plusieurs interventions ont été faites pour informer la population des enjeux liés à la forêt privée, que ce soit au niveau de la mise en marché ou de l'aménagement des boisés. Bien que cette approche relève davantage de l'aspect syndical, elle contribue à une mise en marché efficace et ordonnée des bois et des activités du Plan conjoint, car elle permet de vulgariser les enjeux de la filière, tout en accordant de la visibilité au Syndicat et en mettant en valeur les avantages de la forêt privée.

[32] Le Syndicat a participé financièrement à la mise sur pied des Coops de l'information à la suite des difficultés financières du Groupe Capitaux Médias, alors propriétaire du journal *Le Quotidien*. Selon le Syndicat, cette contribution de 25 000 \$, versée en 2021, a permis, entre autres, d'assurer la survie de ce journal et de soutenir l'information régionale, notamment sur les enjeux forestiers, contribuant ainsi à leur vulgarisation. La dépense est clairement visible dans les états financiers présentés lors des assemblées annuelles.

5.1.5 Gouvernance, planification stratégique et finances

[33] Le Syndicat ne dispose pas d'un profil récent de ses producteurs. Le dernier a été réalisé il y a plus de 10 ans par la FPFQ. Il apparaît nécessaire, face à l'arrivée de nouveaux propriétaires forestiers et aux enjeux de mobilisation des bois, d'avoir un portrait plus contemporain pour adapter les activités aux attentes et aux besoins des producteurs. Quels avenir et usages voient-ils pour leurs boisés? Quels sont les obstacles à la mise en marché de leur bois? Comment perçoivent-ils l'exploitation forestière? Autant de réponses nécessaires au développement de la mise en marché du bois et de la forêt privée sur le territoire du Plan conjoint. Un tel portrait pourrait également contribuer à renouveler la dynamique de participation et encourager les nouveaux producteurs à s'impliquer. Il s'agit d'un chantier important pour assurer une saine gouvernance du Plan conjoint.

[34] La composition du CA n'a pas changé au cours de la période. Bien que cette stabilité soit souhaitable dans la mesure où l'expérience et les connaissances des administrateurs sont mises à profit pour l'ensemble des producteurs, la formation d'une relève devrait être envisagée. Le Syndicat est conscient de cet enjeu et y réfléchit actuellement. Le manque de représentation des producteurs de la relève et des femmes au sein du CA a été souligné à plusieurs reprises. À cet effet, l'organisation pourrait évaluer l'opportunité de se doter d'une stratégie pour s'assurer que le départ éventuel d'administrateurs ne soit pas synonyme de perte d'expertise pour le Syndicat.

[35] La participation aux AGA du Syndicat et aux assemblées de secteur est relativement bonne et constante. L'année 2020 a été marquée par le report de l'AGA et des assemblées de secteur en raison de la pandémie de COVID-19, mais cela n'a pas semblé affecter l'intérêt des personnes concernées pour les travaux du Syndicat.

[36] Par ailleurs, plusieurs autres offices de mise en marché ont profité de la crise sanitaire pour développer et tester l'utilisation de nouvelles plateformes numériques pour tenir leurs rencontres et procéder à des votes virtuels. Dans le contexte du vaste territoire du Syndicat, jumelé à la nécessité éventuelle de renouveler à terme les administrateurs par ceux d'une génération plus jeune, souvent plus à l'aise avec l'informatique, il pourrait être pertinent d'explorer les possibilités d'utiliser les nouvelles technologies offertes par les plateformes numériques pour certaines activités.

[37] Dans son plan stratégique 2012-2017, le Syndicat s'était fixé des objectifs fondés sur quatre grandes priorités : les marchés, l'image de l'organisation, les services offerts et les producteurs. Le suivi des différents indicateurs et cibles effectué en fin de période montre que, dans l'ensemble, les cibles ont été atteintes. Entre janvier 2020 et l'automne 2022, le Syndicat s'est doté d'une nouvelle planification stratégique couvrant les années 2023 à 2026. Les objectifs et cibles pour cette période ont été regroupés sous sept grands thèmes : le cadre législatif, le profil des producteurs, le portrait de la récolte, la réglementation municipale et autre, la mise en marché, le transport et la gouvernance. La planification comprend des pistes de solutions et des indicateurs clairs qui facilitent le suivi de l'atteinte des objectifs identifiés, reflétant ainsi le professionnalisme de l'organisation.

[38] En ce qui concerne la santé financière du Syndicat, l'analyse des différents fonds démontre un bon contrôle des dépenses et un solde positif, année après année, représentant en moyenne 245 000 \$ annuellement. À la fin de la période, le Syndicat a accumulé un montant substantiel de plus de 9 millions de dollars dans ses coffres. La Régie encourage le Syndicat à poursuivre sa réflexion sur l'évolution des soldes de ses fonds, afin d'élaborer une stratégie pour utiliser ces sommes au profit des producteurs ou ajuster les contributions, le cas échéant.

[39] Par ailleurs, certains éléments figurant dans les états financiers des dernières années et partagés à l'AGA 2022 méritent d'être examinés. En effet, jusqu'à tout récemment, le Syndicat détenait 1 317 actions de Produits forestiers Résolu inc. pour une valeur de 38 865 \$. Comme cette entreprise met en marché le produit visé par le Plan conjoint par l'entremise d'une convention de mise en marché signée avec le Syndicat, ce type de détention n'apparaît pas anodin, puisque l'article 128 de la Loi balise justement une telle situation :

128. Un office ne peut, de quelque façon que ce soit, utiliser les contributions perçues des producteurs en vertu d'une disposition d'un plan ou d'un règlement pour financer la mise en place ou le fonctionnement d'une entreprise commerciale ni détenir du capital-actions ou toute autre forme de capital dans une telle entreprise.

(notre soulignement)

[40] Avec une si petite part de propriété par rapport à l'ensemble de l'actionnariat de Produits forestiers Résolu inc., le Syndicat n'avait certainement pas de pouvoir décisionnel important dans

la gestion de l'entreprise. Cependant, bien que les actions semblent avoir été vendues depuis, leur valeur figurait toujours dans le Fonds d'administration du Syndicat au 31 décembre 2022. Dans ce contexte, la Régie invite le Syndicat à documenter la situation, à en préciser les objectifs et les retombées pour les producteurs ainsi qu'à préciser ses orientations sur ce type de détention pour l'avenir.

6. RECOMMANDATIONS

[41] Compte tenu des observations reçues et des constats faits par la Régie dans le cadre de l'évaluation des interventions du Syndicat dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint, la Régie recommande au Syndicat de :

1. Mettre à jour les données permettant de dresser un portrait plus contemporain des producteurs, afin d'ajuster son offre de services en fonction de leurs caractéristiques et de se doter d'une stratégie de communication et de formation qui réponde à leurs attentes;
2. Se doter d'une stratégie visant à stimuler la participation des producteurs aux assemblées de secteur et générales en évaluant l'opportunité d'utiliser les plateformes numériques, ainsi qu'à favoriser l'établissement d'une relève au sein des instances de l'organisation;
3. Élaborer une stratégie de gestion des différents fonds du Syndicat en fonction des besoins de l'organisation, des services aux producteurs et de la mission du Plan conjoint;
4. Poursuivre l'approche collaborative avec ses partenaires d'affaires, y compris l'Association, en améliorant le partage d'informations avec eux et en s'impliquant auprès des instances du secteur forestier afin de stimuler le développement des différents marchés du bois et de maintenir une exploitation forestière privée forte;
5. Corriger l'incohérence entre les taux des grilles de transport du *Règlement sur le contingentement et sur la mise en vente en commun des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean* et de la *Convention de mise en marché* (contrat de transport) en vigueur;
6. Faire homologuer toutes les conventions de mise en marché, y compris celle de transport, conformément à l'article 114 de la Loi.

7. CALENDRIER DE SUIVI

[42] La Régie privilégie un suivi administratif au cours de la prochaine évaluation périodique. Il est donc utile de prévoir au moins une rencontre avec le conseiller économique de la Régie

responsable du secteur forestier de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean. Celle-ci est prévue dans le calendrier de suivi et permettra de faire le point sur l'état d'avancement des recommandations de la Régie.

(s) André Rivet

(s) Judith Lupien

(s) Simon Trépanier

MM. Pierre-Maurice Gagnon et Daniel Fillion
Pour le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean

M. Oloff McLean
Pour l'Association des transporteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean

M^{me} Caroline Lavoie, ingénieure forestière

Séance publique tenue par moyen technologique le 22 mars 2023 et diffusée en direct sur YouTube.

ANNEXE 1
Tableau Calendrier de suivi

ANNEXE 2

Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
transmises préalablement à la séance publique

QUESTIONS DE LA RÉGIE

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DE PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY LAC-ST-JEAN DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT

A. MISE EN MARCHÉ

1. Est-ce que votre région forestière fait face à des enjeux de disponibilité des entrepreneurs forestiers ? Pouvez-vous brosser un portrait des entrepreneurs forestiers actifs sur votre territoire ? Quelle proportion de ceux-ci est accréditée selon les normes environnementales (SGE) ?
2. Un des enjeux identifiés lors de la dernière évaluation périodique était la qualité du bois livré par les producteurs du territoire du Syndicat. Est-ce encore un enjeu et quels sont les travaux du Syndicat à cet effet ?
3. Comment expliquez-vous que le nombre de producteurs inscrit au registre du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (anciennement ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) a augmenté durant la période visée alors que partout ailleurs au Québec, on observe plutôt une décroissance? Quel rôle a joué le Syndicat dans cette tendance, le cas échéant ?

B. GOUVERNANCE

4. Devant les fonds accumulés, quelle est votre stratégie pour utiliser ces fonds au profit des producteurs?

C. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

5. Pouvez-vous préciser les priorités en recherche et développement identifiées pour la période 2023-2026 ?

D. ENJEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

6. La réglementation sur les milieux humides et hydriques a un impact sur la réalisation d'activités d'aménagement forestier. Est-ce un enjeu pour le Syndicat ? Si oui, quel soutien le Syndicat apporte-t-il aux producteurs concernant l'enjeu des milieux humides et hydriques?

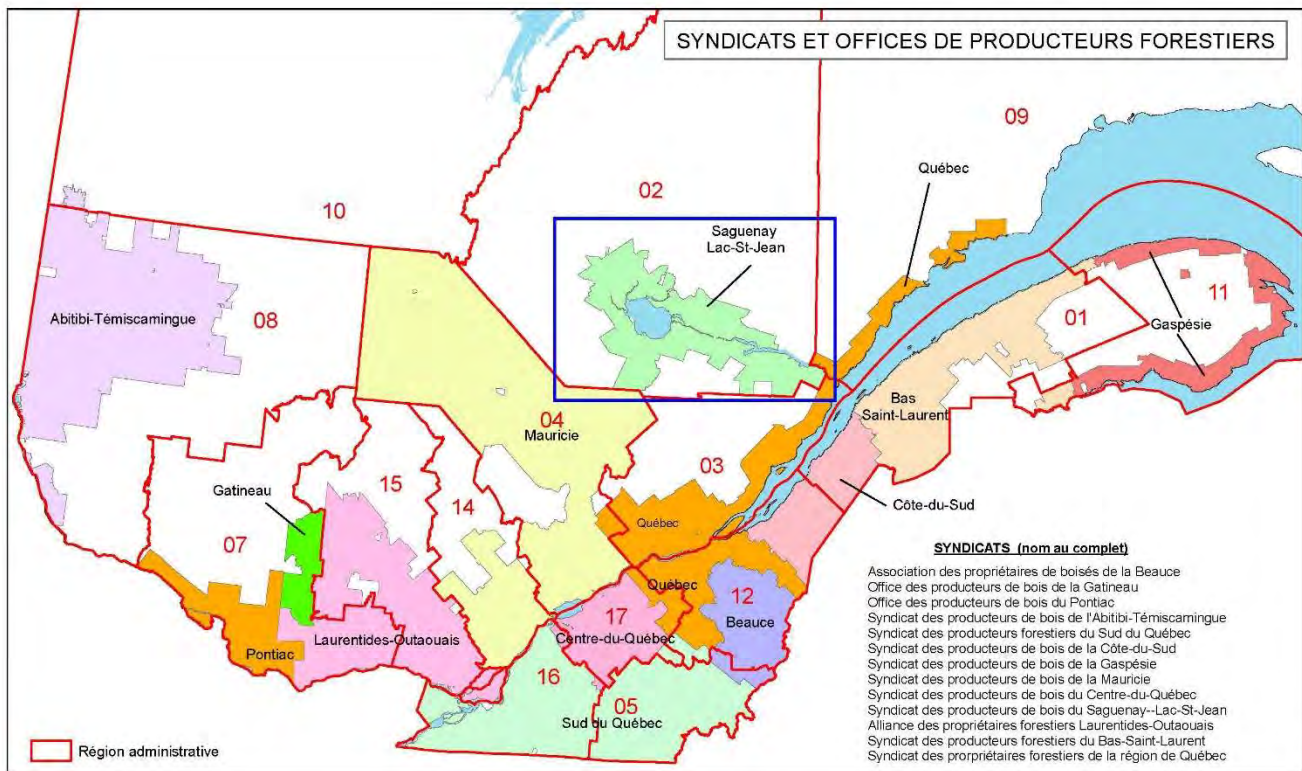
ANNEXE 3

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Évaluation périodique du Plan conjoint des producteurs de bois du
Saguenay–Lac-Saint-Jean, 9 janvier 2023
(Monographie du MRNF)

Évaluation périodique du Plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean

9 janvier 2023

MONOGRAPHIE DU MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DES FORÊTS



© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Table des matières

1	CONTEXTE GÉNÉRAL DU SECTEUR FORESTIER	4
	Propriétaires forestiers et producteurs forestiers reconnus	4
	Investissements en forêt privée	5
	Évolution des volumes de bois récoltés annuellement en forêt publique et en forêt privée	6
	Évolution de la possibilité forestière sur la forêt publique et la forêt privée	7
2	LES MARCHÉS DES PRODUITS FORESTIERS	8
	Bois d'œuvre résineux	9
	Panneaux OSB	14
	Les contenants et les palettes en bois	17
	Les produits de charpentes en bois	18
	Fabrication de bâtiments en bois	21
	Fabrication de portes et fenêtres en bois	22
	Granules	24
	Papier journal	28
	Papier d'impression commerciale	32
	Pâte kraft blanchie de résineux	36
3	LITIGE COMMERCIAL AVEC LES ÉTATS-UNIS DANS LE SECTEUR FORESTIER	40
4	LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER : CRÉATION DU BUREAU DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS ET IMPACTS SUR LA PRODUCTION FORESTIÈRE DU QUÉBEC	41
5	STATISTIQUES SPÉCIFIQUES AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	42
	Évolution de la destination du bois rond provenant du territoire du plan et de tous les syndicats, par type d'usine	42
	Évolution de la consommation du bois rond en provenance du territoire du plan et de tous les syndicats, par type d'usine	45
6	NOUVEAUX PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT	46
7	ENJEUX ET DÉFIS DU SECTEUR FORESTIER	48

1 CONTEXTE GÉNÉRAL DU SECTEUR FORESTIER

Propriétaires forestiers et producteurs forestiers reconnus

Au Québec, les organismes de forêt privée reconnaissent que la forêt privée appartient à 134 000 propriétaires. De ce nombre, au 31 mars 2022, 28 571 détenaient un certificat de producteur forestier reconnu par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette attestation leur permet de bénéficier de différents programmes d'aide financière pour la mise en valeur de leur propriété. La figure 1 présente l'évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés sur les plans régional et provincial pour la période de 2014 à 2022.

Producteurs forestiers enregistrés

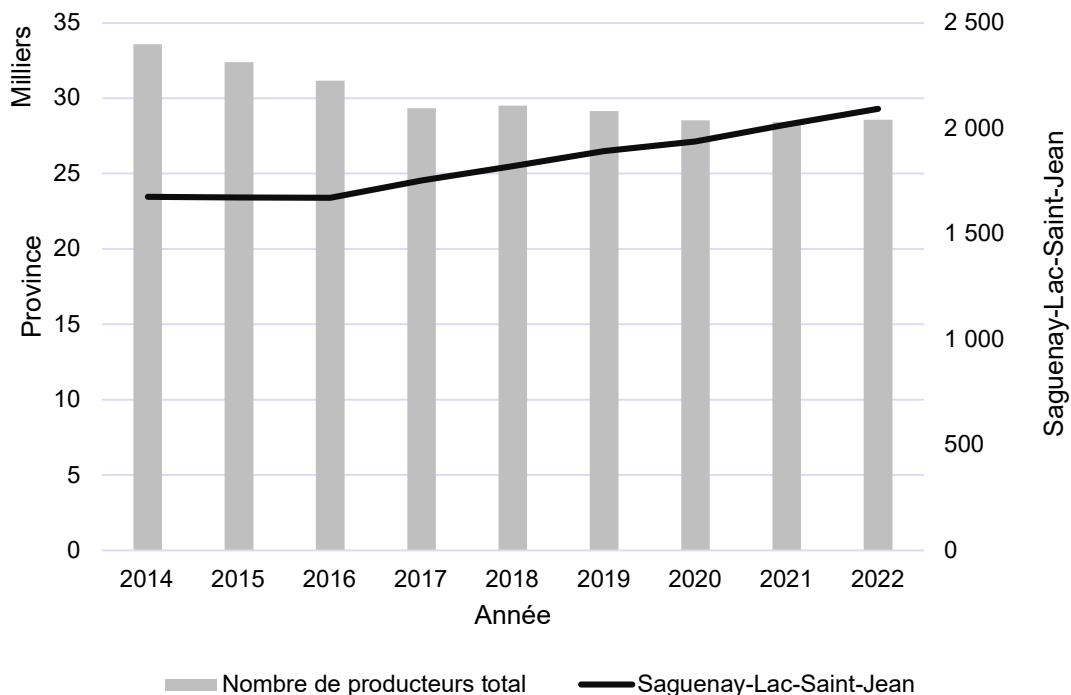


Figure 1

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

Investissements en forêt privée

Depuis le début des années 1970, le gouvernement du Québec a investi plus de deux milliards de dollars (G\$) en forêt privée. Ces aides financières ont pris différentes formes au fil des ans. À ce titre, la figure 2 illustre les investissements réalisés de 2014 à 2021 inclusivement selon les différents programmes et mesures d'aide financière de la forêt privée.

Investissements en forêt privée

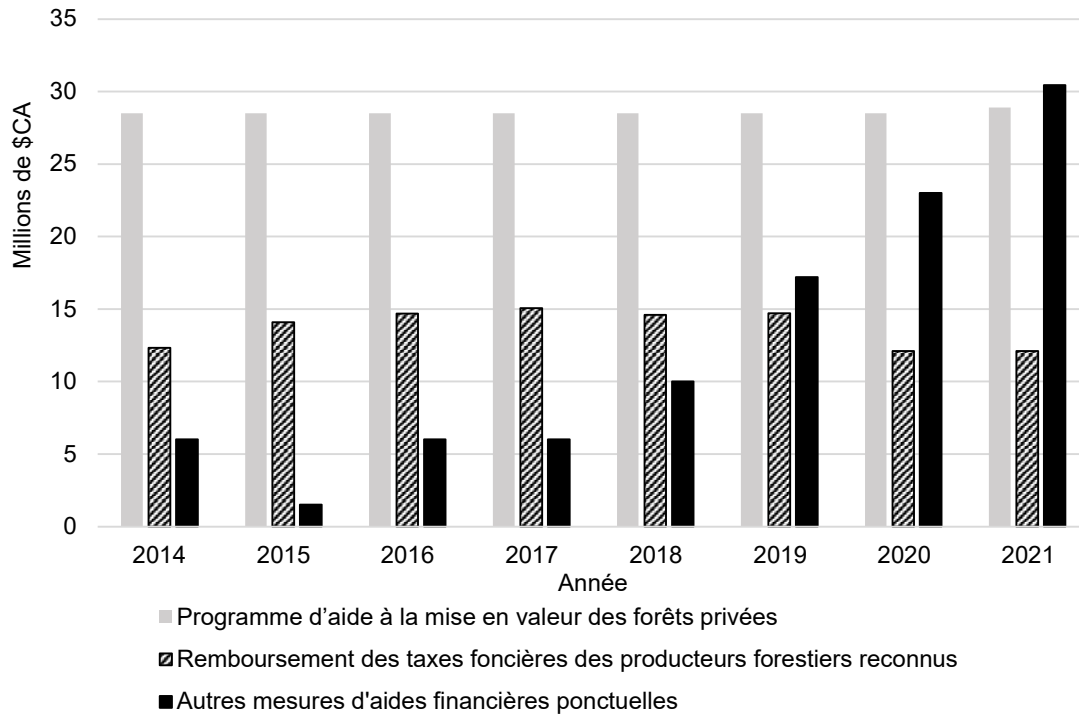


Figure 2

Source : MRNF

En 2021-2022, l'ensemble du soutien financier du MRNF à la mise en valeur des forêts privées a représenté un budget de plus de 97 millions de dollars (M\$). Plus de 25 M\$ ont été versés en aide financière indirecte¹

¹ Aide financière indirecte : comprend tous les produits et services du MRNF s'adressant à tous les propriétaires forestiers et/ou aux producteurs reconnus (Programme de financement forestier de la Financière agricole du Québec, protection des forêts, production de plants et inventaire forestier).

Évolution des volumes de bois récoltés annuellement en forêt publique et en forêt privée

En forêt publique, les volumes récoltés comprennent les garanties d'approvisionnement que détiennent les usines de transformation du bois, les ventes de bois de gré à gré (volumes ponctuels), les ventes sur le marché libre du Bureau de mise en marché des bois (BMMB), les permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) et les autres allocations de bois (bois de chauffage commercial, les permis d'utilité publique, etc.). Pour la forêt privée, les données proviennent de l'ensemble des bois livrés aux usines de transformation et d'un volume de bois récoltés de chauffage estimé à 1,8 million de mètres cubes (Mm³) annuellement.

La figure 3 démontre que les volumes de bois récoltés annuellement en forêt publique ont commencé à diminuer à partir de 2005. On observe la même tendance à partir de 2006 pour la forêt privée. Cette réduction de la récolte correspond au début de la dernière crise qu'a vécue l'industrie forestière québécoise.

Au cours des dix dernières années, les volumes récoltés en forêt publique sont demeurés assez stables et se situent entre 19 et 22 Mm³ annuellement. Quant à la forêt privée, le niveau de récolte est passé de 5,8 à plus de 8 Mm³, soit une augmentation de plus de 35 %. Les meilleures conditions de marché pour les producteurs et les mesures d'aide financière gouvernementale sont les deux facteurs principaux expliquant ce résultat.

Évolution des volumes récoltés en forêt publique et en forêt privée entre 2001 et 2021

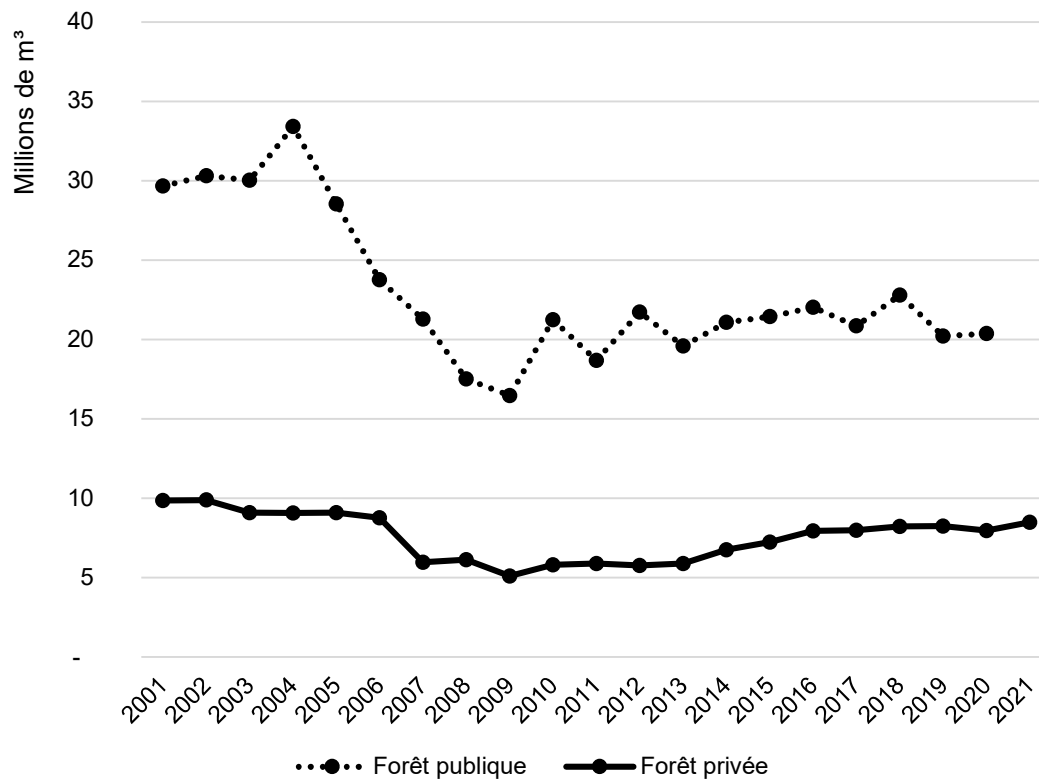


Figure 3

Sources : MRNF et PPFQ

Évolution de la possibilité forestière sur la forêt publique et la forêt privée

Au cours des vingt dernières années, la possibilité forestière sur la forêt publique a baissé de 23 % alors que celle de la forêt privée s’est accrue de 34 %. Les possibilités forestières sont de 34,1 Mm³ en forêt publique et de 17,0 Mm³ en forêt privée. En 2001, la forêt privée ne représentait que 22 % de la possibilité forestière du Québec alors qu’aujourd’hui, son importance relative est passée à 33 %, et ce, grâce aux investissements de l’État et à l’engagement des producteurs forestiers.

La figure 4 illustre l’évolution des possibilités forestières tant sur la forêt publique que privée.

Évolution de la possibilité forestière de la forêt publique et de la forêt privée entre 2001 et 2021

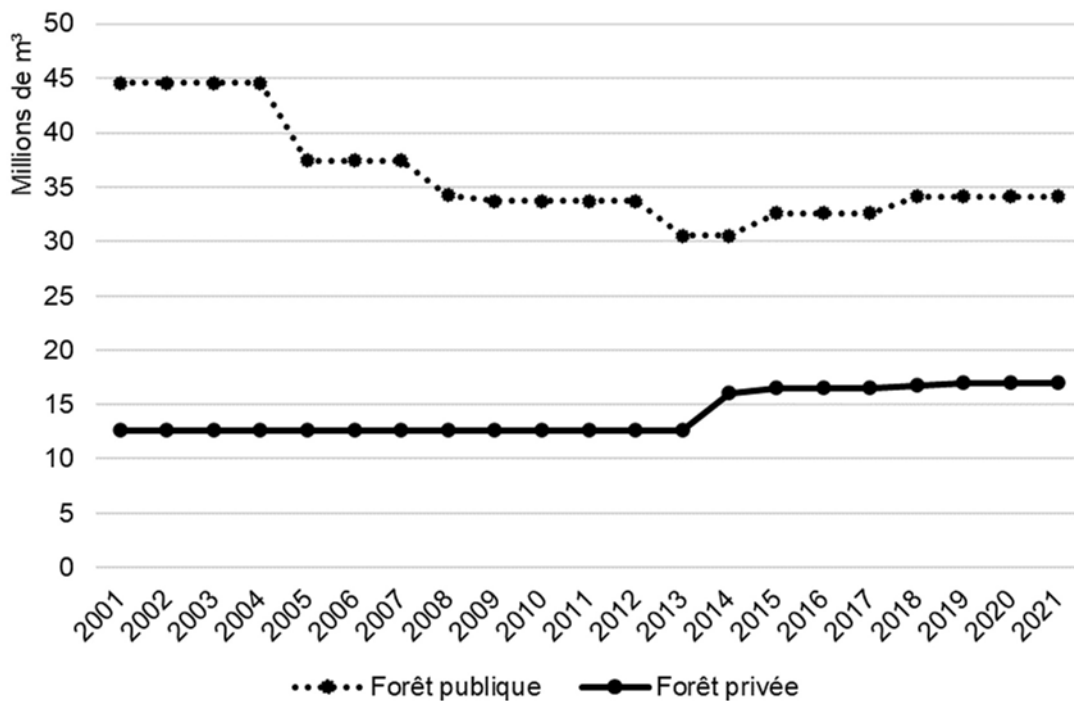


Figure 4

Sources : MRNF et PPFQ

2 LES MARCHÉS DES PRODUITS FORESTIERS

Le secteur forestier constitue un pilier économique au Québec. Son dynamisme se perçoit dans toutes les étapes de production (scieries, placage, contreplaqués, cogénération, pâtes et papier, etc.) et dans toutes les régions du Québec. L'industrie des produits forestiers génère ainsi un produit intérieur brut (PIB) de 5,8 G\$ par année au Québec, soit 1,5 % de l'activité économique globale de la province. De plus, elle assure le maintien d'environ 57 000 emplois directs et des retombées dans plus de 900 municipalités, soit 83 % des municipalités québécoises.

En plus de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à l'aménagement durable des forêts, le rayon d'action du secteur forestier ouvre de nouvelles possibilités à l'innovation et à l'intégration de nouveaux équipements technologiques afin de valoriser la matière ligneuse sous toutes ses formes. Qui plus est, le secteur forestier devient progressivement un secteur technologique de pointe, un atout essentiel pour assurer la croissance des entreprises québécoises dans ce marché sensible aux fluctuations de la demande nord-américaine et mondiale, mais également des prix de plusieurs produits (bois d'œuvre, panneaux, pâtes, papier, carton, etc.).

Le secteur forestier québécois poursuit également sa progression depuis la crise financière de 2009 et son rendement manufacturier se compare aux niveaux élevés enregistrés au début des années 2000. En effet, les exportations manufacturières ont dépassé la barre des 12 G\$ en 2021, et ce, pour la première fois depuis 2004. Ainsi, selon nos estimations, 53 % de la valeur des livraisons manufacturières du secteur forestier québécois provenaient des échanges commerciaux à l'international (États-Unis inclus) l'an dernier. De plus, la composante des produits du bois avait généré 51 % de la valeur des exportations, comparativement à 49 % pour la fabrication du papier; les produits du bois passaient devant la fabrication du papier pour la première fois en plus de 30 ans selon les données historiques disponibles.

Portrait statistique du secteur forestier québécois en 2021

	Bilan			Poids économique du secteur forestier à l'échelle du Québec	
	2021	2020	Variation annuelle	2021	2020
Produit intérieur brut (PIB)	5,9 G\$	5,7 G\$	+3,8 %	1,6 %	1,6 %
Nombre d'emplois	56 756	53,480	+6,1 %	1,5 %	1,5 %
Valeur totale des livraisons manufacturières	23 G\$	18,6 G\$	+23,7 %	12,5 %	12,1 %
Valeur des exportations	12,1 G\$	9,5 G\$	+26,6 %	12 %	11 %

Figure 5

Sources : Statistique Canada, produit intérieur brut aux prix de base révisés en novembre 2022, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), Enquête mensuelle sur les industries manufacturières et Institut de la statistique du Québec, Données sur le commerce en direct

Bois d'œuvre résineux

Le Québec est le deuxième producteur en importance de bois d'œuvre résineux au Canada, après la Colombie-Britannique. En 2021, le Québec a produit 6,2 milliards de pieds mesure de planche (pmp), soit une hausse d'environ 300 millions de pmp, ou de 5,1 % par rapport à 2020. Ainsi, les scieries québécoises auraient généré 26 % de la production canadienne (idem en 2020).

Selon les projections du Forest Economic Advisors (FEA) publiées en novembre 2022, la production québécoise de bois d'œuvre résineux pourrait ralentir en 2022 et en 2023, tout en demeurant au-dessus de la barre des 5 milliards de pmp. Ce rendement pourrait s'améliorer par la suite, alors que l'économie nord-américaine devrait reprendre du tonus (voir figure 1). FEA laisse d'ailleurs entrevoir un ralentissement de la consommation nord-américaine d'environ 0,5 % en 2022 et de 8 % en 2023, alors qu'une reprise s'installerait potentiellement en 2024 et en 2025. En somme, les scieries du Québec continueront de tirer avantage des retombées provenant du dynamisme de l'ensemble du secteur résidentiel, de même que de la réalisation de projets non résidentiels, au Canada et aux États-Unis. Toutefois, à l'image d'autres secteurs économiques, au Québec et dans l'ensemble de l'économie nord-américaine, la capacité de production des scieries demeurera tributaire des efforts pour s'ajuster à l'égard des contraintes persistantes entourant, notamment, la rareté de main-d'œuvre disponible, les problèmes de logistiques de transport, les pressions inflationnistes et la hausse des taux d'intérêt.

L'information recensée par le Registre forestier indique que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte approximativement une vingtaine de scieries qui génère, en moyenne, 22 % de la production québécoise de bois d'œuvre résineux annuellement. La disponibilité de grumes, le maintien du prix du bois d'œuvre résineux à un niveau élevé et la proximité du marché américain, principal partenaire commercial du Québec, constituent des facteurs favorables à l'accroissement graduel de la production des scieries de la région.

Production de bois de sciage résineux au Québec

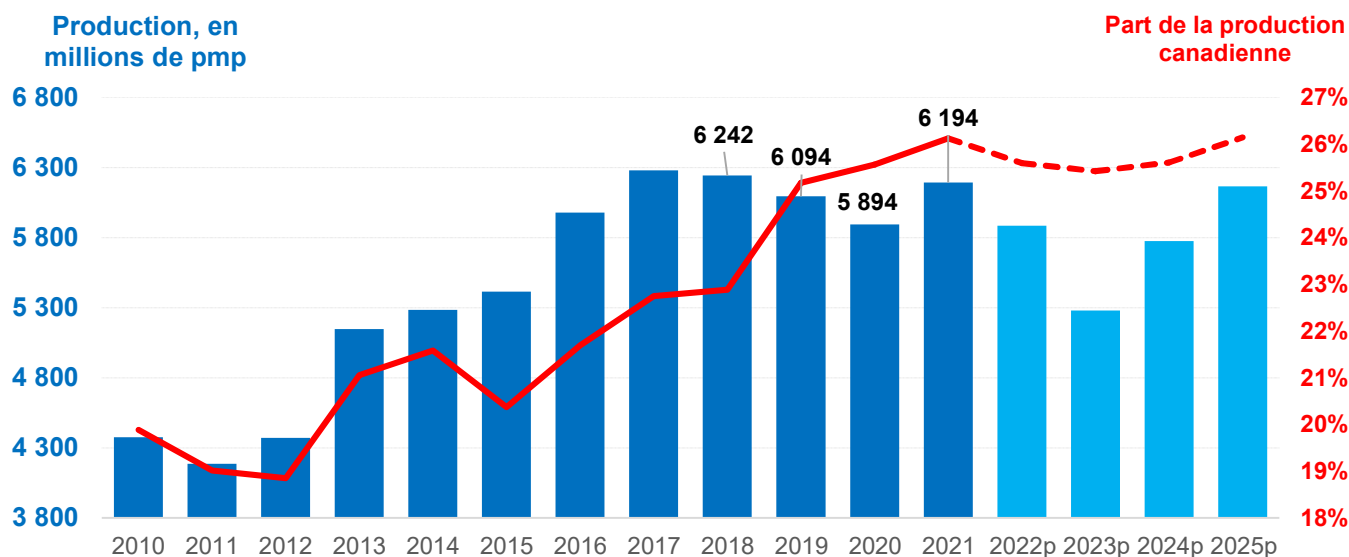


Figure 6

Prévisions : Forest Economic Advisors, novembre 2022

Source : MRNF, Registre forestier, Statistique Canada et FEA

L'activité résidentielle nord-américaine constitue un pilier important pour soutenir la demande de bois d'œuvre résineux auprès des scieries québécoises. En 2021, le nombre de mises en chantier a atteint 271 200 unités au Canada et 1,6 million d'unités aux États-Unis. Ainsi, les taux hypothécaires historiquement bas, le resserrement du marché de la revente, la rareté d'unités abordables disponibles

et l'arrivée de jeunes ménages comme premiers acheteurs ont propulsé le marché canadien vers un niveau inégalé en 45 ans, comparativement à 15 ans pour le marché américain. Le contexte entourant la pandémie s'inscrivait aussi comme un incitatif favorable à la construction neuve, particulièrement à l'extérieur des grands centres urbains.

Plusieurs facteurs qui ont contribué à dynamiser la construction neuve en Amérique du Nord en 2021 demeuraient présents en 2022 et cela devrait se poursuivre d'ici 2025. La *National Association of Home Builders* révélait d'ailleurs en 2021 que les États-Unis affichaient un déficit cumulé d'environ 5 millions d'unités neuves à construire. Au Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) estime à plus de 3,5 millions le nombre d'unités locatives à construire pour rétablir l'abordabilité d'ici 2030. De ce nombre, environ 70 % des nouvelles unités locatives seraient construites au Québec et en Ontario.

Cependant, le rythme des mises en chantier au Canada et aux États-Unis ne pourra se soustraire aux impacts découlant des contraintes associées à l'accroissement du prix des matériaux de construction, dont ceux en bois, à la remontée graduelle des taux d'intérêt, à la situation financière des ménages nord-américains, à la rareté de main-d'œuvre sur les chantiers de construction et à une potentielle récession d'ici 2023. Dans ces circonstances, les plus récentes perspectives laissent entrevoir que les mises en chantier évolueront entre 1,3 et 1,7 million d'unités par année aux États-Unis d'ici 2025. Quant au marché canadien, les mises en chantier évolueraient entre 200 000 et 220 000 unités annuellement, retrouvant ainsi le rythme soutenable qui prévalait entre 2016 et 2020 (voir figure 7).

Mises en chantier et consommation de bois d'œuvre résineux en Amérique du Nord

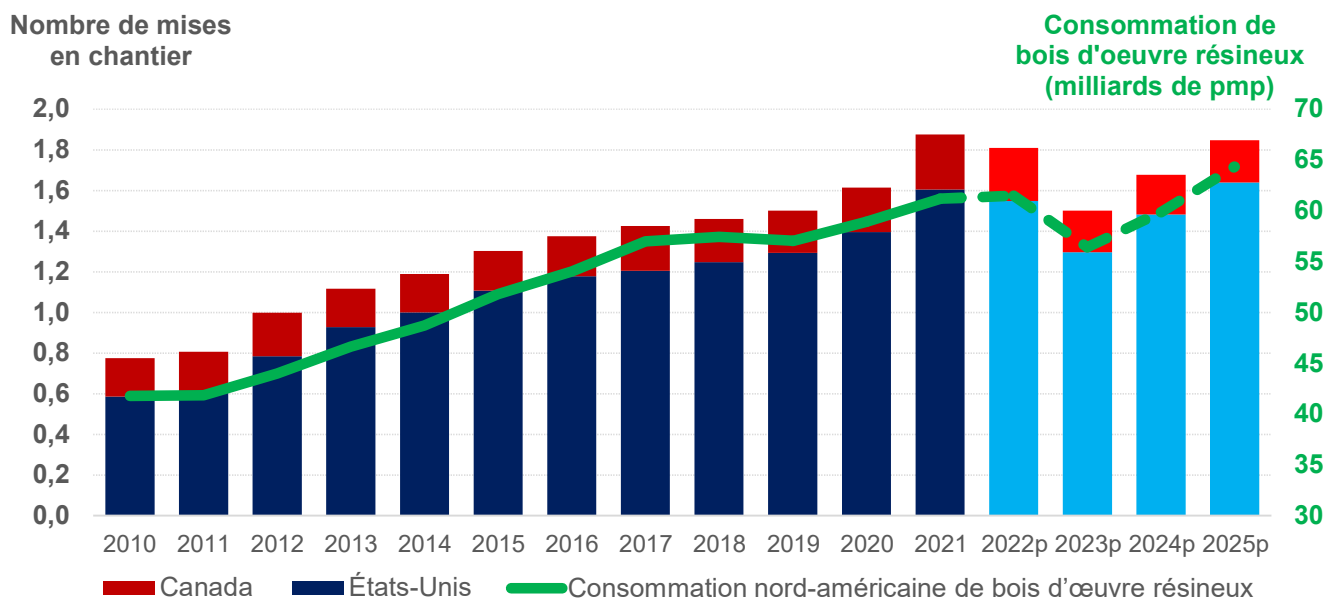


Figure 7

Prévisions : Forest Economic Advisors, novembre 2022

Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logements, United States Census Bureau et FEA

En 2021, le Québec a exporté un total de 2,7 G de pmp, soit une augmentation de 2,1 % par rapport à 2020 (voir figure 8). De ce volume, 99 % du bois d'œuvre résineux a pris la direction de son principal partenaire commercial que sont les États-Unis et 1 % a été exporté vers les autres marchés, dont l'Europe et l'Asie. L'augmentation de la consommation de bois d'œuvre résineux sur le marché américain, notamment en provenance des mises en chantier et du marché de la rénovation, a principalement contribué à l'accroissement des exportations du Québec en 2021.

Selon les données préliminaires des huit premiers mois de 2022, les exportations québécoises de bois d'œuvre résineux affichaient un ralentissement de plus de 8 % par rapport à la même période en 2021.

Cette diminution proviendrait principalement de la baisse de la demande en provenance des États-Unis, alors que les pressions inflationnistes et le resserrement des taux d'emprunt ont entraîné une détente des mises en chantier et un ralentissement des travaux de rénovation.

Volume des exportations québécoises de bois d'œuvre résineux (millions de pmp)

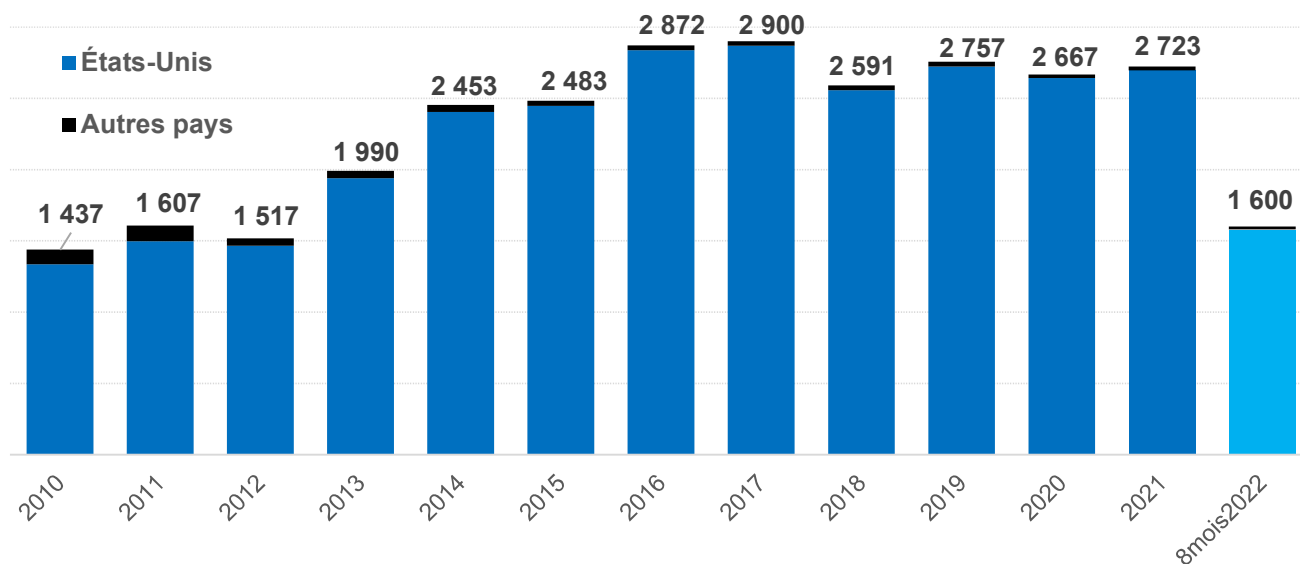


Figure 8

Source : Institut de la statistique du Québec, Commerce international des marchandises

Les prix du bois d'œuvre résineux ont connu de grandes fluctuations, à la fois à la hausse et à la baisse, depuis le début de la pandémie en 2020. Ces fluctuations se sont poursuivies en 2021, rappelant ainsi que la distorsion persistait toujours entre l'offre et la demande de bois d'œuvre résineux en Amérique du Nord. Qui plus est, la variation des indices de prix, notamment observée en deuxième moitié de 2021, a également reflété l'impact des contraintes associées à la rareté de main-d'œuvre disponible et les problèmes persistants du côté de la logistique de transport.

Les indices de prix élevés du bois d'œuvre résineux en 2021 et en début de 2022 rimait inévitablement avec le retour des pressions inflationnistes. Pour l'ensemble du marché résidentiel, qui regroupe près de 70 % de la consommation de bois d'œuvre résineux en Amérique du Nord, l'effet contraignant de cette majoration des prix a été accentué par une remontée rapide des taux d'intérêt des banques centrales.

Ainsi, les indices de prix du bois d'œuvre résineux sur le marché canadien ont atteint de nouveaux sommets en 2021. L'indice Pribec a enregistré une moyenne annuelle exceptionnelle de 1 101 \$CA/mpmp en 2021, soit une augmentation de 51 % par rapport au précédent record de 2020 (729 \$CA/mpmp) (voir figure 9). Soulignons qu'à sept reprises, l'indice mensuel Pribec a dépassé la barre des 1 000 \$CA/mpmp l'an dernier. Un sommet historique de 1 856 \$CA/mpmp a d'ailleurs été enregistré en mai 2021.

Les conditions de marchés observées en 2021 devraient se prolonger en 2022, permettant ainsi de maintenir les indices de prix du bois d'œuvre résineux élevés. La moyenne enregistrée de l'indice Pribec entre janvier et septembre s'établissait d'ailleurs à 1 142 \$CA/mpmp, soit une hausse de près de 4 % par rapport à l'ensemble de 2021. Cependant, la prudence des détaillants nord-américains, à l'égard des inquiétudes entourant les pressions inflationnistes, la situation financière des ménages et les perspectives de croissance de l'économie américaine, semble contribuer à ramener graduellement les indices de prix vers un niveau plus soutenable. Ainsi, malgré une moyenne élevée pour les neuf premiers mois de 2022, le bilan mensuel de septembre faisait état d'un indice Pribec de 710 \$CA/mpmp, soit un repli de 56 % par rapport à la valeur exceptionnelle de 1 616 \$CA/mpmp enregistrée en mars 2022.

Prix composé mensuel du bois d'œuvre résineux - Pribec

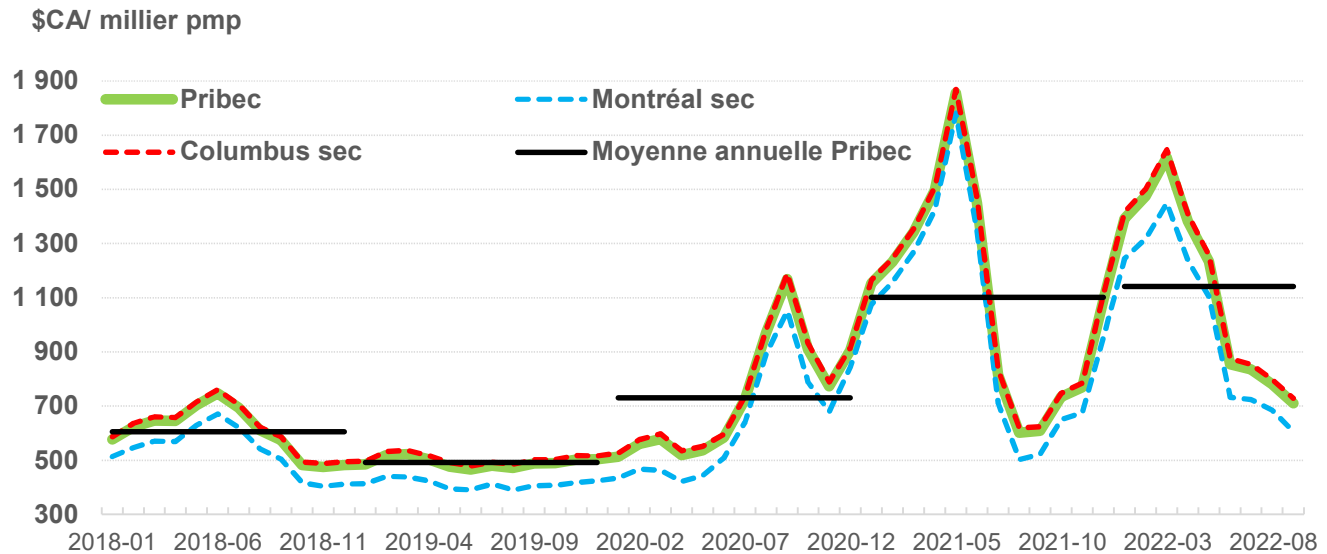


Figure 9

Source : Pribec

L'indice de prix Random Lengths suit une tangente similaire à celle du Pribec. Ainsi, l'indice Random Lengths a enregistré une moyenne annuelle de 853 \$US/mpmp en 2021, soit une augmentation de 51 % par rapport à 2020 (564 \$US/mpmp) (voir figure 10). Qui plus est, à l'image de l'indice Pribec, un record mensuel a été enregistré en mai de l'an dernier, soit une valeur moyenne mensuelle de 1 479 \$US/mpmp.

Le prix élevé du bois d'œuvre résineux a d'ailleurs contribué à l'amélioration de la position financière et concurrentielle des scieries exportatrices du Québec en 2021 et cela devrait se prolonger en 2022. La moyenne de l'indice Random Lengths entre janvier et septembre 2022 atteignait d'ailleurs 886 \$US/mpmp, soit une majoration de presque 4 % par rapport à la moyenne annuelle de 2021. Néanmoins, à l'image de l'indice Pribec, une détente graduelle de l'indice Random Lengths prend forme depuis le mois d'avril 2022. La valeur mensuelle enregistrée en septembre était de 536 \$US/mpmp, soit une diminution de 58 % par rapport au résultat exceptionnel de 1 275 \$US/mpmp affiché en mars 2022. Selon les projections de RISI et de FEA, ce ralentissement contribuera à ramener l'indice Random Lengths vers un niveau plus soutenable d'ici la fin de 2022.

Prix composé mensuel du bois d'œuvre résineux – Random Lengths

\$US/ millier pmp

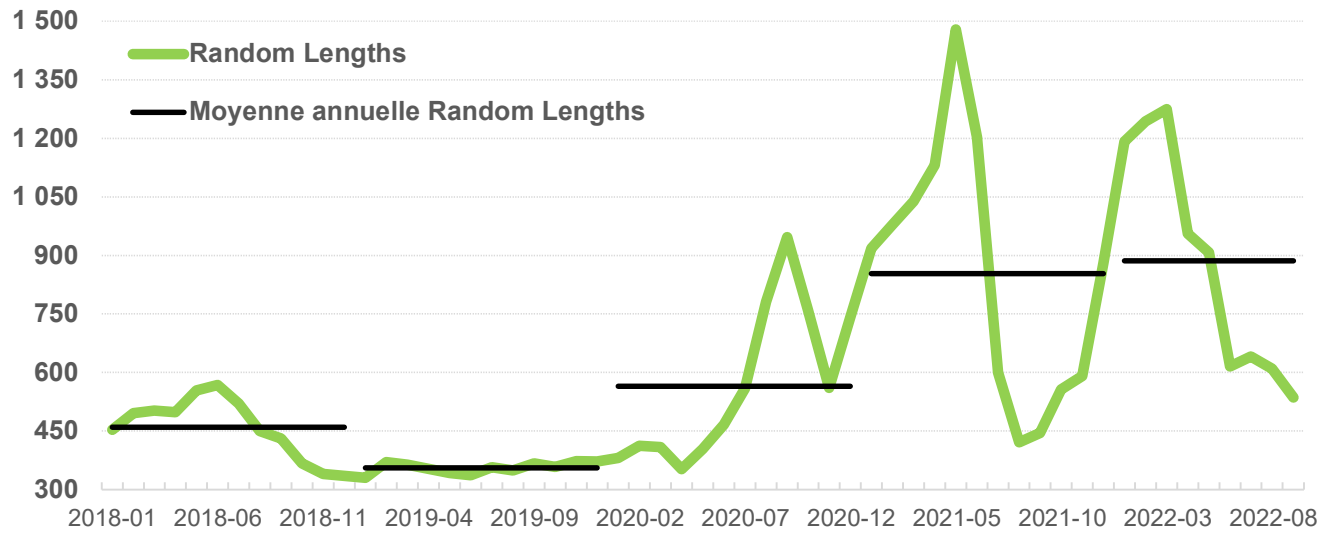


Figure 10

Source : Random Lengths

Panneaux OSB

Le Québec constitue un pilier important de l'industrie de l'OSB à l'échelle canadienne. En effet, il génère environ la moitié de la production et des exportations canadiennes.

En 2021, le Québec a produit 1,487 million de m³ d'OSB, enregistrant ainsi une augmentation de 35,5 % par rapport à 2020 (voir figure 11), et ce, malgré le contexte de pandémie liée à la COVID-19. Cependant, le niveau de production est demeuré inférieur à la moyenne exceptionnelle de 1,9 Mm³ enregistrée entre 1998 et 2007. À l'image de l'industrie du bois d'œuvre, celle des panneaux d'OSB s'est ajustée aux contraintes liées à l'incertitude économique, aux aléas de la demande, aux fluctuations des indices de prix et aux ajustements liés au respect des mesures sanitaires en milieu de travail.

Quant à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'entreprise West Fraser a remis en opération en 2021, au coût approximatif de 100 millions de dollars, l'usine d'OSB située à Chambord qui était fermée depuis 2008². Au cours de sa première année d'opération, l'usine a produit environ 190 000 mètres cubes d'OSB, soit approximativement 13 % de la production québécoise. Considérant que l'usine n'était qu'à l'étape de relance en 2021 et que la période comprise entre 2022 et 2023 laisse entrevoir certaines incertitudes économiques, l'accroissement potentiel de production d'OSB au Saguenay-Lac-Saint-Jean pourrait être plus perceptible en 2024 et en 2025. En effet, la reprise des mises en chantier et de la rénovation résidentielle, combinée au lancement de projets non résidentiels, devrait dynamiser la demande nord-américaine d'OSB.

Selon les dernières prévisions de FEA, la diminution annuelle de la consommation nord-américaine, estimée à 2 % en 2022 et à 14 % en 2023, pourrait s'avérer défavorable au niveau de production de panneaux d'OSB au Québec. Certes, le dynamisme des mises en chantier contribuera à maintenir le besoin de panneaux d'OSB. Cette demande pourra également s'appuyer sur les projets de rénovation et non résidentiels qui représentent respectivement 24 % et 16 % des panneaux d'OSB consommés en Amérique du Nord (2021). Toutefois, l'industrie québécoise ne pourra se soustraire aux contraintes liées à l'inflation et au risque grandissant d'une récession ou d'un ralentissement important de la croissance économique en Amérique du Nord en 2022 et en 2023. Néanmoins, les prévisions laissent également entrevoir une reprise rapide de la demande nord-américaine d'OSB à compter de 2024, soit une opportunité pour les usines du Québec.

Production québécoise d'OSB

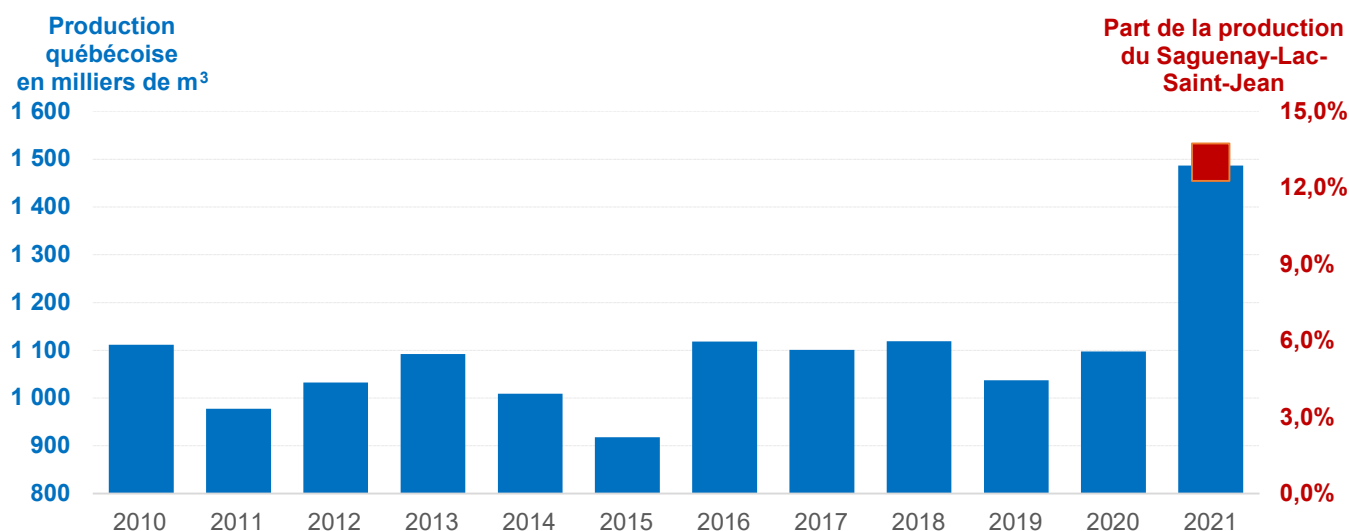


Figure 11

² Source : <https://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/ressources-naturelles/west-fraser-a-repris-la-production-a-son-usine-de-chambord/623952>

Source : MRNF, Registre forestier

En 2021, le Québec a exporté un total de 1,038 million de m³ de panneaux d'OSB, soit une augmentation de 57 % par rapport à 2020 (voir figure 12). De ce volume, 99 % des panneaux d'OSB ont pris la direction du principal partenaire commercial du Québec que sont les États-Unis et 1 % a été exporté vers les autres marchés, dont l'Amérique du Sud et l'Asie. L'augmentation observée de la consommation d'OSB sur le marché américain, notamment en provenance des mises en chantier (+9 %), aurait principalement contribué à l'accroissement des exportations du Québec en 2021.

Ces perspectives de croissance des exportations s'avèrent favorables pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui tente de reprendre sa place dans ce marché.

Volume des exportations d'OSB du Québec (milliers de m³)

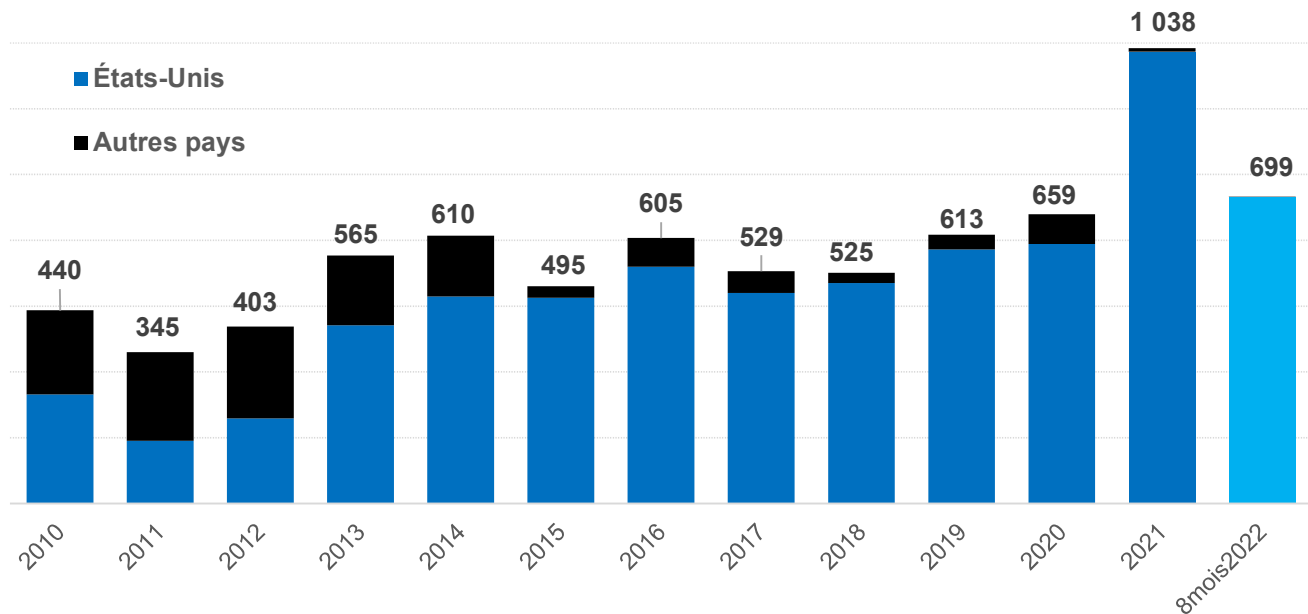


Figure 12

Source : Institut de la statistique du Québec, Commerce international des marchandises

Les indices du prix des panneaux d'OSB ont maintenu leur tendance haussière en 2021. L'indice Random Lengths a atteint une moyenne annuelle de 918 \$US (voir figure 13), enregistrant ainsi une augmentation de 94,5 % par rapport à 2020. Le déséquilibre entre l'offre et la demande expliquerait la majoration des indices de prix des panneaux d'OSB en Amérique du Nord. Cette distorsion pourrait s'atténuer selon les dernières prévisions de FEA, laissant ainsi entrevoir une baisse annuelle des indices de prix en 2022 et en 2023.

Prix des panneaux d'OSB, 7/16 -inch

\$US/ milliers de pieds carrés

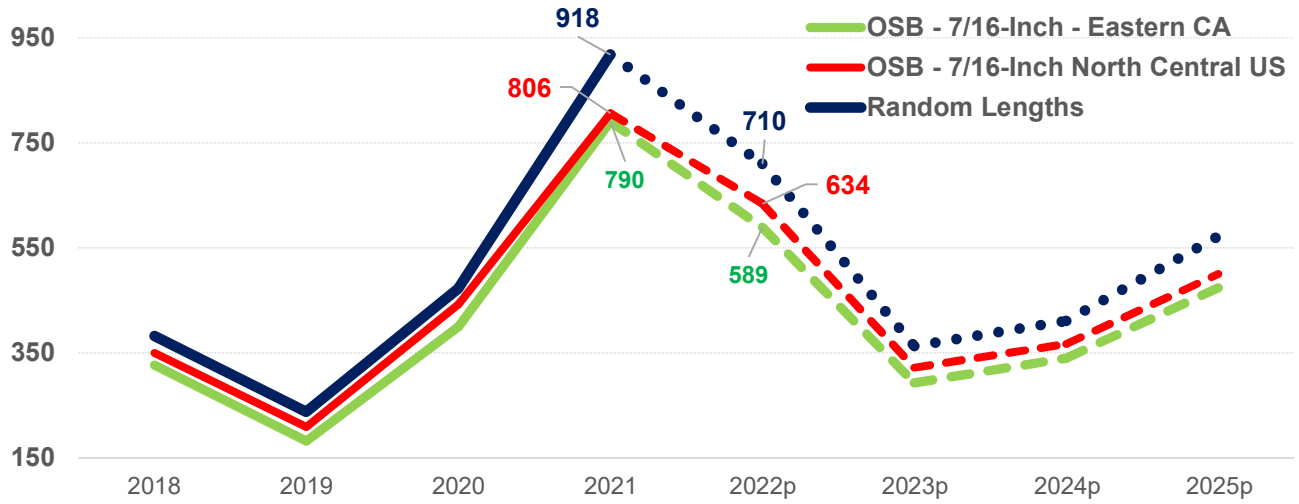


Figure 13

Prévisions : Forest Economic Advisors, novembre 2022

Source : Forest Economic Advisors

Les contenants et les palettes en bois

La disponibilité et la confidentialité des données limitent l'analyse régionale du marché des contenants et des palettes en bois au Québec. Cependant, les données provenant de l'Institut de la statistique du Québec indiquent que la valeur des exportations des contenants et de palettes en bois a atteint environ 17 M\$ au Québec en 2021, soit une hausse de 56,7 % par rapport à 2020 (voir figure 14). De cette somme, 89 % étaient générés par les ventes destinées aux États-Unis. L'Europe suivait avec une proportion d'environ 10 %.

Selon l'information disponible, le Saguenay-Lac-Saint-Jean compte deux entreprises dans la fabrication de contenants et des palettes en bois.

Valeur des exportations de contenants et de palettes en bois du Québec (millions de \$)

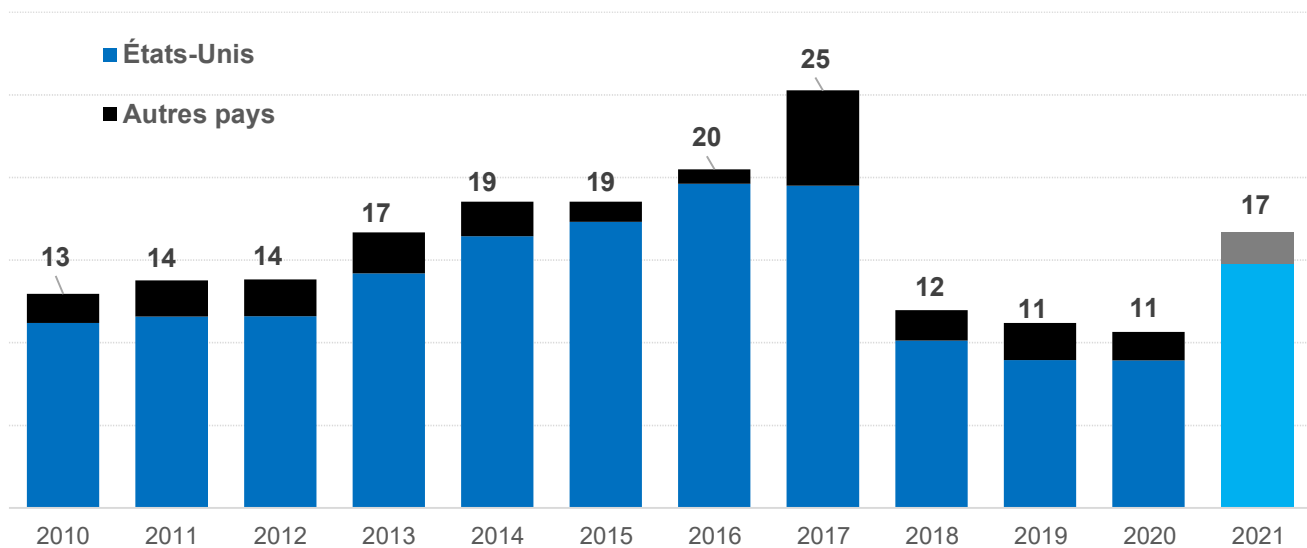


Figure 14

Source : Institut de la statistique du Québec, Commerce international des marchandises, SCIAN 321920

Les produits de charpentes en bois

Les charpentes en bois englobent plusieurs produits, dont les armatures en bois, le bois de charpente, les poutres, les solives, etc. À cet effet, l'analyse qui suit abordera principalement les poutrelles en I et le LVL, principalement en raison de l'information disponible et de la présence de fabricants québécois sur le territoire de la région du sud du Québec.

La fabrication de poutrelles en I et de LVL a atteint de nouveaux sommets en Amérique du Nord en 2021. La production de poutrelles en I s'élevait à 857 millions de pieds linéaires, soit une hausse de 14 % par rapport à 2020. De son côté, la production de LVL atteignait 81 millions de pieds cubes, soit une augmentation annuelle de 8 % (voir figure 15).

L'accroissement de la production nord-américaine de poutrelles en I et de LVL en 2021 résultait, entre autres, d'une augmentation de la demande en provenance des mises en chantier. En effet, les besoins provenant de la construction résidentielle avaient augmenté d'environ 20 % par rapport à 2020. Ce contexte pourrait avoir été favorable aux fabricants de charpentes en bois de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean l'an dernier, dont plus d'une demi-douzaine est répertoriée sur ce territoire.

Selon les prévisions de FEA, le ralentissement de l'économie nord-américaine pourrait entraîner une diminution de la production de poutrelles en I et de LVL sur son territoire en 2022 et en 2023. Cependant, les usines canadiennes et américaines devraient relever leur niveau de production dès 2024 et atteindre environ 900 millions de pieds linéaires de poutrelles en I et 90 millions de pieds cubes de LVL en 2025. Cette anticipation repose, en grande partie, sur la bonne tenue des mises en chantier, de même que sur une augmentation potentielle de la demande en provenance du marché non résidentiel aux États-Unis.

Production nord-américaine de poutrelles en I et de LVL

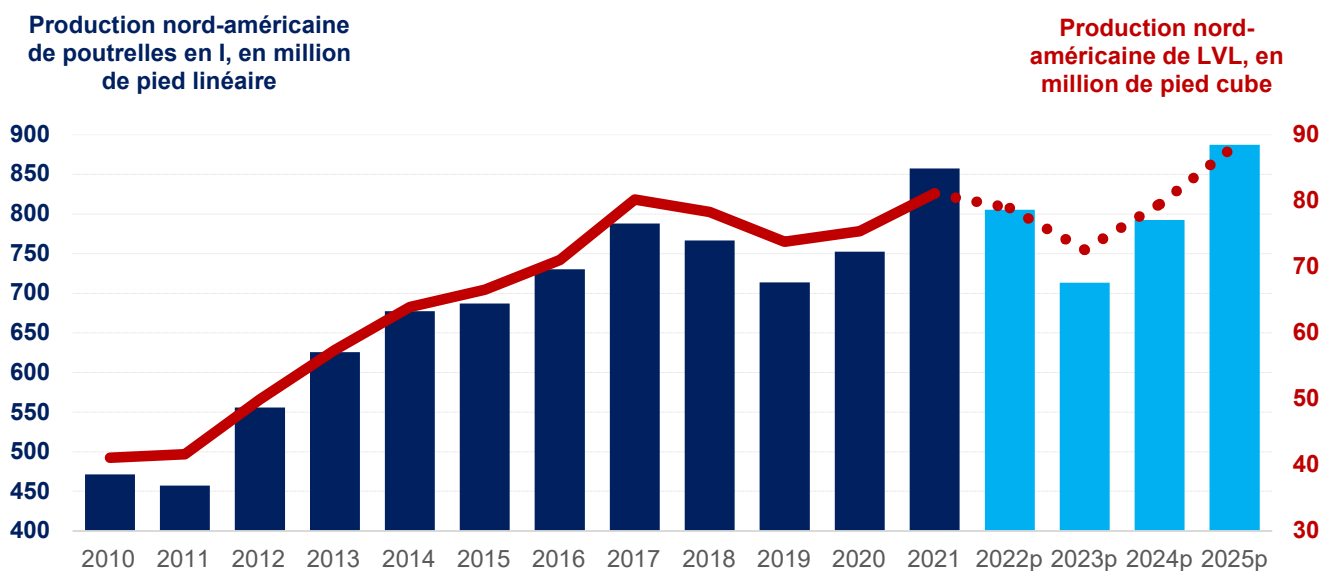


Figure 15

Prévisions : FEA, septembre 2022

Source : FEA

Les données recensées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) indiquent que la valeur des exportations des produits de charpentes en bois s'élevait à 555 M\$ au Québec en 2021, soit une augmentation de 54 % par rapport à 2020 (voir figure 16). De cette somme record, presque la totalité provenait des ventes réalisées aux États-Unis.

Les usines du Québec affichent également un bilan préliminaire favorable en début de 2022. Entre janvier et août, la valeur des exportations québécoises se chiffrait à 472 M\$, soit une hausse de 39 % par rapport aux huit premiers mois de 2021. La demande soutenue en provenance du marché américain contribuerait favorablement à cette augmentation.

Selon l'information disponible, le Saguenay-Lac-Saint-Jean compte une demi-douzaine d'entreprises dans la fabrication de produits de charpentes en bois.

Valeur des exportations de produits de charpentes en bois du Québec (millions de \$)

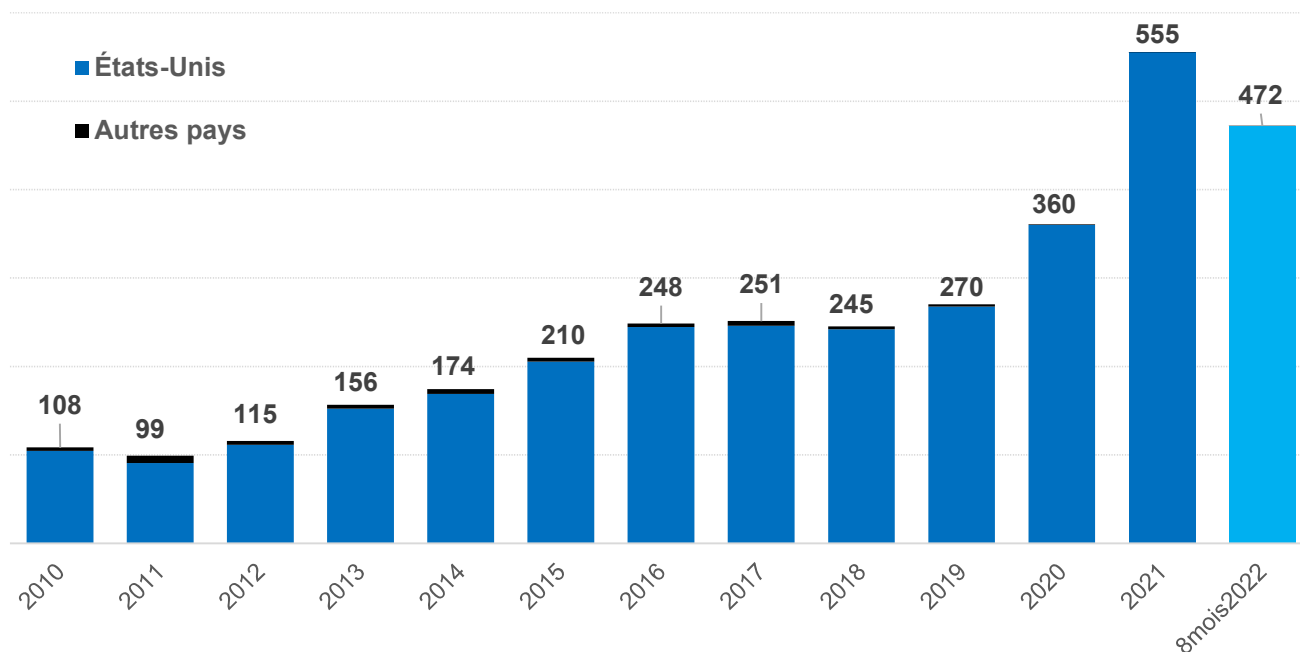


Figure 16

Source : ISQ, Commerce international des marchandises, SCIAN 321215

Pour les indices du prix, l'information disponible se concentre principalement sur les poutrelles en I et le LVL. À cet effet, entre 2020 et 2021, le prix moyen annuel des poutrelles en I a augmenté de 47 %, dépassant ainsi la barre des 2 \$US/ pied linéaire. Quant au LVL, la hausse annuelle était de 25 %, pour atteindre un prix moyen de 25,902 \$US/pied cube (voir figure 17).

L'accroissement anticipé de la production de poutrelles en I, afin de tenter de répondre à la demande nord-américaine croissante, pourrait contribuer à maintenir le niveau moyen des indices de prix entre 2 \$US/pied linéaire et 2,50 \$US/pied linéaire d'ici 2025. Pour le LVL, l'indice de prix moyen pourrait maintenir sa tangente haussière d'ici 2025, soit d'environ 3 % par année, et ainsi approcher la barre des 30 \$US/pied cube.

Prix des poutrelles en I et du LVL

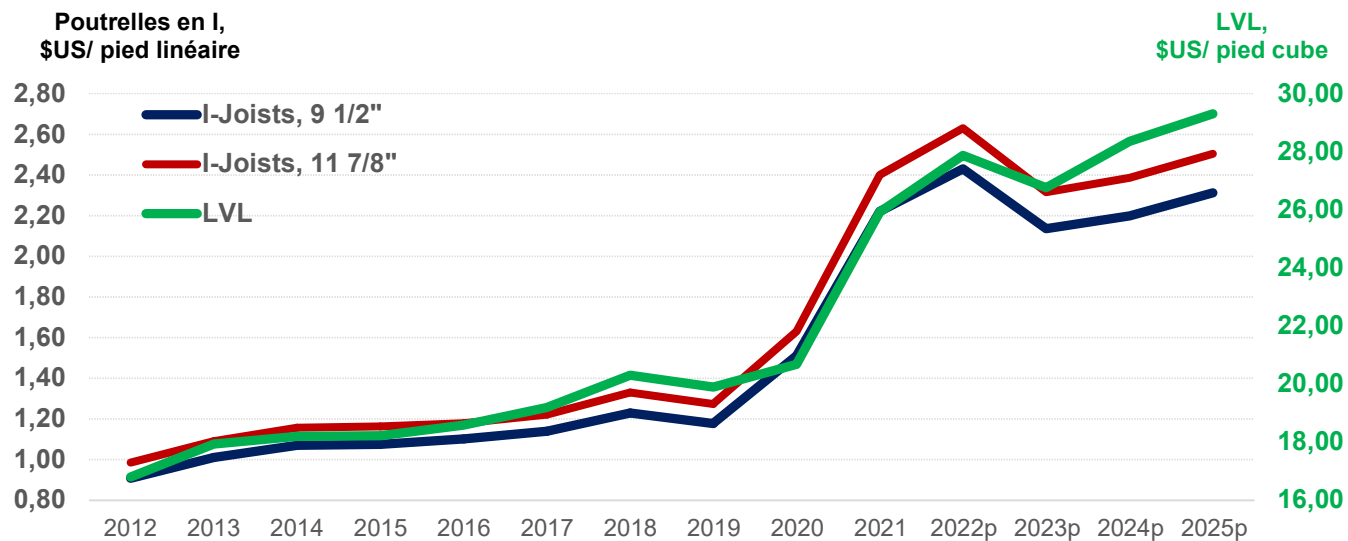


Figure 17

Prévisions : FEA, septembre 2022

Source : FEA

Fabrication de bâtiments en bois

La disponibilité et la confidentialité des données limitent l'analyse du marché des bâtiments en bois au Québec. Cependant, les données provenant de l'ISQ indiquent que la valeur des exportations des bâtiments en bois a atteint environ 14 M\$ au Québec en 2021, soit une baisse de 19,6 % par rapport à 2020 (voir figure 18). De cette somme, 92 % étaient générés par les ventes destinées aux États-Unis. Le Maroc (6 %) et la France (2 %) constituaient les autres principaux marchés d'exportations en 2021.

Selon les données préliminaires des huit premiers mois de 2022, la valeur des exportations québécoises demeurait en baisse de 27 % par rapport à la même période en 2021, pour se chiffrer à 8 M\$. Le ralentissement de la demande en provenance du marché américain contribuerait défavorablement à ce bilan de début d'année.

Contrairement à la grande majorité des produits en bois du Québec exportés, les bâtiments en bois dépendent presque entièrement du marché des États-Unis depuis 2016. Auparavant, le rayon d'exportations du Québec était plus diversifié ; il visait notamment le continent africain, l'Europe, la Russie et le Mexique.

Le contexte de pandémie, combiné aux problèmes de rareté de main-d'œuvre et de logistique de transport, pourrait expliquer le ralentissement de la valeur des exportations du Québec en 2020 et en 2021. Néanmoins, en raison des besoins persistants de nouvelles unités résidentielles aux États-Unis, combinés aux avantages que peuvent procurer les panneaux modulaires et les maisons préfabriquées dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de hausse de prix des matériaux de construction, les exportations québécoises de bâtiments en bois pourraient se relever graduellement à moyen terme.

Valeur des exportations de bâtiments en bois du Québec (millions de \$)

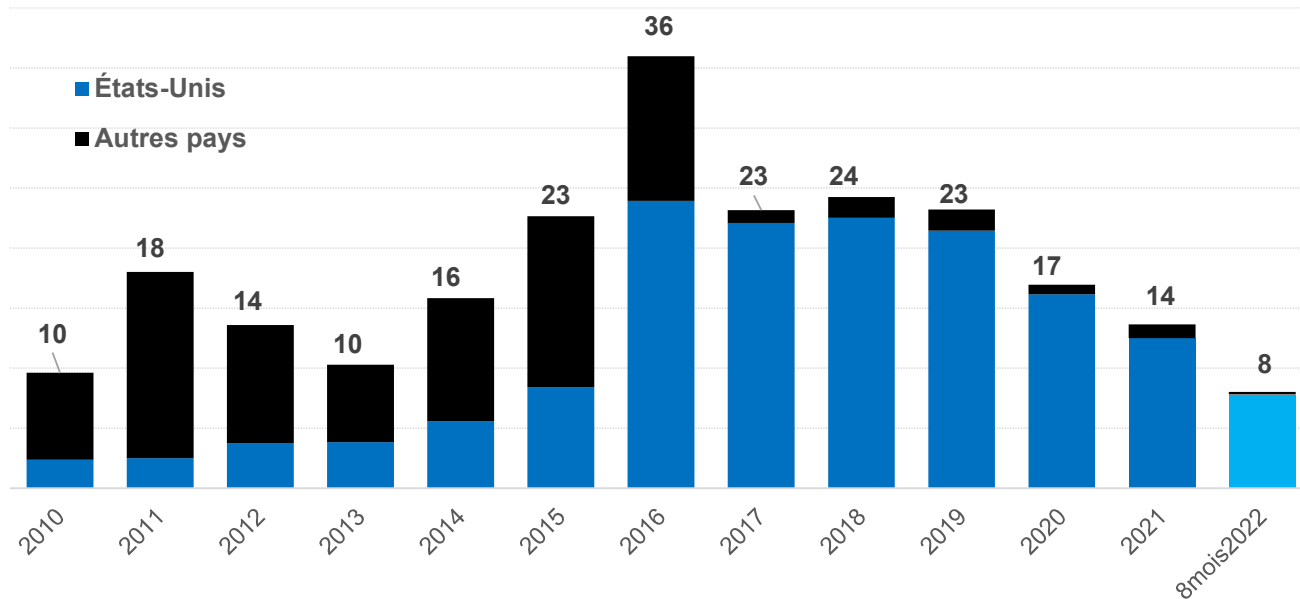


Figure 18

Source : ISQ, Commerce international des marchandises, SCIAN 321992

Pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une demi-dizaine de fabricants se spécialisent dans la fabrication de bâtiment et de roulottes pour bureaux de chantier, cafeterias, dortoirs et entrepôts, de même que de remises et de garages résidentiels.

Fabrication de portes et fenêtres en bois

Le Québec constitue un pilier important de l'industrie des portes et fenêtres au Canada. En effet, il génère plus des deux tiers de la valeur des ventes canadiennes (68 % en 2021).

En 2021, la valeur des ventes de portes et fenêtres au Québec a atteint près de 1,2 G\$, enregistrant ainsi une augmentation de 42,7 % par rapport à 2020 (voir figure 19). Cette somme record surpassait la moyenne de 708 M\$ enregistrée entre 2017 et 2020. Les usines québécoises auraient, notamment, profité de l'accroissement des mises en chantier en Amérique du Nord et des améliorations apportées au parc immobilier nord-américain vieillissant. Cette tendance haussière pourrait se poursuivre en 2022. Les données préliminaires des huit premiers mois enregistrent une hausse de 23 %, par rapport à la même période en 2021, pour atteindre 870 M\$.

La bonne performance enregistrée au Québec laisse présager des retombées favorables pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Selon l'information recensée, celle-ci dénombre deux usines actives dans la fabrication de portes et de fenêtres en bois.

Valeur des ventes québécoises de portes et de fenêtres en bois

Valeur des ventes,
en millions de \$

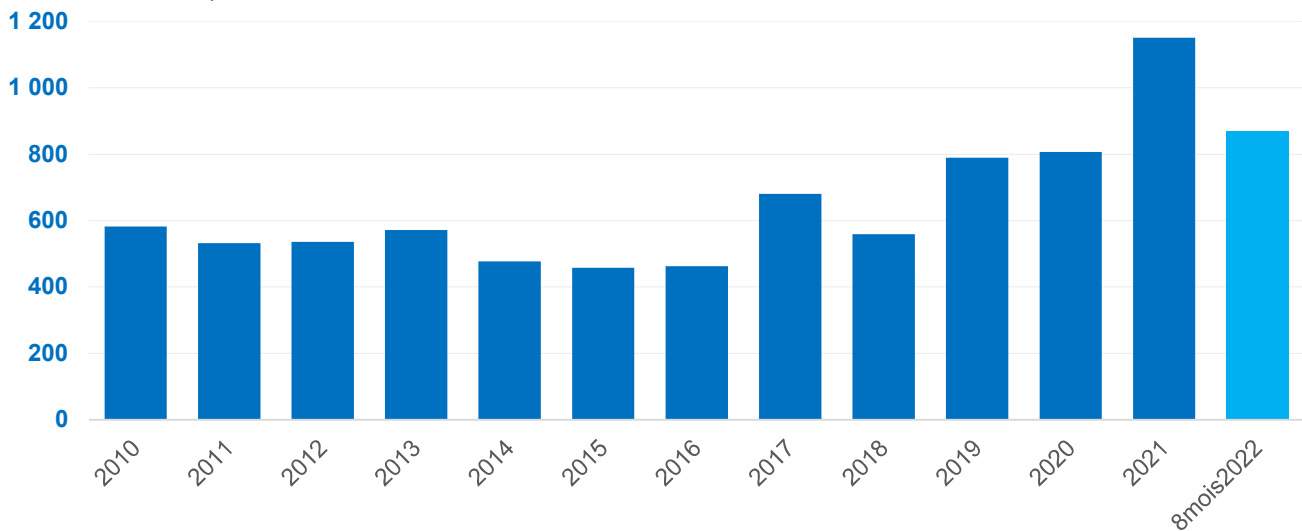


Figure 19

Source : Statistique Canada, Enquête mensuelle sur les industries manufacturières (EMIM), Tableau 16-10-0048-01, SCIAN 321911

Les données de Statistique Canada indiquent que la valeur des exportations de portes et de fenêtres en bois a diminué de 12,3 % au Québec entre 2020 et 2021, pour atteindre 114 M\$ (voir figure 20). De cette somme, 99 % provenaient des ventes réalisées aux États-Unis. Le bilan pourrait s'améliorer en 2022, alors que les données recensées entre janvier et août enregistraient une valeur de 81 M\$, soit une majoration de 2,6 % par rapport aux huit premiers mois de 2021.

Le bilan des exportations québécoises en 2021 laisse également sous-entendre que le commerce extérieur a généré 10 % de la valeur totale des ventes de portes et de fenêtres en bois du Québec. Entre 2015 et 2020, la proportion moyenne était de 33 %. Considérant l'augmentation de la demande canadienne (incluant le Québec) pour les portes et fenêtres fabriquées au Québec, les usines québécoises pourraient avoir diminué leur dépendance à l'égard du commerce extérieur l'an dernier. Cette situation pourrait se prolonger en 2022, selon les données préliminaires des huit premiers mois.

Valeur des exportations de portes et de fenêtres en bois au Québec (millions de \$)

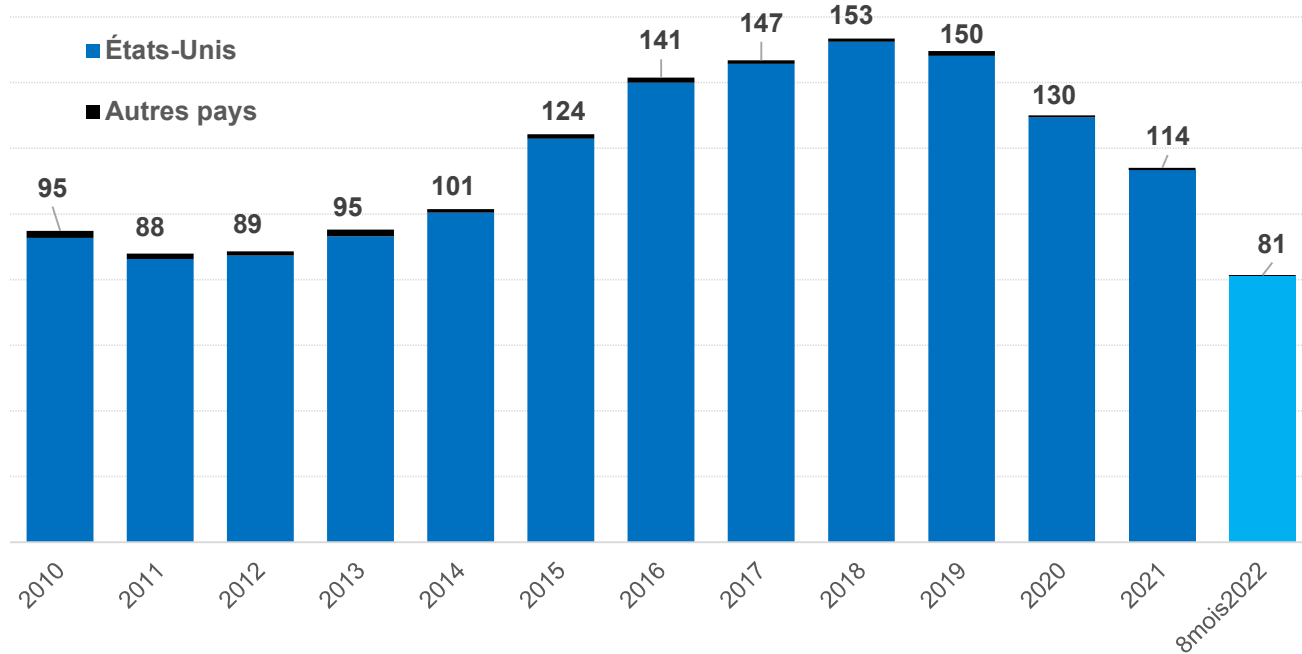


Figure 20

Source : ISQ, Commerce international des marchandises, SCIAN 321911

Granules

La demande mondiale de granules suit une tangente haussière depuis le début des années 2010. Entre 2010 et 2021, elle est passée de 15,9 millions de tonnes à 42,3 Mt, soit une augmentation de 166 % (voir figure 21). Au cours de ces onze dernières années, près des deux tiers de la hausse de la demande mondiale de granules provenaient du secteur industriel. L'autre tiers des besoins était généré par le marché résidentiel. Quant aux perspectives retenues par FutureMetrics, la demande mondiale de granules pourrait atteindre 45,3 Mt en 2030, soit une hausse de 7,1 % anticipée par rapport à 2021.

La volonté de trouver des alternatives de substitution aux centrales électriques au charbon, de même que la recherche de moyens pour réduire les émissions de CO², constituent des exemples qui ont contribué à accroître la demande mondiale de granules d'environ 2 Mt par année entre 2010 et 2021. Selon les perspectives présentées par FutureMetrics, l'accroissement de la demande énergétique mondiale, combiné aux contraintes d'approvisionnement de ressources énergétiques entourant le conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine, soutiendra les besoins de granules. Les analyses les plus récentes laissent d'ailleurs entrevoir une hausse de la demande de granules d'environ 4 Mt par année entre 2021 et 2030. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne devraient stimuler la demande à court terme. Le Japon, les États-Unis, le Canada et la Corée du Sud constitueraient, à moyen terme, les futurs marchés en croissance pour les granules.

Selon les projections de FutureMetrics, le marché industriel continuera d'appuyer approximativement les deux tiers de la demande mondiale de granules d'ici 2030. Cependant, tel qu'illustré par la ligne verte dans la figure 21, la production mondiale de granule pourrait devenir insuffisante pour combler la demande dès 2023. Les dernières prévisions laissent entrevoir un déficit mondial d'environ 830 000 tonnes en 2023, qui pourrait grimper à plus de 28 Mt en 2030. Ainsi, l'écart potentiellement grandissant entre l'offre et la demande de granules devrait soutenir les indices de prix à la hausse, maintenir la rentabilité des usines et stimuler des projets d'expansion, créant ainsi un environnement favorable pour accroître la présence québécoise à l'échelle nord-américaine et mondiale.

Évolution de la mondiale de granules (million de tonnes)

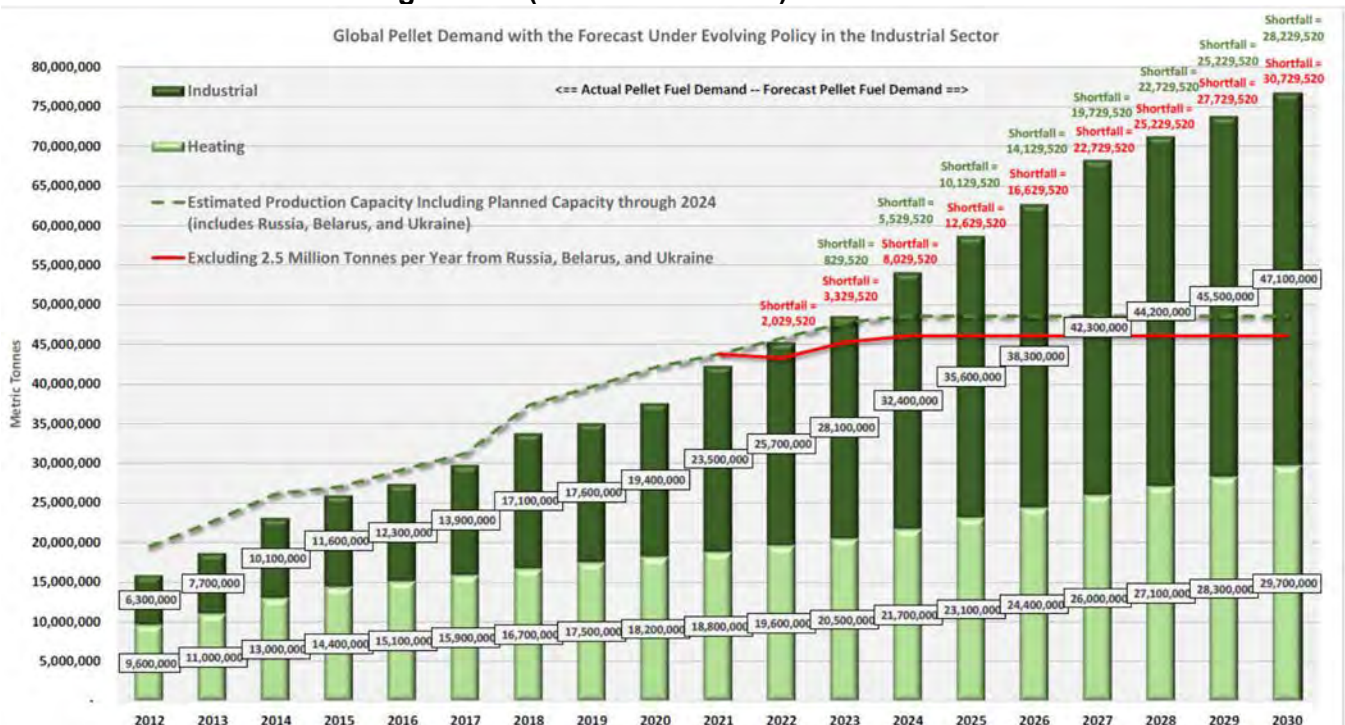


Figure 21

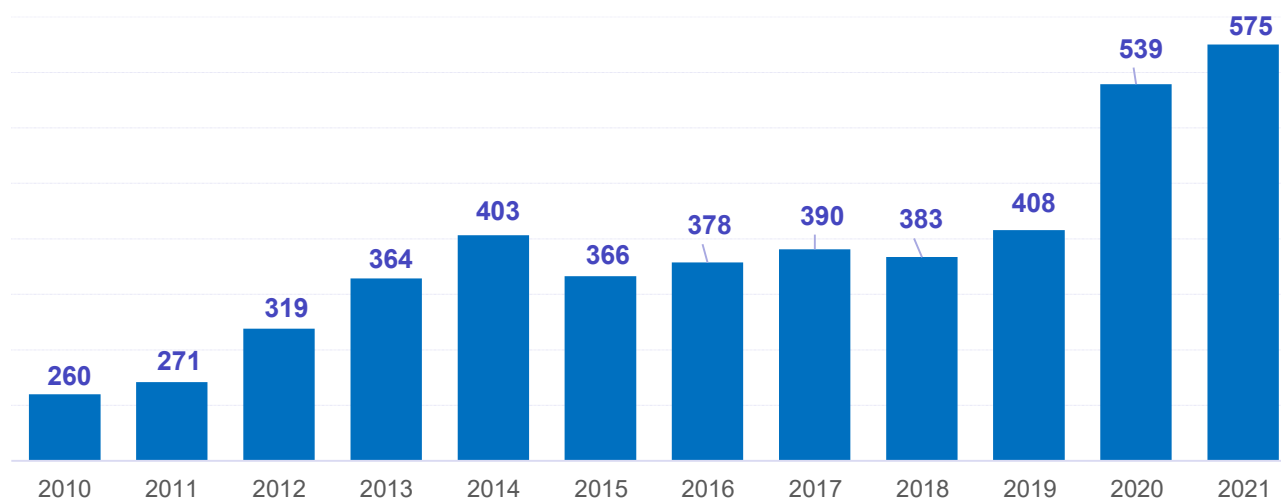
Sources : International trade data, FAO, data on production, BioEnergy Europe, Octobre 2022, Analyse de FutureMetrics

L'ensemble des producteurs de granules du Québec affichent une capacité potentielle de production de presque un million de tonnes annuellement. Ils prennent le second rang derrière ceux de la Colombie-Britannique, dont la capacité potentielle moyenne serait de 2,1 millions de tonnes par année³. Plus précisément, les producteurs de granules du Québec ont généré 575 000 tonnes de granules en 2021, soit une hausse de 6,6 % par rapport à 2020 (voir figure 22).

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte une seule usine qui génère environ le quart de la production québécoise de granules selon son rendement moyen des cinq dernières années (20 % en 2021). Le rendement futur de la région dépendra notamment des perspectives entourant les besoins de granules en provenance de l'Europe, des États-Unis et de l'Est canadien, soit ses marchés d'exportations déjà établis, de même que de la disponibilité de la ressource (produits conjoints du sciage, biomasse forestière, etc.).

Production totale de granules au Québec

En milliers de tonnes

**Figure 22**

Note : Usines avec permis de transformation primaire (2 001 m³ et plus) uniquement

Source : MRNF, Registre forestier

Le Québec a exporté 62 % de sa production de granules en 2021, comparativement à une moyenne de 54 % enregistrée entre 2016 et 2020. Ainsi, le volume a atteint environ 354 000 tonnes, soit une hausse de 43,6 % par rapport à 2020 (voir figure 23).

En 2021, 40,8 % des granules québécoises exportées ont pris le chemin des États-Unis, comparativement à une moyenne de 64,5 % enregistrée entre 2016 et 2020. Les États-Unis cédaient leur titre de premier importateur de granules du Québec aux dépens du Royaume-Uni. Ce dernier a attiré 42,3 % des exportations québécoises en 2021 contre une moyenne de 20,8 % affichée entre 2016 et 2020. Le Danemark (14 %) et l'Italie (3 %) constituaient les autres destinations en importance pour les granules québécoises.

Les données préliminaires pour 2022 laissent entrevoir que les exportations québécoises de granules pourraient continuer de croître. Le bilan des huit premiers mois était d'ailleurs équivalent à 93 % du bilan

³ Source : Canadian Biomass Magazine, <https://www.canadianbiomassmagazine.ca/wp-content/uploads/2022/05/CBM-PELLET-MAP-APR22-LR.pdf>

global de 2021. Les ventes continuaient de s'accroître du côté des États-Unis. De plus, les contraintes d'approvisionnement liées au conflit entre la Russie et l'Ukraine, de même que les perspectives d'un hiver rigoureux, contribueraient, jusqu'à présent, à accroître les exportations du Québec vers l'Europe.

Volume des exportations québécoises de granules (milliers de tonnes)

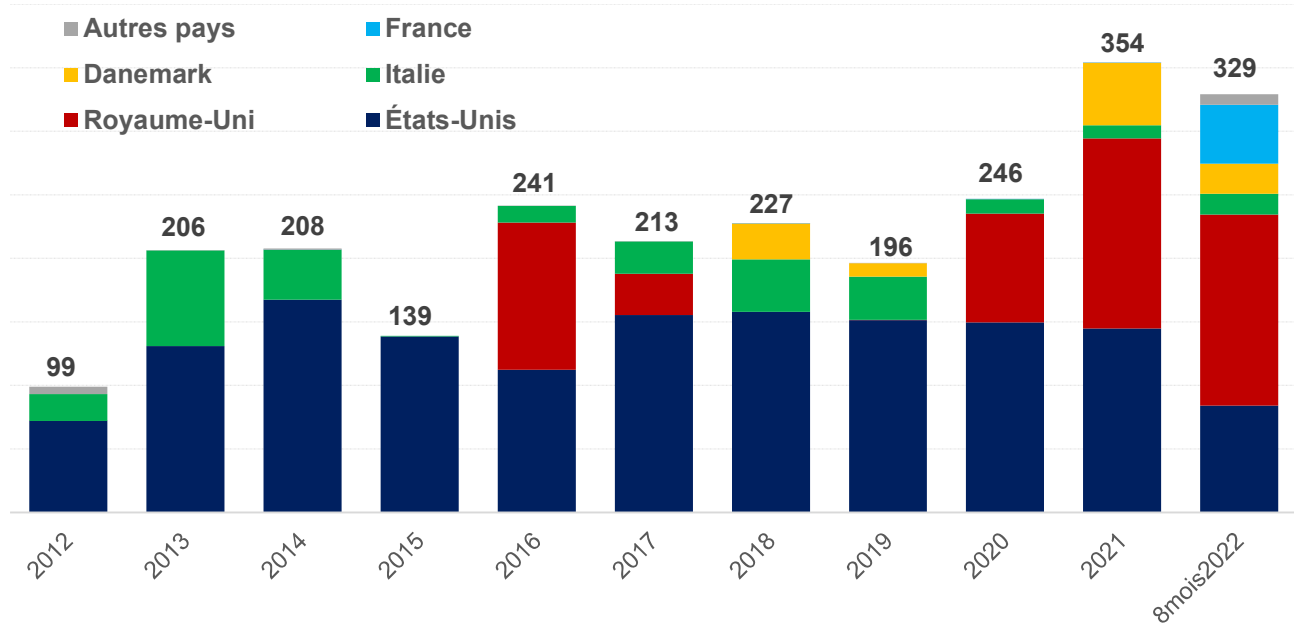


Figure 23

Source : ISQ, Commerce international des marchandises

Le prix moyen des granules s'est envolé au cours de l'année 2022. L'information disponible indiquait qu'en septembre 2022, le prix mensuel moyen des granules destinés au marché industriel affichait une hausse d'environ 150 % par rapport à septembre 2021, pour atteindre 600 \$CA/tonne. Pour les granules destinés au marché résidentiel, la hausse annuelle variait entre 150 % et 180 % sur le marché européen et affichait une croissance de 28 % pour le marché américain (voir figure 24).

La hausse des indices de prix des granules au cours de la dernière année trouve principalement son explication dans un débalancement entre la consommation et la production mondiale. Les marchés européens et américains augmentent leurs besoins de granules afin de diminuer leur dépendance à l'égard du charbon et des autres énergies fossiles. L'Europe doit également s'ajuster aux contraintes d'approvisionnement de granules découlant du conflit entre la Russie et l'Ukraine. De plus, des pays asiatiques, dont le Japon et la Corée du Sud montrent un intérêt grandissant envers l'utilisation des granules.

Ainsi, le niveau des indices de prix des granules devrait demeurer élevé à court et à moyen terme. La figure 21 illustre, d'ailleurs, l'écart qui se créera entre la demande croissante et la faible hausse de la capacité de production à l'échelle mondiale. Qui plus est, si le conflit devait se prolonger entre la Russie et l'Ukraine, plusieurs pays européens et asiatiques devraient se tourner vers d'autres pays pour s'approvisionner.

Prix mensuel des granules

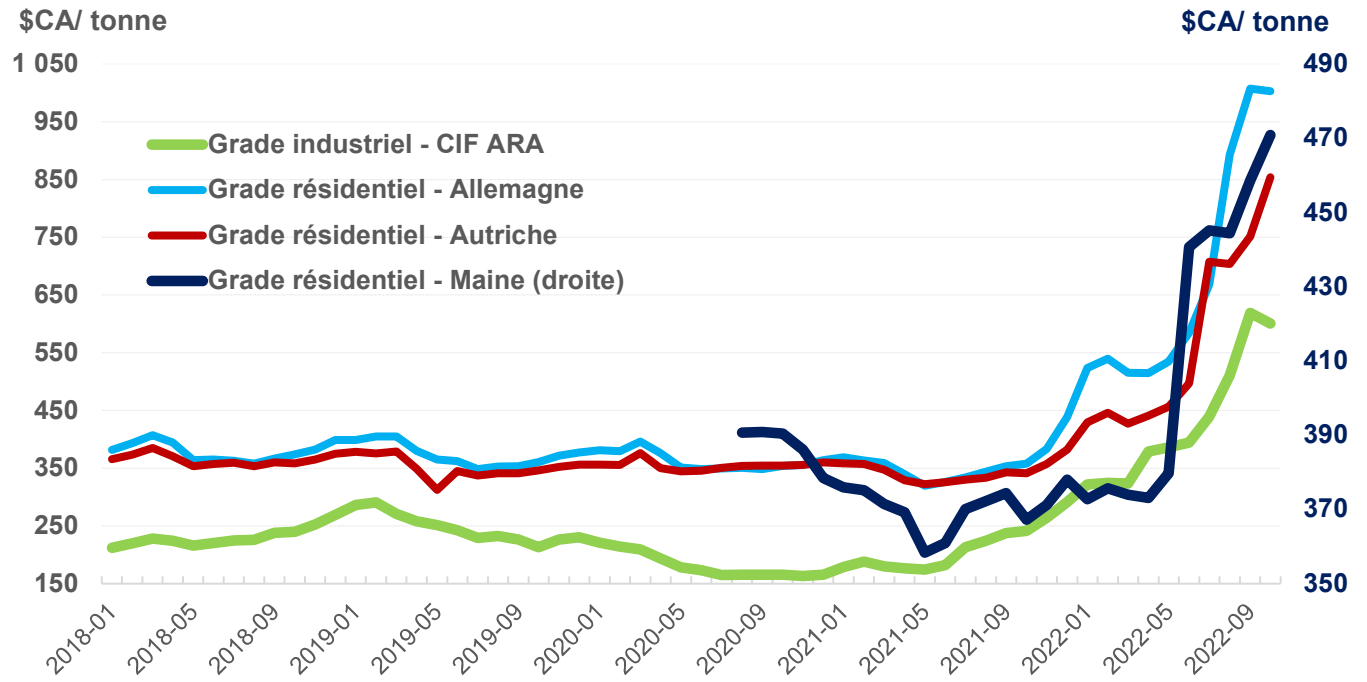


Figure 24

Source : Forest Energy Monitor

Papier journal

La demande mondiale de papier journal suit une tangente baissière depuis le début des années 2000. Entre 2000 et 2021, elle est passée d'un niveau record de 39,3 millions de tonnes à 12,3 millions de tonnes, soit une diminution de 68 % (voir figure 25). Au cours de cette période, environ 43 % du recul de l'industrie du papier journal est survenu en Amérique du Nord, soit l'équivalent d'une diminution de la demande de 11,5 millions de tonnes. L'Europe et l'Asie suivaient avec un repli respectif de 7,3 millions de tonnes et de 4,3 millions de tonnes au cours de la même période.

Le contexte de pandémie de la COVID-19 a accentué la baisse de la demande mondiale de papier journal. Entre 2019 et 2021, la consommation aurait diminué de 4,7 millions de tonnes, soit presque l'équivalent du repli enregistré entre 2008 et 2009 (-4,8 millions de tonnes). Pour la période 2019-2021, la décélération de la production mondiale provenait principalement de l'Asie (-2,1 millions de tonnes), de l'Europe (-1 million de tonnes) et de l'Amérique du Nord (-720 millions de tonnes).

Selon les projections de RISI, la demande mondiale de papier journal continuera de décélérer au cours des prochaines années. Entre 2021 et 2026, la consommation mondiale pourrait ralentir de presque 3 millions de tonnes, ou l'équivalent d'environ 5 % en moyenne par année. Plus du tiers de cette diminution proviendra de l'Europe, comparativement à 26 % pour l'Asie et 20 % pour l'Amérique du Nord. Plus spécifiquement pour le Canada et les États-Unis, les prévisions laissent entrevoir une consommation respective d'environ 205 000 tonnes et de 772 000 tonnes d'ici 2026, soit l'équivalent d'un ralentissement de la demande d'environ 100 000 tonnes et 500 000 tonnes par rapport à 2021.

Consommation mondiale de papier journal (millions de tonnes)

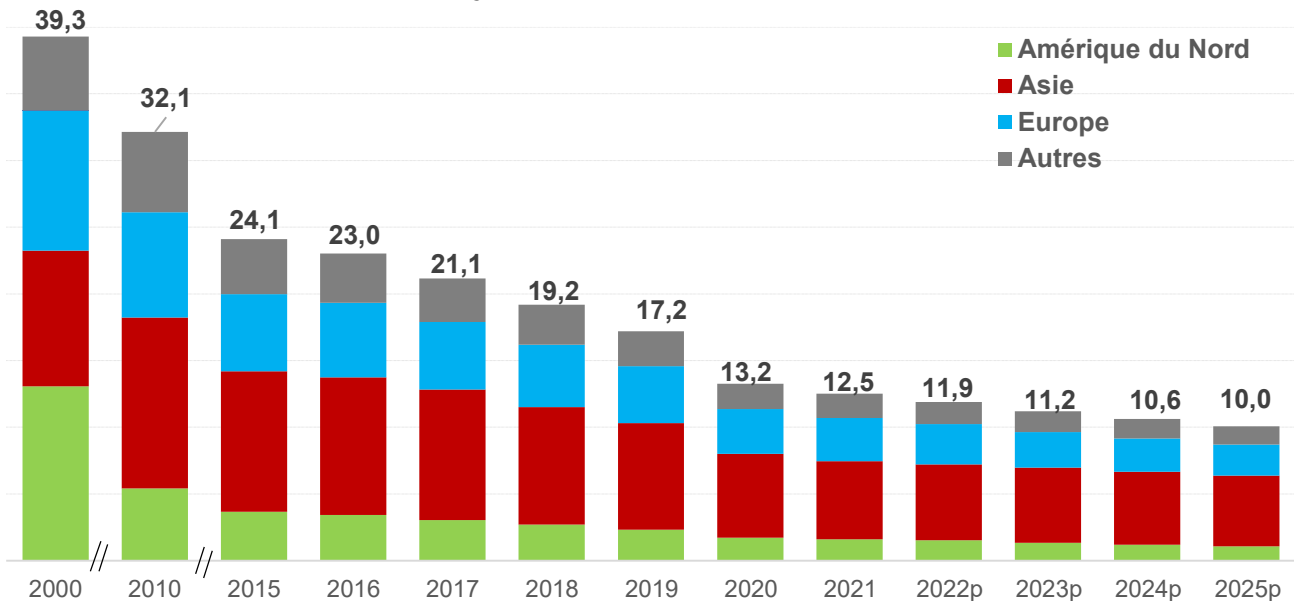


Figure 25

Sources : RISI, World Graphic Paper Forecast. Prévisions : RISI, août 2022

Les papetières du Québec continuent de s'ajuster au ralentissement persistant de la demande mondiale pour le papier journal, de même qu'aux nouvelles contraintes liées à la pandémie de la COVID-19. Au cours des onze dernières années, soit entre 2010 et 2021, la production québécoise a diminué de plus de la moitié (54 %), passant de 2,664 millions de tonnes à 1,225 million de tonnes (voir figure 26). À cet effet, le plus important recul est survenu en 2020, alors que plus de 500 000 tonnes ont été soustraites de la production annuelle québécoise de papier journal. Selon l'hypothèse que le Québec maintiendrait un apport équivalent ou supérieur à 60 % de la production canadienne et à 70 % de la consommation

nord-américaine tel qu’observé minimalement au cours des quatre dernières années (2018-2021), sa production annuelle pourrait se situer entre 1 million de tonnes et 1,2 million de tonnes d’ici 2025.

Le papier journal n’est pas le principal marché des papetières situées dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cependant, si les conditions de marché offrent des opportunités d’affaires favorables, deux papetières de la région ont les équipements et les installations nécessaires pour produire du papier journal. À titre d’exemple, considérant les problèmes d’approvisionnement provoqués par la pandémie de la COVID-19, les deux papetières du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont produit quelques dizaines de milliers de tonnes de papier journal en 2020 et en 2021 pour répondre à des besoins urgents.

Production de papier journal au Québec

En millions de tonnes

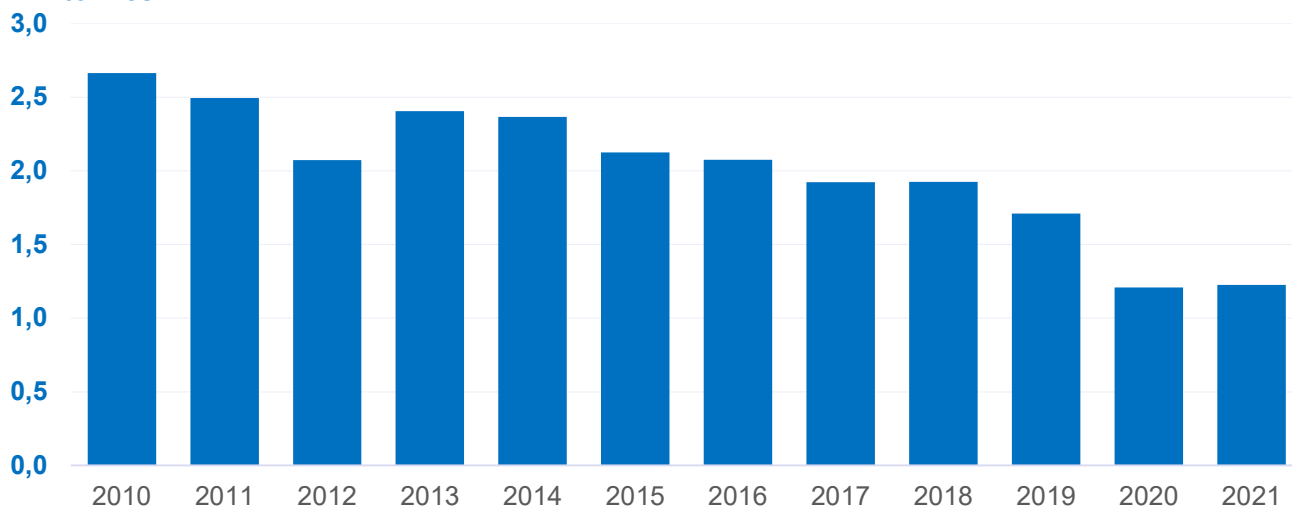


Figure 26

Source : MRNF, Registre forestier

Le Québec exporte en moyenne 95 % de sa production de papier journal. Son rendement est donc tributaire de la baisse de la demande mondiale et plus particulièrement, de la demande aux États-Unis. Selon les données de 2021, le Québec a exporté près de 1,3 Mt de papier journal, enregistrant ainsi une hausse de 5,8 % par rapport au bilan global de 2010, mais une diminution de 49 % par rapport au rendement exceptionnel de l’année 2000 (voir figure 27).

Au cours des vingt dernières années, les papetières québécoises ont ralenti leurs exportations vers leur principal partenaire commercial que sont les États-Unis. Ce marché génère annuellement environ 50 % des ventes à l’international. Toutefois, ce marché ralentit en raison de la fermeture de journaux ou le passage des tabloïds vers les plateformes numériques. Selon les plus récentes données disponibles, les exportations du Québec de papier journal vers les États-Unis sont passées de plus d’un million de tonnes en 2010 à moins de 591 000 tonnes en 2021, soit un recul de 42 % en onze ans. Les papetières québécoises semblent profiter d’une certaine stabilité, de la demande en provenance de l’Inde et d’une hausse modérée en provenance de la Chine. Malheureusement, ces deux marchés ne sont pas suffisants pour combler le repli des exportations du Québec vers les États-Unis, mais aussi vers le Royaume-Uni et le Brésil.

Pour les huit premiers mois de 2022, le Québec enregistrerait une diminution de ses exportations totales de papier journal de 4 % par rapport à la même période en 2021. Ce bilan préliminaire à la baisse proviendrait d’un ralentissement important des ventes réalisées en Asie, principalement en Chine.

Volume des exportations québécoises de papier journal (milliers de tonnes)

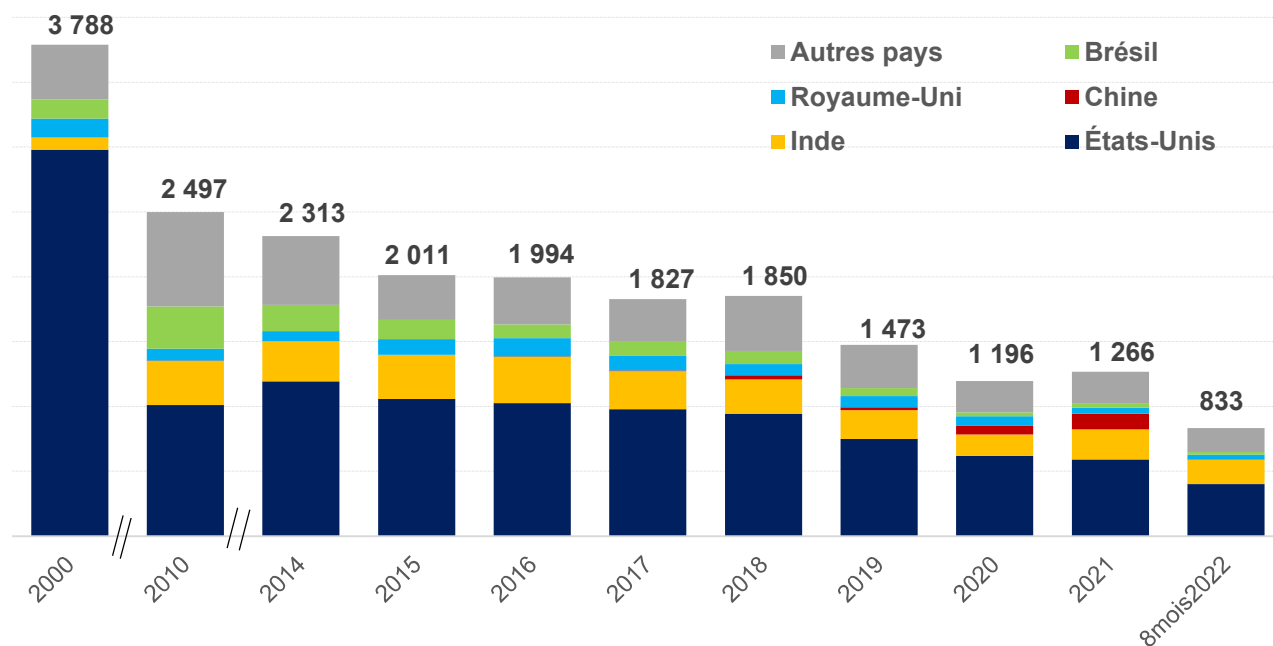


Figure 27

Source : ISQ, Commerce international des marchandises

En 2021, le papier journal 45 grammes s'est transigé au prix moyen de 888 \$CA/tonne dans l'est des États-Unis, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2020 (849 \$CA/tonne) (voir figure 28). Ce prix annuel moyen n'égalait pas la performance historique de 974 \$CA/tonne enregistrée en 2019, mais il s'inscrivait comme l'un des plus élevés des vingt dernières années.

Au cours des cinq dernières années, le prix moyen élevé trouve principalement son explication à l'effet que la production mondiale commence à diminuer plus rapidement que la consommation mondiale. Qui plus est, l'augmentation des délais de livraison, notamment attribuable à la rareté de conteneurs disponibles, contribue également à exercer une pression haussière sur le prix du papier journal.

L'ensemble de ces facteurs pourraient d'ailleurs contribuer à maintenir le prix du papier journal élevé à court et à moyen terme. Selon les données disponibles des huit premiers mois de 2022, le prix moyen se maintiendrait à un niveau historiquement élevé, soit au-dessus de la barre des 1 000 \$CA/tonne et il afficherait une augmentation de 26 % par rapport aux huit premiers mois de 2021. Selon les prévisions de RISI, qui se limitent au premier semestre de 2024, l'incertitude économique, le ralentissement de la demande mondiale pour le papier journal et l'amélioration graduelle des logistiques de transport pourraient contribuer à faire diminuer progressivement les indices de prix à compter de 2023. Cependant, RISI laisse également entrevoir que les indices de prix demeureraient supérieurs au niveau moyen enregistré en 2021.

Prix annuel du papier journal 45 g/m2 – Est des États-Unis
\$CA/ tonne



Figure 28
Prévisions T3-2022 à T2-2024 : RISI
Source : RISI, newsprint, 45-g/27.7-lb, Est des États-Unis

Papier d'impression commerciale

La demande mondiale de papier d'impression commerciale affiche également une tangente baissière, mais celle-ci a débuté plus tard, soit à la fin des années 2000. Entre 2007 et 2021, elle est passée d'un niveau record de 119,4 millions de tonnes à 82 millions de tonnes, soit une diminution de 31 % (voir figure 29). Au cours de ces quatorze dernières années, environ 50 % du recul de l'industrie du papier d'impression commercial est survenu en Amérique du Nord, soit l'équivalent d'une diminution de la demande de 19 millions de tonnes. L'Europe suivait avec un repli 14,6 millions de tonne au cours de la même période.

À l'image de l'industrie du papier journal, le contexte de pandémie de la COVID-19 a accentué la baisse de la demande mondiale de papier d'impression commerciale. Entre 2019 et 2021, la consommation aurait diminué d'environ 11 millions de tonnes, égalant presque le repli enregistré entre 2008 et 2009 (-11,1 millions de tonnes). Pour la période 2019-2021, la décélération de la production mondiale provenait principalement de l'Asie (-4 millions de tonnes), de l'Amérique du Nord (-2,8 millions de tonnes) et de l'Europe (-2,3 millions de tonnes).

Selon les projections de RISI, la demande mondiale de papier d'impression commerciale continuera de décélérer au cours des prochaines années. Entre 2021 et 2026, la consommation mondiale pourrait ralentir de plus de 7 millions de tonnes, ou l'équivalent d'environ 2 % en moyenne par année. Plus des deux tiers de cette diminution proviendront de l'Europe, comparativement à 25 % pour l'Amérique du Nord et à 2 % pour l'Asie. Plus spécifiquement pour le Canada et les États-Unis, les prévisions laissent entrevoir une consommation respective d'environ 909 000 tonnes et de 8,9 millions de tonnes d'ici 2026, soit l'équivalent d'un ralentissement de la demande d'environ 234 000 tonnes et 1,6 millions de tonnes par rapport à 2021.

Consommation mondiale de papier d'impression commercial (millions de tonnes)

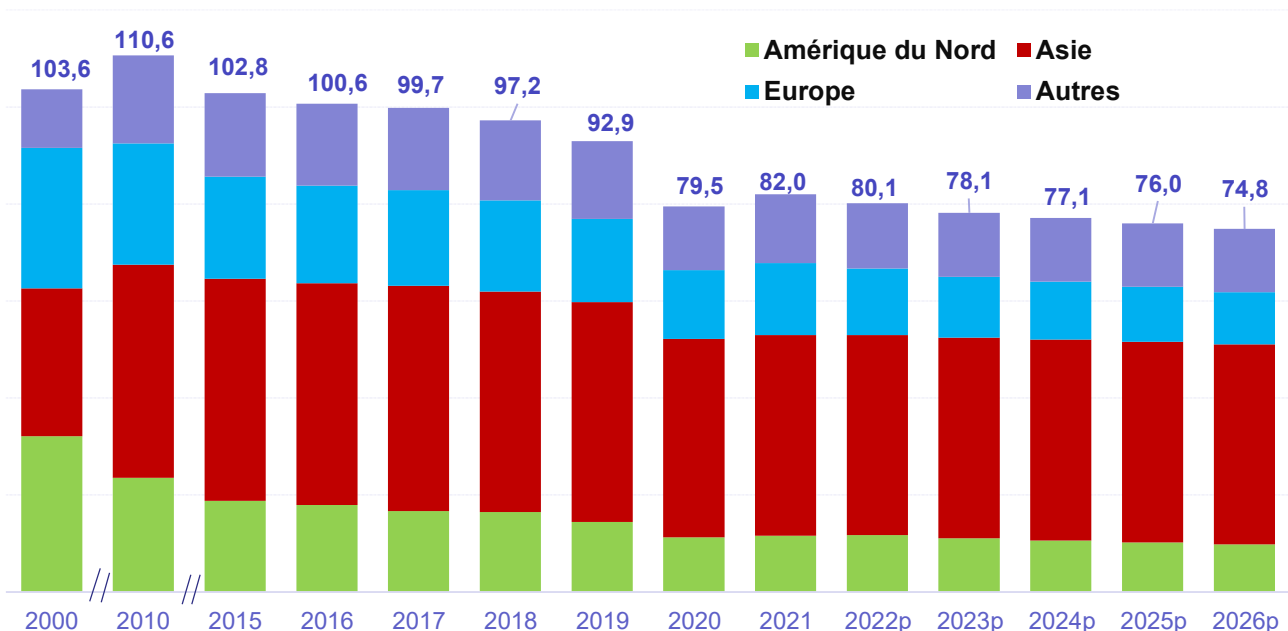


Figure 29

Prévisions 2022-2026 : RISI.

Sources : RISI, World Graphic Paper Forecast, août 2022

En 2021, la production de papier d'impression commerciale a atteint 1,332 million de tonnes au Québec, affichant une augmentation de 3,9 % par rapport à 2020 (voir figure 30).

Le Québec n'échappe pas au repli constant de la demande mondiale de papiers d'impression commerciale et les contraintes associées à la pandémie. Néanmoins, la diminution graduelle du temps passé en télétravail, combiné à la réouverture progressive des écoles et des établissements de restauration et hôteliers, constituent quelques exemples qui ont relevé la demande de papier d'impression commercial au cours de l'année 2021.

Selon l'hypothèse que le Québec maintiendrait un apport équivalent ou supérieur à 50 % de la production canadienne tel qu'observé au cours des dix dernières années, sa production annuelle pourrait se situer entre 1,2 million de tonnes et 1,4 million de tonnes d'ici 2026. Cette perspective devrait être favorable au maintien du cours normal des affaires des trois papetières fabricant du papier d'impression au Saguenay-Lac-Saint-Jean. En effet, la région produit annuellement un peu plus du tiers du papier d'impression québécois.

Production québécoise de papiers d'impression commerciale

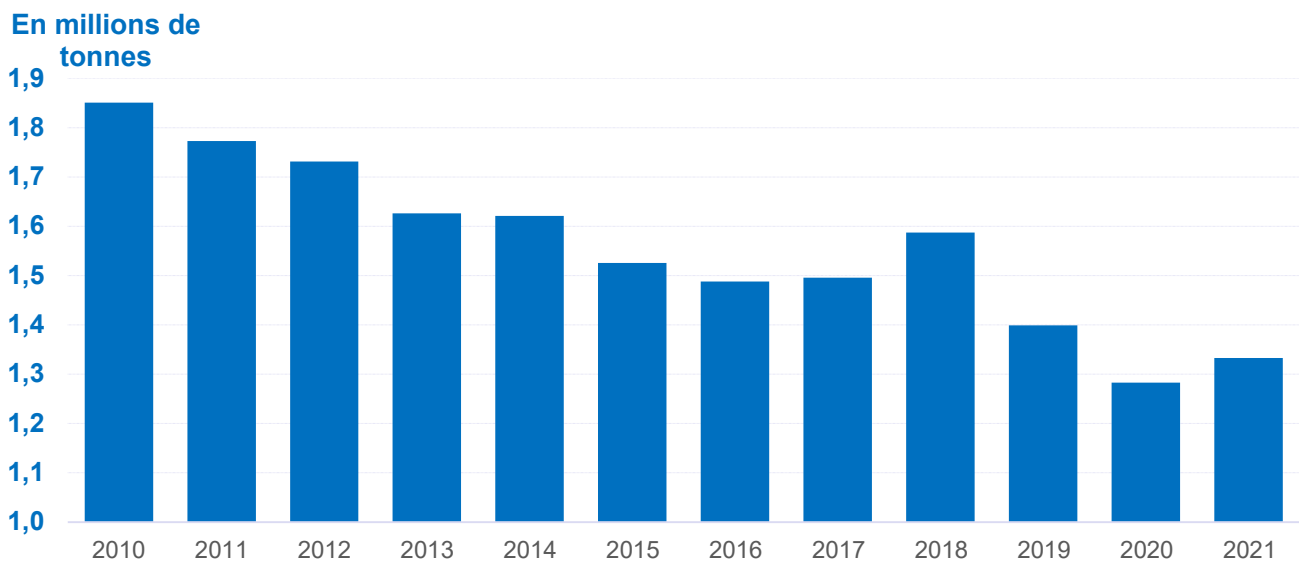


Figure 30

Source : MRNF, Registre forestier

Le Québec exporte en moyenne plus de 80 % de sa production de papiers d'impression commerciale. En 2021, le volume se chiffrait à approximativement 1,156 million de tonnes, soit une hausse de 1,8 % par rapport à 2020 (voir figure 31). Les États-Unis constituent le principal partenaire des papetières québécoises, alors qu'ils regroupent plus de 90 % des exportations.

Le maintien de la demande américaine, combiné à des niveaux de prix élevés, devrait contribuer à soutenir la production de papier d'impression commerciale au Québec. En effet, les papetières québécoises pourraient profiter des retombées provenant, entre autres, du retour graduel d'employés, lié au milieu institutionnel dans leur milieu de travail et des étudiants en milieu scolaire, de même que de la reprise progressive des activités commerciales et récréotouristiques.

Pour les huit premiers mois de 2022, le Québec enregistrerait une augmentation de ses exportations totales de papier d'impression de 2 % par rapport à la même période en 2021. Ce bilan préliminaire à la hausse proviendrait d'un accroissement des ventes réalisées aux États-Unis, en Amérique du Sud et en Europe.

Volume des exportations québécoises de papiers d'impression commerciale

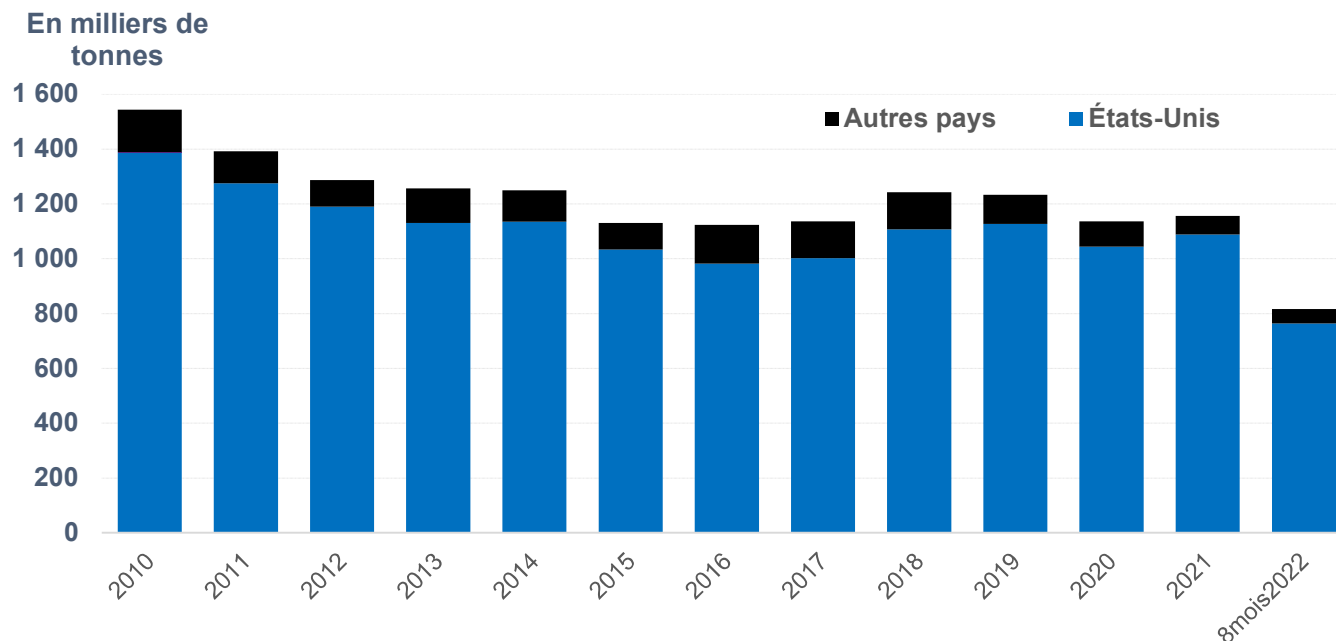


Figure 31

Source : ISQ, Commerce international des marchandises

Le prix du papier d'impression commerciale suit une tangente haussière depuis une dizaine d'années. Par exemple, le papier surcalandré, qui constitue l'une des catégories de papiers d'impression commerciale, a enregistré une valeur moyenne annuelle de 1 069 \$CA/ tonne en 2021, soit une majoration de 11 % par rapport à 2020 (voir figure 32).

Une combinaison de plusieurs facteurs semble appuyer l'accroissement du prix du papier d'impression commerciale. Premièrement, la production mondiale semble ralentir plus rapidement que la consommation mondiale. Deuxièmement, la réduction du nombre d'usines à l'échelle mondiale modère les potentielles baisses de prix. Plus récemment, les contraintes entourant la gestion de la pandémie ont occasionné une rareté de conteneurs disponibles et une augmentation des délais de livraison, contribuant ainsi à accroître les indices de prix.

Ainsi, l'évolution du prix du papier d'impression commerciale à moyen terme demeurera dépendante de l'ajustement de la production mondiale à l'égard de la consommation mondiale. Les contraintes liées aux logistiques de transport et aux mesures sanitaires liées à la COVID-19 pourraient également contribuer au maintien des prix à un niveau élevé. À cet effet, la moyenne des dix premiers mois de 2022 indiquait que le prix moyen atteignait 1 302 \$CA/tonne, soit une augmentation de 23,5 % par rapport à la même période en 2021. RISI ne produit pas de perspectives à court et à moyen terme des indices de prix pour le papier d'impression commerciale. Toutefois, la tangente pourrait être dictée par l'effet de contrepoids de l'alternance télétravail et présence au bureau, du retour complet des étudiants en classe et de la reprise des activités du commerces de détail, pour ne nommer que ces exemples, par rapport à l'incertitude économique et au ralentissement de la demande mondiale de papier d'impression commerciale.

Prix annuel du papier surcalandré B 33 lb

\$CA/ tonne

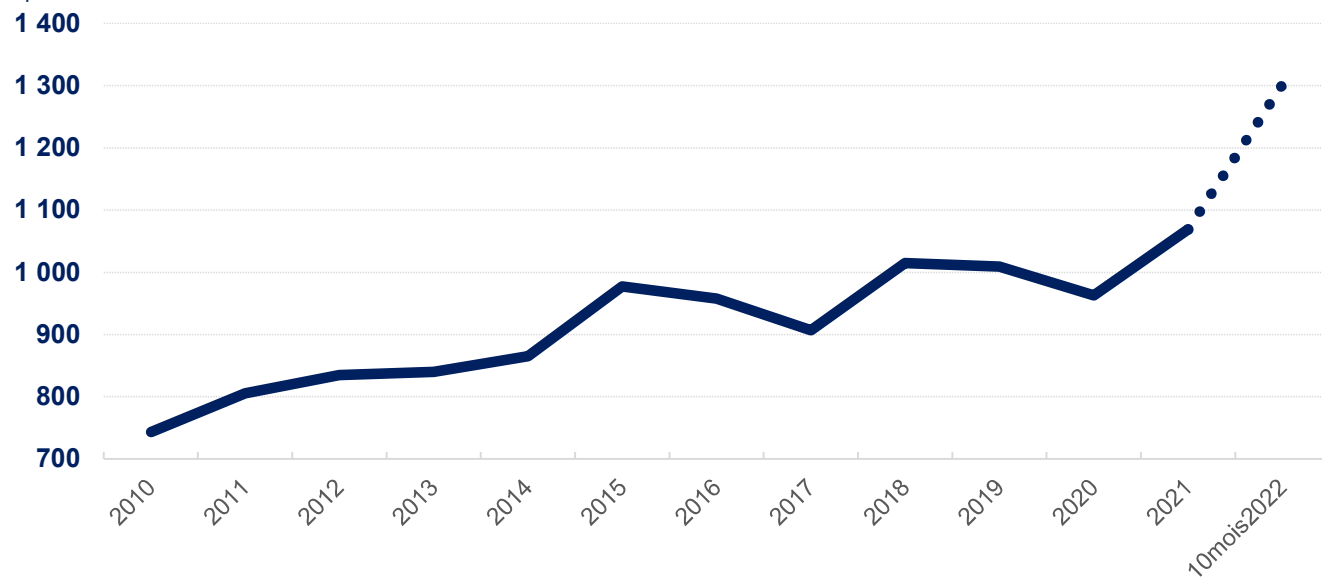


Figure 32

Source : RISI, Prix du papier surcalandré B 33 lb, Est des États-Unis

Pâte kraft blanchie de résineux

La demande mondiale de pâte kraft blanchie de résineux affiche une certaine stabilité depuis les dix dernières années. En 2021, elle a enregistré une consommation totale de 35,3 millions de tonnes, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2020. Cette performance égalait, d'ailleurs, la moyenne enregistrée entre 2011 et 2021 (voir figure 33).

L'Amérique du Nord et l'Europe regroupent respectivement environ le quart de la consommation mondiale de pâte kraft blanchie de résineux. Leur poids respectif a diminué au cours des dix et des vingt dernières années. À titre d'exemple, le continent nord-américain regroupait plus de 40 % de la consommation mondiale au début des années 2000, alors que la proportion dépassait 30 % pour l'Europe. L'Asie est l'endroit où la consommation de pâte kraft blanchie de résineux a le plus augmenté. Elle regroupait 36 % de la consommation mondiale en 2021, comparativement à 15 % au début des années 2000.

Selon les projections de RISI, la demande mondiale de pâte kraft blanchie de résineux conservera une tendance haussière au cours des prochaines années. Entre 2021 et 2025, la consommation devrait progresser d'environ 2,4 millions de tonnes, ou l'équivalent de 2 % en moyenne par année. Plus du tiers de cette hausse proviendra de l'Asie et seulement 5 % de l'Amérique du Nord.

Consommation mondiale de pâte kraft blanchie de résineux (million de tonnes)

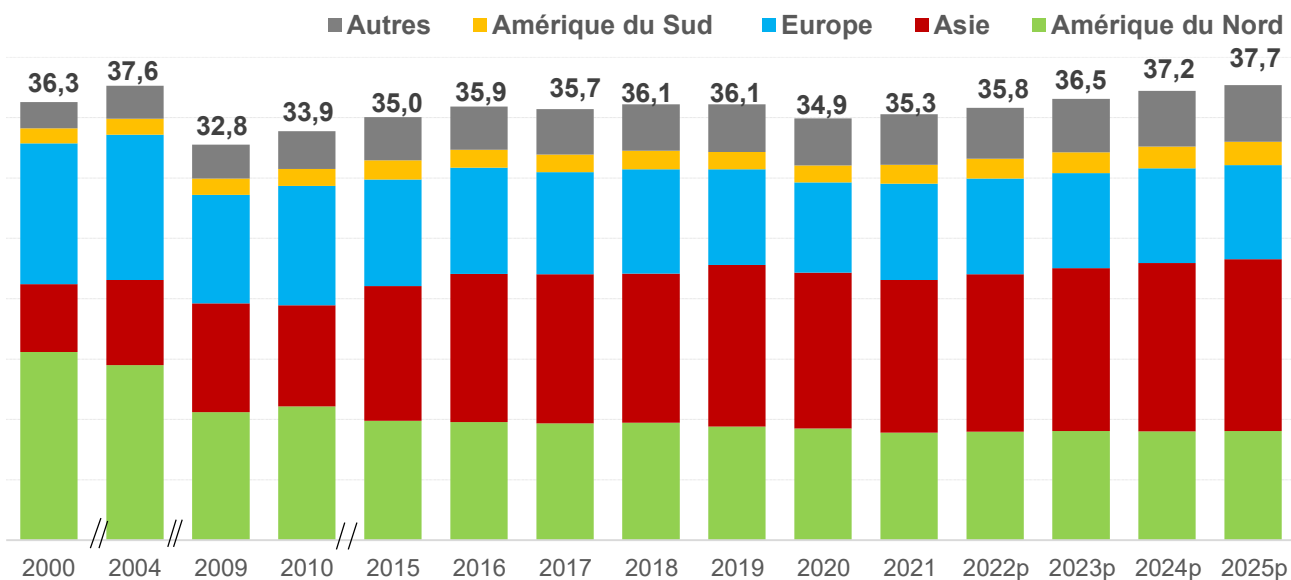


Figure 33

Sources : RISI, World Pulp & Recovered Paper Forecast - 5-Year, juillet 2022

En 2021, la production de pâte kraft blanchie de résineux a atteint 664 914 tonnes au Québec, soit une augmentation de 43,5 % par rapport à 2020 (voir figure 34). Cette bonne performance surpassait la moyenne de 400 000 tonnes enregistrée entre 2012 et 2020. Elle s'appuyait notamment sur la relance de l'usine de pâte kraft de Lebel-sur-Quévillon, par l'entreprise Chantiers Chibougamau.

Selon l'hypothèse que le Québec maintiendrait un apport se situant entre 6 % et 10 % de la production canadienne, tel qu'observé au cours des dix dernières années, sa production annuelle pourrait varier entre 400 000 et 700 000 tonnes annuellement d'ici 2025. Cette perspective devrait être favorable au maintien du cours normal des affaires de la papetière fabricant de la pâte kraft blanchie de résineux au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Production de pâte kraft blanchie de résineux au Québec

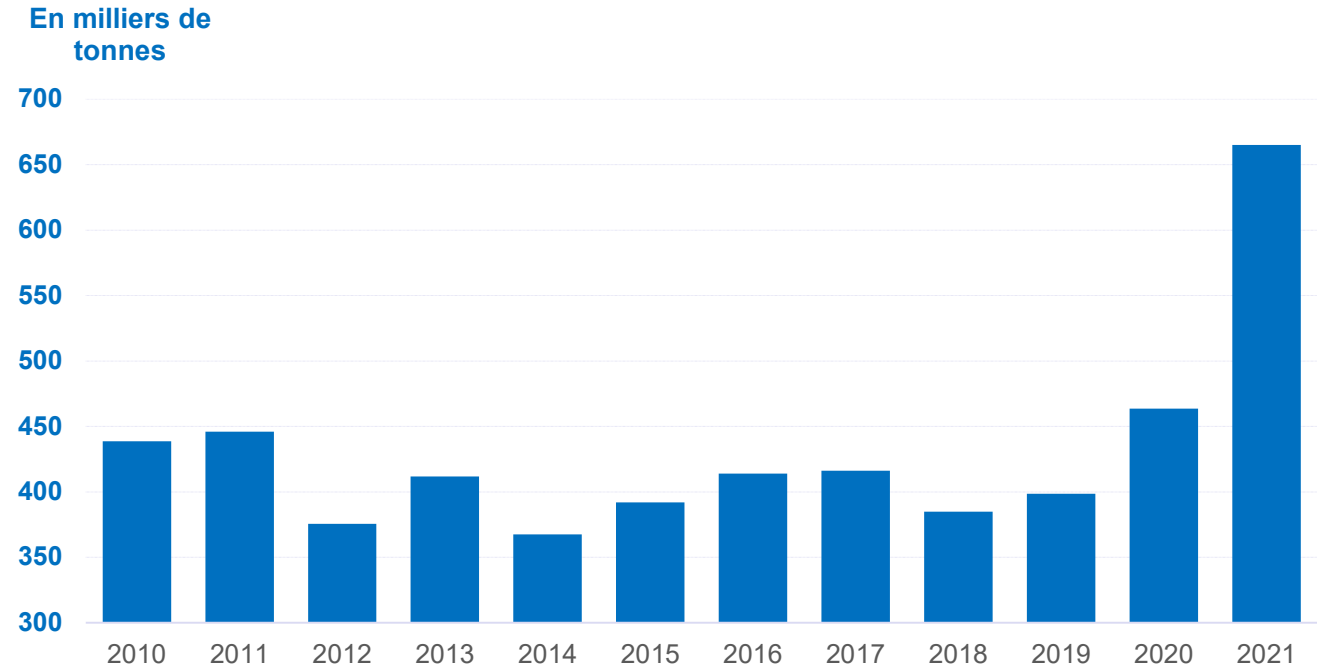


Figure 34

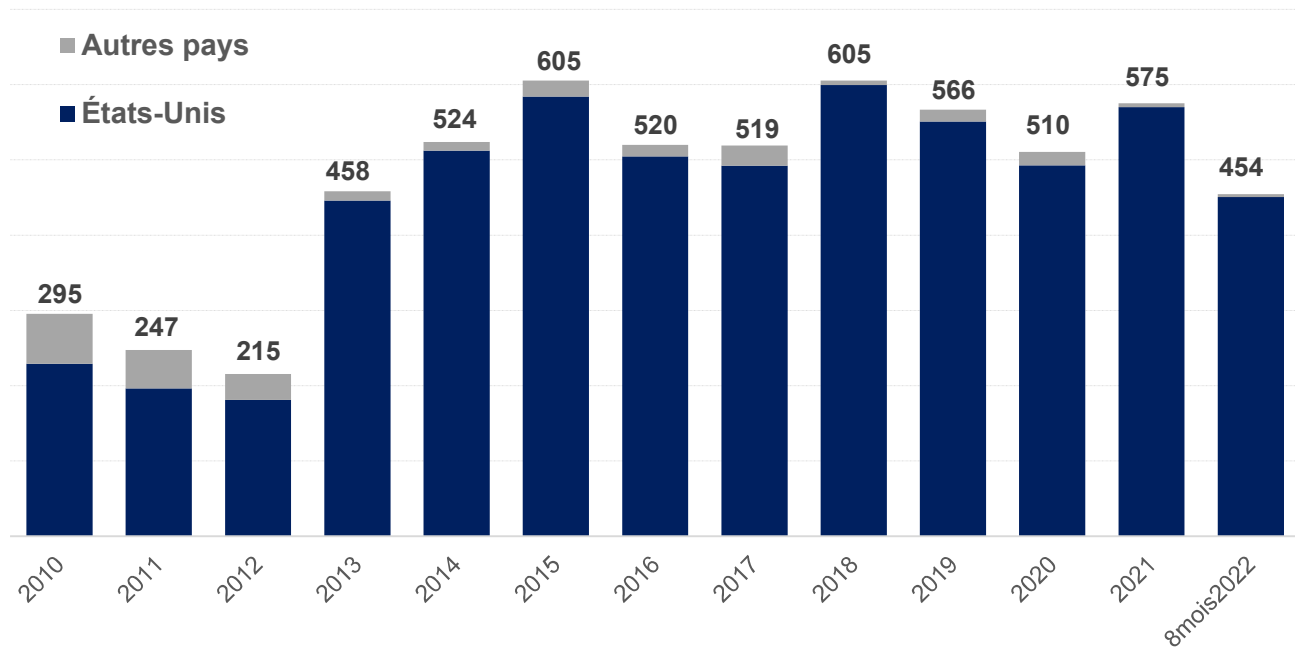
Source : MRNF, Registre forestier

Selon l'information disponible, la valeur des exportations de pâte kraft blanchie de résineux a atteint 575 M\$ en 2021, soit une hausse de 12,6 % par rapport à 2020. Cette performance surpassait la valeur moyenne de 544 M\$ enregistrée au cours des cinq années précédentes (2016-2020) (voir figure 35).

Le Québec exporte principalement sa pâte kraft blanchie de résineux vers son principal partenaire commercial que sont les États-Unis. Ce marché génère annuellement plus de 95 % de la valeur des ventes à l'international; cette valeur s'élevait à environ 570 M\$ en 2021, soit une augmentation annuelle de 15,7 %. L'Asie, principalement dominée par la Chine, constitue la deuxième destination en importance de la pâte kraft blanchie de résineux du Québec, bien que l'apport annuel se situe sous le 1 %.

Pour les huit premiers mois de 2022, le Québec enregistrerait une progression de la valeur de ses exportations totales de pâte kraft blanchie de résineux de 3,2 % par rapport à la même période en 2021. Ce bilan préliminaire à la hausse proviendrait d'une augmentation des ventes réalisées aux États-Unis.

Valeur des exportations de pâte kraft blanchie de résineux au Québec (milliers de tonnes)

**Figure 35**

Source : ISQ, Commerce international des marchandises

Le prix moyen annuel de la pâte kraft blanchie de résineux a atteint un sommet de 1 988 \$CA/tonne sur le marché nord-américain en 2021, soit une hausse de 31,7 % par rapport à 2020. Sur le marché de la Chine, le prix moyen a également progressé par rapport à 2020, soit de 47,6 %, pour atteindre un niveau record de 1 154 \$CA/tonne l'an dernier.

L'évolution du prix de la pâte kraft résineuse, à court et moyen termes, demeurera dépendante de l'ajustement de la production mondiale à l'égard de la consommation mondiale. Les contraintes liées aux logistiques de transport et aux mesures sanitaires liées à la COVID-19 pourraient également contribuer au maintien des prix à un niveau élevé.

Selon les données disponibles pour les neuf premiers mois de 2022, les indices de prix de la pâte kraft blanchie de résineux ont pris des directions différentes en Amérique du Nord et en Chine. Du côté nord-américain, le prix moyen se situait à 2 109 \$CA/tonne, soit une majoration de 4,5 % par rapport aux neuf premiers mois de 2021. Du côté chinois, le prix affichait un repli annuel de 2,5 %, pour atteindre 1 196 \$CA/tonne, au terme des neuf premiers mois de 2022.

Prix annuel de la pâte kraft résineuse blanchie – Amérique du Nord et Chine

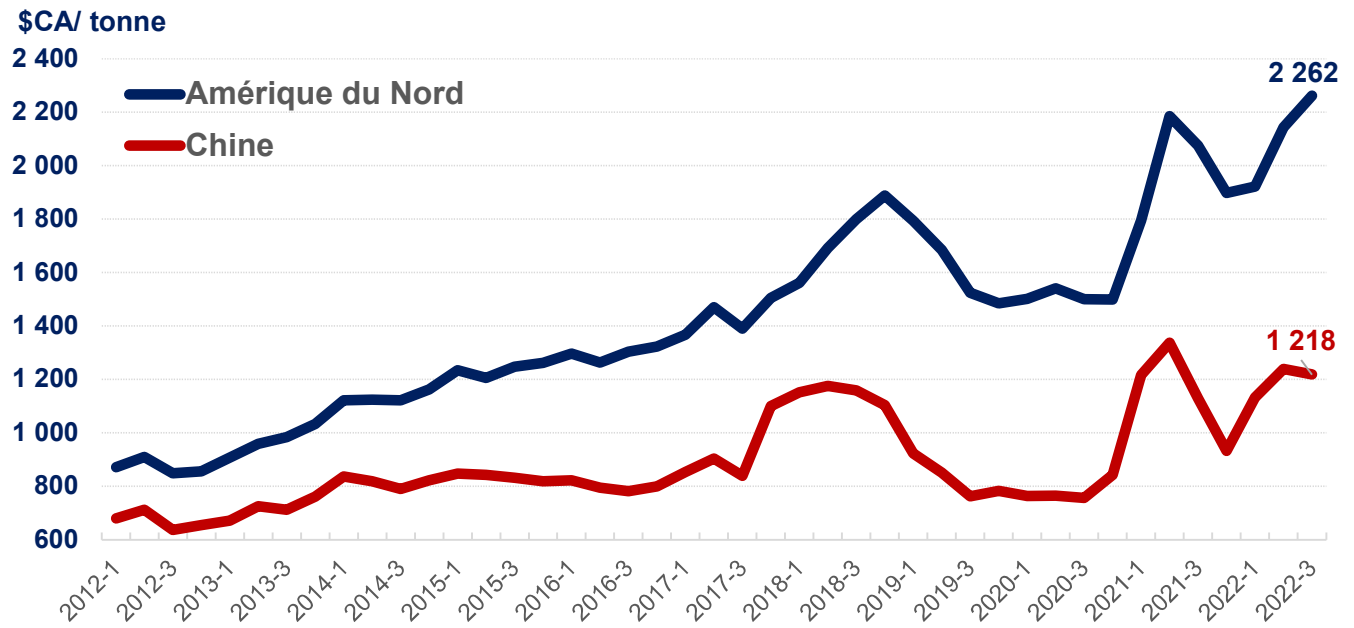


Figure 36
Source : RISI

3 LITIGE COMMERCIAL AVEC LES ÉTATS-UNIS DANS LE SECTEUR FORESTIER

L'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis est venu à échéance en octobre 2015. En 2017, des producteurs de bois d'œuvre résineux américains ont déposé une plainte au Département du Commerce des États-Unis (DOC), alléguant subir un préjudice des importations de bois d'œuvre résineux canadien. À la suite d'une enquête du DOC, les importations américaines de bois d'œuvre résineux canadiens sont assujetties, depuis 2017, à des droits compensateurs et antidumping combinés variant de 9,38 % à 23,56 %. Ces taux sont révisés annuellement par le DOC.

Le gouvernement du Québec appuie et collabore aux démarches de contestation du gouvernement fédéral des droits imposés par le DOC sur les importations américaines de bois d'œuvre résineux canadien. Ces démarches judiciaires, dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACÉUM) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pourraient s'échelonner encore sur quelques années. Le gouvernement du Québec continue de défendre son régime forestier, lequel permet de vendre le bois récolté à sa juste valeur, sans être subventionné.

Des victoires devant les instances judiciaires de l'ALÉNA, de l'ACÉUM et de l'OMC conféreront un meilleur levier en vue de négociations pour un nouvel accord sur le bois d'œuvre résineux. Dans une décision rendue en mai 2020, un groupe spécial de l'ALÉNA chargé d'entendre la contestation canadienne sur l'existence d'un préjudice a toutefois accepté la position américaine. Deux autres groupes spéciaux de l'ALÉNA se pencheront en 2022 et 2023 sur les contestations des droits compensateurs et antidumping. Un groupe spécial de l'OMC a rendu une décision très favorable au Québec et au Canada, en août 2020, dans la contestation des droits compensateurs. Si cette décision n'a pas force exécutoire, elle représente néanmoins une décision impartiale d'une autorité mondialement reconnue, laquelle reconnaît que le bois d'œuvre résineux québécois est vendu à sa juste valeur marchande. Les États-Unis ont toutefois porté cette décision en appel. Quant à la contestation des droits antidumping, le Canada a porté en appel la décision partagée rendue en avril 2019. L'organe d'appel de l'OMC est paralysé depuis décembre 2019 en raison de l'absence de quorum. Les États-Unis font obstacle à la nomination de nouveaux juges à cet organe.

Dans ce contexte, afin d'appuyer l'industrie du bois d'œuvre résineux, le gouvernement du Québec a mis en place une table des partenaires, laquelle regroupe des représentants de l'industrie, des syndicats et des communautés afin d'assurer un partage efficace d'information en vue d'assurer des représentations auprès du gouvernement du Canada. Le gouvernement du Québec assure également un soutien financier (via un volet du programme ESSOR), sous forme de prêts et de garanties de prêts aux entreprises subissant un manque de liquidités pendant le litige. Ce programme respecte entièrement les engagements pris en vertu des accords de commerce international. Finalement, le gouvernement du Québec met de l'avant diverses mesures visant à améliorer la compétitivité de l'industrie et à diversifier sa gamme de produits ainsi que ses marchés.

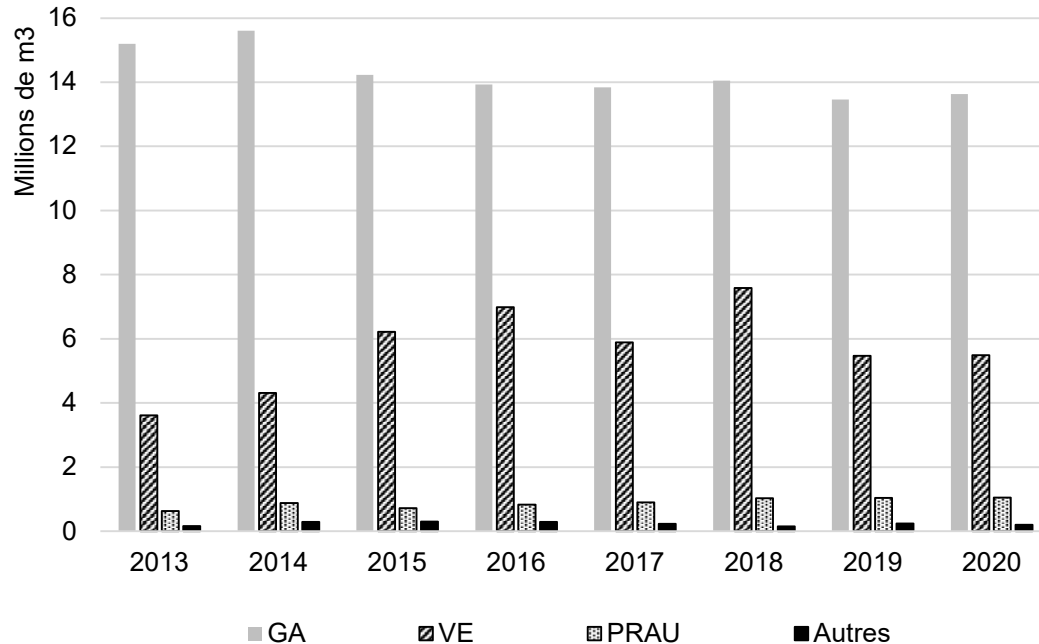
4 LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER : CRÉATION DU BUREAU DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS ET IMPACTS SUR LA PRODUCTION FORESTIÈRE DU QUÉBEC

Le BMMB a été créé en 2010 dans le cadre de la réforme du régime forestier québécois, plus précisément au moment de la sanction de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1). Sa création avait, pour principal objectif, de mettre en place un marché libre des bois des forêts de l'État. Il a aussi comme fonction d'évaluer la valeur marchande des bois et la valeur de la redevance annuelle que doivent payer les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.

Depuis sa création, le BMMB a vendu d'importants volumes de bois. Toutefois, il importe de mentionner que la majorité des volumes offerts par le BMMB ne sont pas de nouveaux volumes de bois, puisque ceux-ci ont été prélevés à même les volumes disponibles pour l'octroi de droits forestiers. Dans l'ancien régime forestier, ces volumes faisaient donc partie des volumes octroyés en contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier aux usines de transformation du bois.

La figure 37 illustre l'importance des allocations de bois sur forêt publique, selon leur nature.

Répartition des volumes récoltés (m³) sur forêt publique selon la nature des allocations de bois pour la période de 2013 à 2020



GA : Garantie d'approvisionnement et vente de gré à gré
 VE : Vente aux enchères
 PRAU : Permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois
 Autres : Bois de chauffage commercial, utilité publique

Figure 37

Source : MRNF

5 STATISTIQUES SPECIFIQUES AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Évolution de la destination du bois rond provenant du territoire du plan et de tous les syndicats, par type d'usine

Les quatre prochaines figures illustrent l'évolution des volumes produits par le syndicat et consommés par les usines de transformation. Les figures 38 à 41 indiquent que les volumes produits sur le territoire du Plan conjoint des producteurs forestiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean et consommés par les usines de transformation demeurent similaires à la tendance provinciale.

Évolution de la destination du bois rond (toutes essences) – Pâtes et papiers

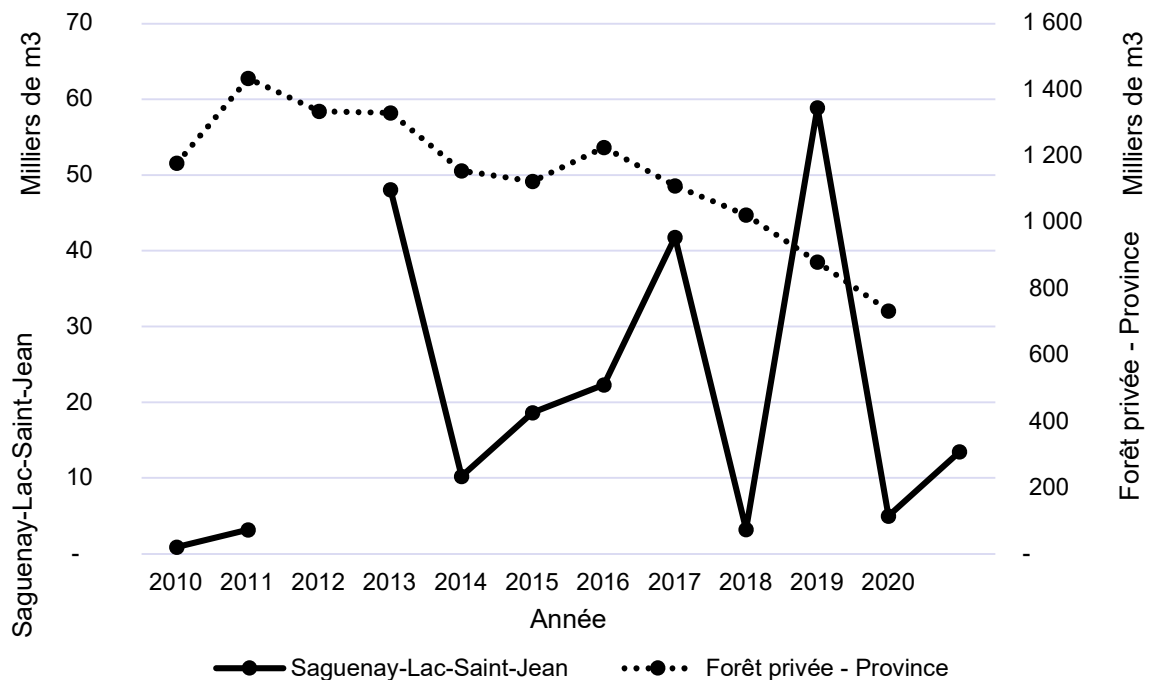


Figure 38

Source : Registre forestier, MRNF

Évolution de la destination du bois rond (toutes essences) – Sciage et déroulage

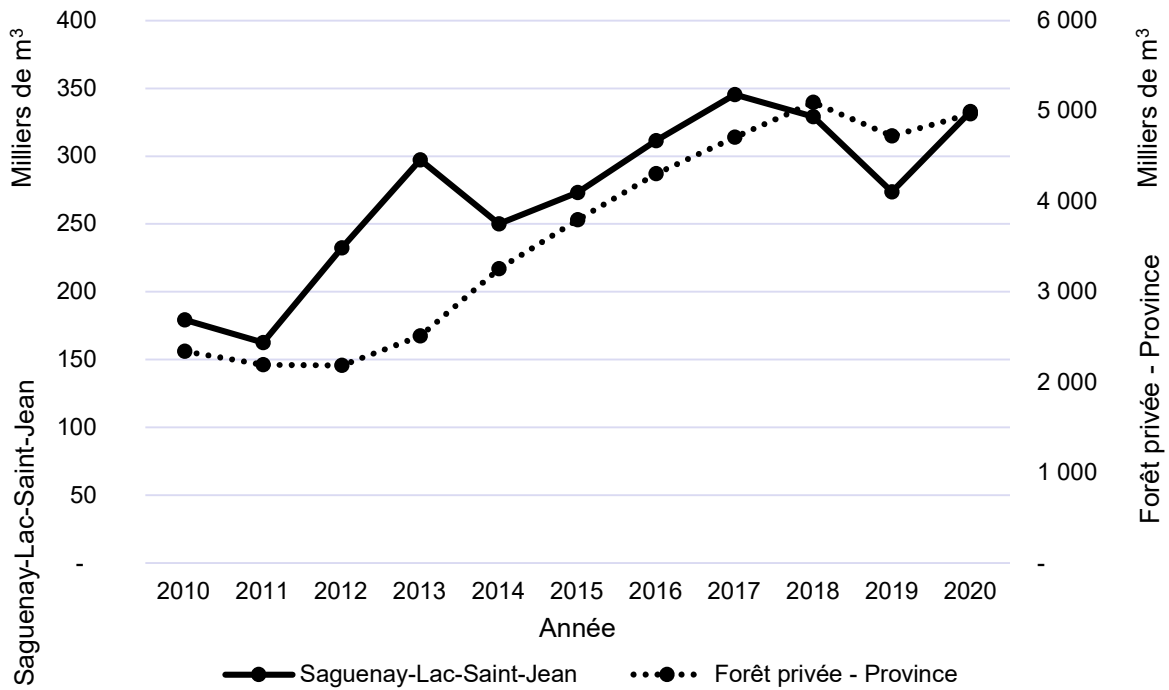


Figure 39

Source : Registre forestier, MRNF

Évolution de la destination du bois rond (toutes essences) – Panneaux et autres

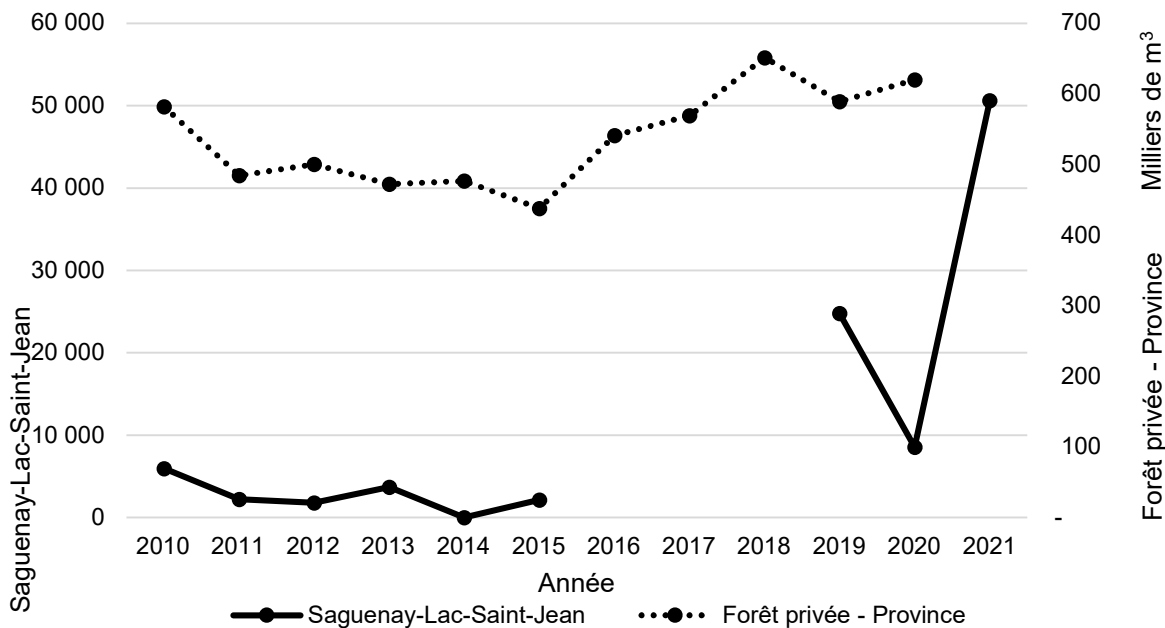


Figure 40

Source : Registre forestier, MRNF

Évolution de la destination du bois rond (toutes essences) – Pâtes et papiers, sciage et déroulage, panneaux et autres

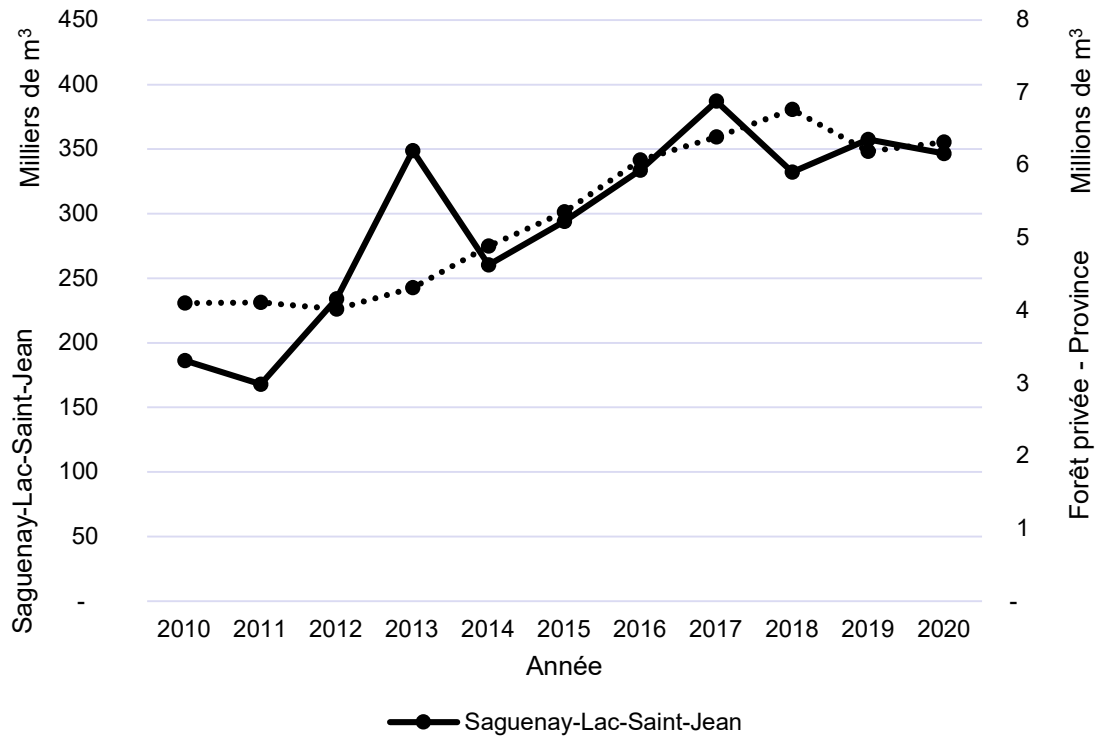


Figure 41

Source : Registre forestier, MRNF

Évolution de la consommation du bois rond en provenance du territoire du plan et de tous les syndicats, par type d'usine

Entre 2014 et 2021, contrairement à la tendance provinciale, une tendance stable s'inscrit sur le plan régional dans la transformation des volumes produits par les usines de pâtes et papiers. (voir figure 42).

Évolution de la consommation du bois rond (toutes essences) en provenance du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de tous les syndicats – Pâtes et papiers, sciage et déroulage, panneaux et autres

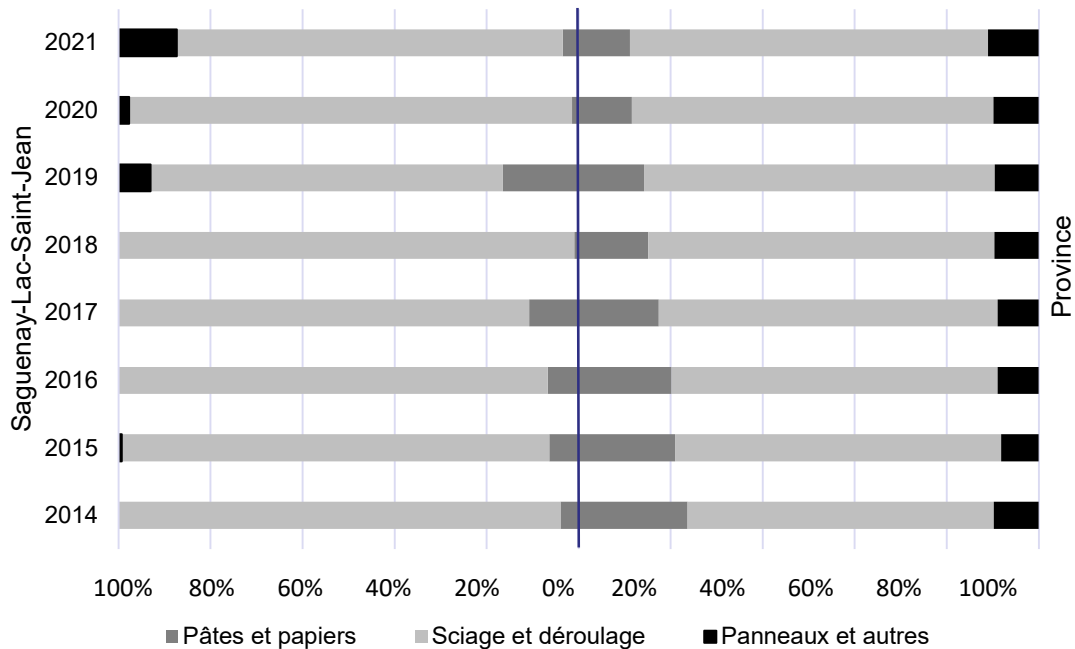


Figure 42
Source : MRNF

6 NOUVEAUX PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT

Les nouveaux produits forestiers sont souvent considérés pendant une longue période au stade de développement en raison du processus itératif lié à leur conception. En voici des exemples :

- applications de la nanocellulose cristalline (p. ex. : liquide de forage, adhésifs et résines, cosmétiques, etc.);
- procédé de fractionnement de la biomasse entre ses trois principaux composants (cellulose, hémicelluloses, lignine) et transformation de ces fractions;
- utilisation de la lignine pour la synthèse de polyols utilisés dans les matériaux d'isolation;
- extraction de molécules du bois : séparation et purification pour usage cosmétique, pharmaceutique ou produits de nettoyage désinfectant;
- utilisation des hémicelluloses pour la fabrication de composés chimiques (p. ex. : édulcorants alimentaires, biostimulants agricoles);
- fabrication de masques et autres équipements de protection individuels à usage unique à base de fibre de bois;
- utilisation des extractibles comme pesticides, préservatifs, antioxydants, etc.;
- fabrication de filaments de cellulose pour utilisation dans l'industrie des pâtes et papiers ainsi que pour d'autres secteurs (plastiques, pièces d'automobile, isolants, adhésifs, masques);
- fabrication de panneaux de bois à partir de particules de bois de formes atypiques;
- parements en bois solide à stabilité dimensionnelle et dureté améliorées ;
- production de biocombustibles avancés (p. ex. : huile pyrolytique, biocharbon, granulés torréfiés) destinés à la substitution des combustibles fossiles utilisés dans certains procédés industriels, au chauffage ou à la production d'électricité;
- production de biocarburants (p. ex. : éthanol cellulosique, diesel renouvelable, biokérosène) à partir de biomasse entière ou de lignine et destinés à la substitution des carburants fossiles utilisés dans les transports;
- produits en bois solide aux propriétés améliorées par une nouvelle génération de traitement pour l'ignifugation et la résistance aux insectes;
- fibres spécialisées pour les biocomposites (bioplastique, etc.), médias filtrants, produits absorbants, fibrociments, etc.;
- nouveaux systèmes de construction avancée en bois (résille, etc.);
- systèmes de construction hybrides permettant l'emploi du bois en conjonction avec l'acier, le béton et l'aluminium afin d'accroître les possibilités d'utilisation du matériau bois en structure de bâtiments;
- colombage d'ingénierie en bois pour concurrencer l'acier léger;
- caissons d'ingénierie servant de plancher préfabriqué;
- systèmes de plancher et de murs d'ingénierie préfabriqués multifonctionnels incorporant notamment l'isolation thermique;
- produits destinés aux charpentes en bois massif tels que le bois lamellé cloué ou le bois lamellé goujonné, tout en poursuivant celui des panneaux lamellés croisés;
- panneaux lamellés croisés minces pour utilisation structurale ou d'apparence;

- construction hors chantier apportant la préfabrication à un niveau d'automatisation, de gestion et d'efficience lui permettant de prendre un essor plus grand;
- nouveaux systèmes de construction propres à la préfabrication;
- utilisation de biomatériaux (lignine, tannins, soya, furfural, nanocellulose cristalline) pour réduire les coûts ou améliorer la performance de certaines résines pour l'industrie des panneaux;
- panneaux de particules pour des utilisations structurales;
- composites légers à base de fibre de bois;
- médias filtrants compostables en fibre de bois;
- plastiques biodégradables à partir de déchets de fabriques de pâtes et papiers;
- toiles biodégradables pour l'agriculture en remplacement du plastique.

7 ENJEUX ET DÉFIS DU SECTEUR FORESTIER

Une industrie des pâtes et papiers résiliente

La demande mondiale pour le papier journal et le papier d'impression commerciale suit une tangente baissière depuis le début des années 2000. Cette situation a d'ailleurs entraîné la fermeture, temporaire ou permanente ainsi que le changement de vocations de certaines papetières au Québec. Qui plus est, le contexte de pandémie de la COVID-19 a accentué le climat de morosité entourant l'avenir des papetières axées sur le papier journal, et ce, autant au Québec qu'à l'échelle mondiale. À l'inverse, le marché du carton d'emballage prend de l'expansion à l'échelle mondiale depuis le début des années 2000. Cette industrie tire profit de l'essor du commerce électronique, qui s'est d'ailleurs amplifié pendant la pandémie de la COVID-19. Pour le Québec, les changements observés du côté des papetières entraînent inévitablement des ajustements, notamment pour les scieries qui leur assurent un approvisionnement en copeaux et autres produits conjoints du sciage. À cet effet, la demande mondiale croissante pour les granules contribue à offrir de nouveaux débouchés pour les scieries québécoises et à soutenir l'expansion des usines de granules.

Importance du marché américain et litige canado-américain sur le bois d'œuvre résineux

Le volume de bois d'œuvre résineux exporté annuellement par le Québec aux États-Unis représente approximativement 6 % de la consommation américaine. À cet effet, le Québec s'inscrit comme un partenaire commercial important pour nos voisins du Sud. L'expansion des mises en chantier et la bonne tenue du marché de la rénovation résidentielle aux États-Unis contribueront à maintenir les exportations québécoises de bois d'œuvre résineux. Qui plus est, le ralentissement de la production de bois d'œuvre résineux en Colombie-Britannique pourrait contribuer à accroître graduellement l'importance du Québec pour le marché américain.

Cependant, les scieries du Québec qui exportent du bois d'œuvre résineux aux États-Unis sont assujetties, depuis 2017, aux droits compensatoires et antidumping imposés par le Département du Commerce des États-Unis. Ces droits tarifaires américains sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux peuvent affecter la rentabilité des scieries québécoises. Néanmoins, cette contrainte est atténuée par le prix élevé du bois d'œuvre résineux et la demande soutenue en provenance du marché canadien. Pour 2021, l'information obtenue du ministère de l'Économie et de l'Innovation révélait qu'aucune demande d'aide gouvernementale n'avait été déposée via le programme Essor, volet Appui aux entreprises touchées par les droits compensatoires et antidumping imposés par les États-Unis sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux. Ainsi, les scieries québécoises laissent présager qu'elles se trouvaient dans une position suffisamment confortable pour s'ajuster aux droits compensatoires et antidumping.

Retards technologiques et désuétude des équipements

Malgré certains investissements réalisés au cours des dernières années notamment dans l'industrie des produits forestiers, des retards technologiques sont observés dans plusieurs usines au Québec. Le conflit relatif au bois d'œuvre résineux entre les États-Unis et le Canada, la décroissance de certains marchés et les difficultés de financement ont restreint les investissements des entreprises. Le faible réinvestissement, notamment depuis la crise économique de 2008, a provoqué un accroissement de la désuétude des équipements qui entraîne une réduction de la compétitivité de plusieurs entreprises. Des investissements sont nécessaires pour poursuivre la modernisation des usines ou diversifier la production.

Recrutement et rétention de la main-d'œuvre

Le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre sont parmi les défis prioritaires de l'industrie. Notamment au regard des nombreux départs à la retraite, il est primordial d'attirer, de développer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée. De même, la présence de technologies de pointe dans les entreprises requiert une main-d'œuvre ayant des compétences techniques reconnues. L'industrie des produits forestiers doit se démarquer étant donné la forte demande de main-d'œuvre spécialisée dans de nombreux secteurs tels que les mines, les alumineries et l'hydroélectricité, en offrant des conditions d'emploi avantageuses, dont la stabilité et des salaires compétitifs.


Rôle du secteur forestier dans la lutte contre les changements climatiques

La contribution globale du secteur forestier à la réduction des gaz à effet de serre (GES) est maintenant démontrée. Un rapport des Nations Unies présente le développement économique du secteur forestier comme une force motrice de l'économie verte de demain⁴. Chaque mètre cube de bois produit emmagasine environ une tonne de CO₂ de l'atmosphère. Les forêts et les produits forestiers peuvent donc jouer un rôle stratégique dans la lutte contre les changements climatiques. Le secteur forestier québécois a le potentiel de réduire d'ici 2030 les émissions de GES à l'échelle planétaire jusqu'à 6,7 mégatonnes de CO₂ annuellement, grâce à des actions ciblées en forêt et une plus grande utilisation des produits forestiers, tout en substituant des produits dont la production entraîne de plus grandes émissions de GES⁵.

⁴ UNECE-FAO (2013), *Forests and Economic Development : A Driver for the Green Economy in the ECE Region*, ECE/TIM/SP/31, Genève, 62 p.

⁵ Rapport du groupe de travail sur les forêts et les changements climatiques https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/Rapport_final_GTFCC.pdf

*Ressources naturelles
et Forêts*

Québec 

ANNEXE 4

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Évaluation périodique 2017-2022 du Plan conjoint des producteurs de bois du
Saguenay–Lac-Saint-Jean
Mémoire du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean,
février 2023
(Mémoire du Syndicat)



SYNDICAT

DES PRODUCTEURS DE BOIS

DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE 2017-2022
DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**

**MÉMOIRE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**

PRÉSENTÉ À LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

FÉVRIER 2023

TABLE DES MATIERES

1.0	Mise en contexte.....	6
1.1	L'organisation.....	6
1.2	Portrait du territoire	6
1.2.1	Territoire administratif	6
1.2.2	Caractéristiques forestières	6
1.2.3	La possibilité forestière.....	7
1.2.4	Les investissements en aménagement	7
1.2.5	Portrait des propriétaires forestiers	8
1.2.6	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)	9
1.3	Contexte économique.....	10
2.0	Suivi des recommandations de la Régie.....	12
3.0	Gouvernance et administration de l'office	14
3.1	Les instances décisionnelles.....	14
3.2	La structure administrative	15
3.3	La réglementation	15
3.4	Certification.....	16
3.5	Les faits saillants financiers	16
4.0	L'industrie forestière dans la région	17
4.1	Portrait de l'industrie forestière régionale	17
4.2	Performance de l'industrie forestière durant la période	19
4.3	Rôle de l'office dans la filière	21
5.0	La mise en marché	21
5.1	Les objectifs stratégiques.....	21
5.2	Les conventions de mise en marché	22
5.3	L'évolution de la mise en marché durant la période	23
5.3.1	Les volumes mis en marché	23
5.3.2	Les prix payés aux producteurs.....	24
6.0	Les communications.....	26
6.1	Communication avec les producteurs.....	26
6.1.1	Les réunions d'information et les réunions de secteurs.....	26
6.1.2	Le journal « Entre les branches »	27
6.1.3	Site web.....	27
6.1.4	Le fonds de recherche, de promotion et d'aménagement (fonds forestier).....	27
6.2	Communications externes	28
7.0	Recherche et développement.....	29
8.0	Enjeux et opportunités pour la prochaine période.....	29
8.1	Résultats de la planification stratégique 2017-2022.....	30

8.1.1	Les marchés	30
8.1.2	L'image de l'organisation	30
8.1.3	Les services offerts	30
8.1.4	Les producteurs.....	30
8.2	Les objectifs stratégiques pour la période 2022-2026	31
9.0	Autres sujets identifiés par la Régie	31
9.1	Le tableau de bord du Syndicat.....	31
9.2	Participation des producteurs aux assemblées.....	31
9.3	L'élection des délégués et des administrateurs.....	31
9.4	Présence de nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration.....	31
9.5	Facteurs favorisant la mise en marché du bois de sciage	32
9.6	Les actions prises par le Syndicat en ce qui concerne les enjeux environnementaux et les changements climatiques	33
9.7	Réalisations en lien avec la tordeuse des bourgeons de l'épinette	33

LES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Sommes investies en forêt privée par programmes 2017-2022	8
Graphique 2 : Nombre de producteurs forestiers reconnus région Saguenay–Lac-Saint-Jean	8
Graphique 3 : Superficies affectées par la TBE 2017-2022 (ha)	9
Graphique 4 : Superficies arrosées en forêt privée 2017-2022 (ha)	9
Graphique 5 : Mises en chantier aux États-Unis et au Canada pour la période 2012-2022	10
Graphique 6 : Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) au Canada	11
Graphique 7 : Prix du diesel à la pompe région de Québec	12
Graphique 8 : Chiffre d'affaires (en milliers)	17
Graphique 9 : Évolution du prix du bois d'œuvre résineux	20
Graphique 10 : Évolution du prix du panneau	20
Graphique 11 : Prix au producteur vs indice RL	26

LES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des superficies forestières productives par type de peuplement (ha)	6
Tableau 2 : Possibilité forestière annuelle pour les territoires des Agences du Saguenay et du Lac-Saint-Jean pour la période 2018-2023 (m ³ /année)	7
Tableau 3 : Garanties d'approvisionnement dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean	18
Tableau 4 : Volumes ponctuels consentis dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean	19
Tableau 5 : Liste des conventions négociées durant la période 2017-2022	22
Tableau 6 : Résumé de la mise en marché 2017-2022 par groupe d'essences	24
Tableau 7 : Résumé de la mise en marché 2017-2022 par produit	24
Tableau 8 : Les prix au producteur (\$/m ³ s)	25
Tableau 9 : Participation aux réunions forestières	28

LES ANNEXES

Annexe A : Carte du territoire du plan conjoint	36
Annexe B : Carte des secteurs du territoire du plan conjoint et liste des membres du conseil d'administration	38
Annexe C : Organigramme de l'organisation	41
Annexe D : Cadre réglementaire du plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean	43
Annexe E : Résumé des états financiers 2017-2022 et évolution des fonds	45
Annexe F : Participation aux réunions 2012-2022	48
Annexe G : Suivi des objectifs et cibles stratégiques pour la période 2017-2022	50
Annexe H : Objectifs et cibles pour la période 2023-2026	52
Annexe I : Tableau de bord pour la période 2017-2022	54

INTRODUCTION

L'évaluation périodique des interventions du plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean dans la mise en marché par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un processus important qui découle de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

Dans cet exercice, la Régie évalue les mesures et les moyens pris par le Syndicat depuis la dernière évaluation périodique afin de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé et vérifie si ces moyens servent l'intérêt de l'ensemble des producteurs. Pour le Syndicat, il s'agit d'une opportunité de mesurer l'atteinte de ses objectifs et cibles fixés pour la période précédente et ultimement, dans une optique d'amélioration continue, mettre en place les mesures nécessaires pour corriger et améliorer ses pratiques. Exceptionnellement cette année, la Régie a demandé au Syndicat, compte tenu de la date de l'évaluation, de considérer une période de six ans soit de l'année 2017 à 2022 inclusivement.

Ce document a donc été produit afin de répondre aux exigences du guide pour la préparation de l'évaluation des interventions des offices dans la mise en marché produit par la Régie. Il résume les principales interventions du plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean dans la mise en marché durant la période 2017-2022, présente un suivi des recommandations antérieures de la Régie et traite d'autres sujets spécifiquement demandés par la Régie.

1.0 Mise en contexte

1.1 L'organisation

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean est un organisme à but non-lucratif administrant un plan conjoint en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Le plan conjoint est une réglementation que se sont donnée les producteurs de bois de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean afin d'assurer une mise en marché ordonnée des bois récoltés sur l'ensemble du territoire. Pour accomplir ce rôle, il doit plus particulièrement organiser, administrer et appliquer le plan conjoint des producteurs de bois de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

1.2 Portrait du territoire

1.2.1 Territoire administratif

Le territoire du plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean occupe une superficie de 579 492 ha dont 371 920 ha de forêts productives et se situe entièrement dans la région administrative du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Représentant environ 7 % du territoire forestier régional, il est enclavé dans la grande forêt publique et touche à cinq municipalités régionales de comté (MRC). Deux agences régionales de mise en valeur des forêts privées gèrent les différents programmes d'aide à la réalisation des travaux sylvicoles, soit l'Agence du Saguenay qui regroupe les territoires des MRC du Fjord et de Ville Saguenay et l'Agence du Lac-Saint-Jean qui regroupe les territoires des MRC du Domaine du Roy, de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine. Vous retrouverez à l'annexe A, la carte du territoire du plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Malgré la faible proportion que représente la forêt privée, sa situation géographique lui procure un avantage indéniable quant à sa proximité des infrastructures et des usines de transformation.

1.2.2 Caractéristiques forestières

Au niveau écologique, le territoire du plan conjoint se situe principalement à l'intérieur de deux sous-domaines bioclimatiques, soit la sapinière à bouleau jaune de l'Est (77 %) et la sapinière à bouleau blanc de l'Ouest (23 %). Il est constitué à 64 % de terrains forestiers productifs, 6 % de terrains forestiers improductifs, 22 % de terrains agricoles et 8 % de superficie non-forestière. Le couvert forestier est dominé par les peuplements mélangés (46 %) suivis des peuplements résineux (25 %) et des peuplements feuillus (18 %).

Tableau 1 : Répartition des superficies forestières productives par type de peuplement (ha)

TYPE DE PEUPEMENTS	AGENCE	AGENCE	TOTAL RÉGION	
	LAC-ST-JEAN	SAGUENAY	HA	%
Feuillus	42 021	23 771	65 792	18%
Mélangés	87 260	85 188	172 448	46%
Résineux	56 163	35 090	91 253	25%
Superficies non-classifiées	19 756	22 671	42 427	11%
Total	205 200	166 720	371 920	100%

Lors de la prise des dernières données d’inventaire (2008), il y avait 54 % de la superficie forestière privée qui était occupée par des peuplements matures. Même en considérant la récolte ayant eu lieu depuis ce temps, il y a un enjeu au niveau de l’âge de la forêt privée régionale, notamment sur le territoire du Saguenay où la possibilité forestière annuelle n’a jamais été atteinte. En ajoutant 15 ans aux strates qui n’ont pas été coupées, on peut se trouver dans un état de sur-maturité ou de sénescence pouvant éventuellement engendrer une perte de volume future.

1.2.3 La possibilité forestière

Le potentiel de production annuelle de la forêt privée du Saguenay–Lac-Saint-Jean totalise 695 639 m³. Environ la moitié de cette possibilité forestière est attribuable au groupe d’essences SEPM, soit un volume de 342 000 m³. Pour sa part, le peuplier représente 35 % de la possibilité pour un volume de 245 700 m³/an.

Le dernier calcul de possibilité a été réalisé en 2013 dans le cadre de la révision des plans de protection et de mise en valeur. La possibilité forestière à rendement soutenu avait alors augmenté d’environ 30 % par rapport au calcul précédent grâce aux efforts sylvicoles déployés au fil des années. Les données du 5^e inventaire écoforestier ne sont pas encore disponibles pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean; elles le seront en 2025. Ces données constitueront la base pour établir le nouveau calcul. Nous verrons à ce moment si la superficie forestière productive a diminué ou augmenté car cela a un impact direct sur la possibilité. Le tableau ci-dessous présente la possibilité forestière annuelle par groupe d’essences par territoire d’agence.

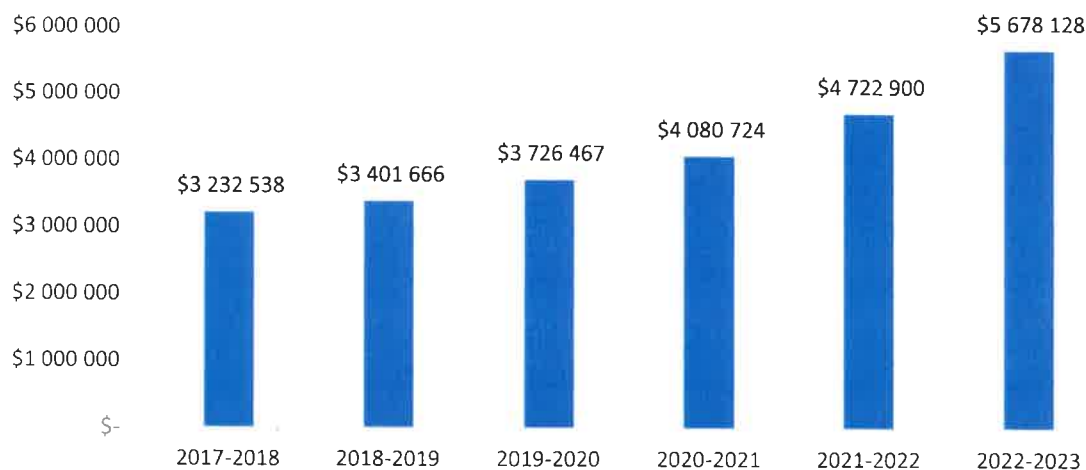
Tableau 2 : Possibilité forestière annuelle pour les territoires des Agences du Saguenay et du Lac-Saint-Jean pour la période 2018-2023 (m³/année)

GROUPE D'ESSENCES	AGENCE LAC-SAINT-JEAN	AGENCE SAGUENAY	TOTAL RÉGION	
			m ³ /AN	%
Sapin, épinette, pin gris, mélèze (SEPM)	177 921	164 079	342 000	49%
Autres résineux	2 814	13 112	15 926	2%
Peuplier	141 711	104 000	245 711	35%
Bouleau	36 017	31 008	67 025	10%
Érable	4 441	14 545	18 986	3%
Autres feuillus	3 929	2 062	5 991	1%
Total	366 833	328 806	695 639	100%

1.2.4 Les investissements en aménagement

Les montants investis pour les travaux sylvicoles ont augmenté au cours de la période grâce à des programmes supplémentaires venus s’ajouter au programme régulier d’aide à la mise en valeur des forêts privées. Cependant, les taux accordés pour les différents traitements admissibles ont progressé rapidement, affectant ainsi la quantité de travaux réalisés.

Graphique 1 : Sommes investies en forêt privée par programmes 2017-2022

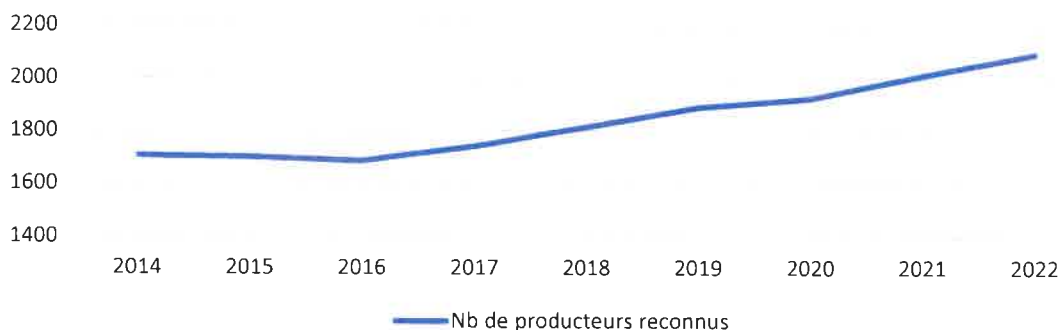


1.2.5 Portrait des propriétaires forestiers

Nous constatons une évolution dans le profil des propriétaires forestiers de la région mais nous ne disposons pas actuellement de données permettant de la documenter et d'en faire l'analyse. En effet, le dernier sondage des propriétaires forestiers date de 2012. Les résultats de ce sondage que nous avons résumés dans le rapport quinquennal précédent ne sont déjà plus représentatifs de la réalité d'aujourd'hui. Notamment en ce qui concerne l'âge moyen, il est très probable qu'il ait augmenté significativement. Le contexte des deux dernières années a aussi influencé les habitudes des producteurs et leur façon de s'informer ou de communiquer. Il en a possiblement encouragé certains à revenir dans leur région et faire l'acquisition d'un boisé quoiqu'il soit difficile de mesurer l'ampleur de ce phénomène.

Le nombre de producteurs forestiers reconnus constitue un bon indicateur pour évaluer l'engagement des propriétaires de boisés privés dans l'aménagement de leurs forêts et leur niveau d'activité. Après avoir enregistré une baisse de 2012 à 2016 suite à l'arrêt du financement du plan d'aménagement par le ministère, il a connu une augmentation constante au cours de la dernière période, passant de 1 743 en 2017 à 2 093 en 2022. Le graphique ci-dessous illustre cette tendance.

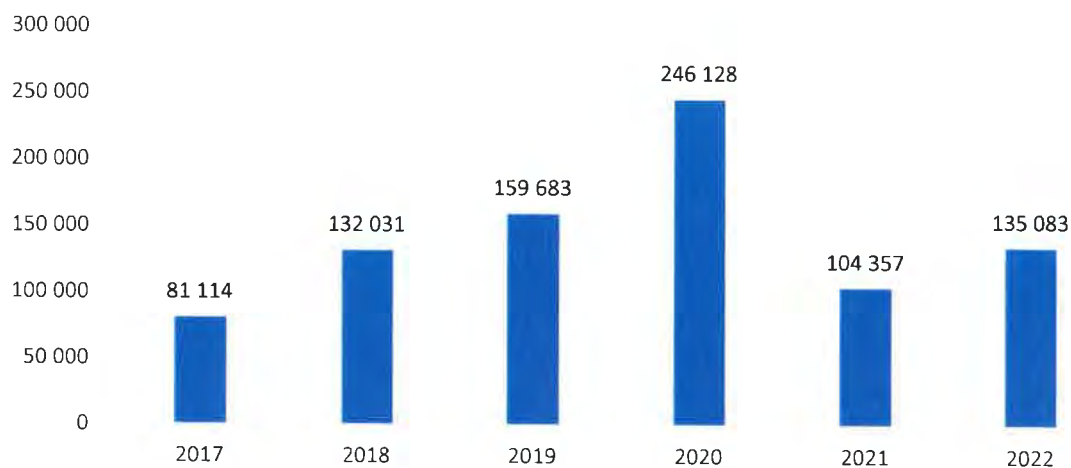
Graphique 2 : Nombre de producteurs forestiers reconnus région Saguenay–Lac-Saint-Jean



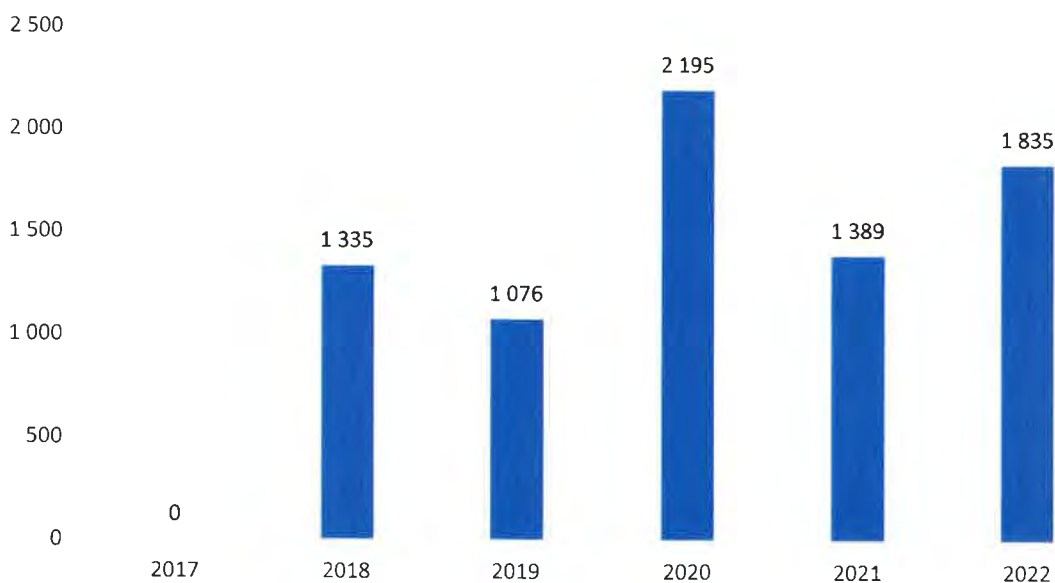
1.2.6 Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)

L'épidémie de TBE qui a débuté dans la région en 2006 continue de causer des dommages importants aux peuplements résineux et mixtes à dominance résineuse. Les saisons 2021 et 2022 ont toutefois été beaucoup moins pires en termes de défoliation, ce qui a permis aux arbres ayant résisté jusque-là de reprendre de la vigueur, mais qui ne signifie pas pour autant que le cycle épidémique soit dans sa phase descendante. En effet, cette accalmie pourrait être attribuable à d'autres facteurs, entre autres météorologiques. Le graphique 3 montre l'évolution des superficies affectées par la TBE et le graphique 4 fait état des superficies ayant bénéficié du programme d'arrosage contre la TBE pour chaque année de la période.

Graphique 3 : Superficies affectées par la TBE 2017-2022 (ha)



Graphique 4 : Superficies arrosées en forêt privée 2017-2022 (ha)



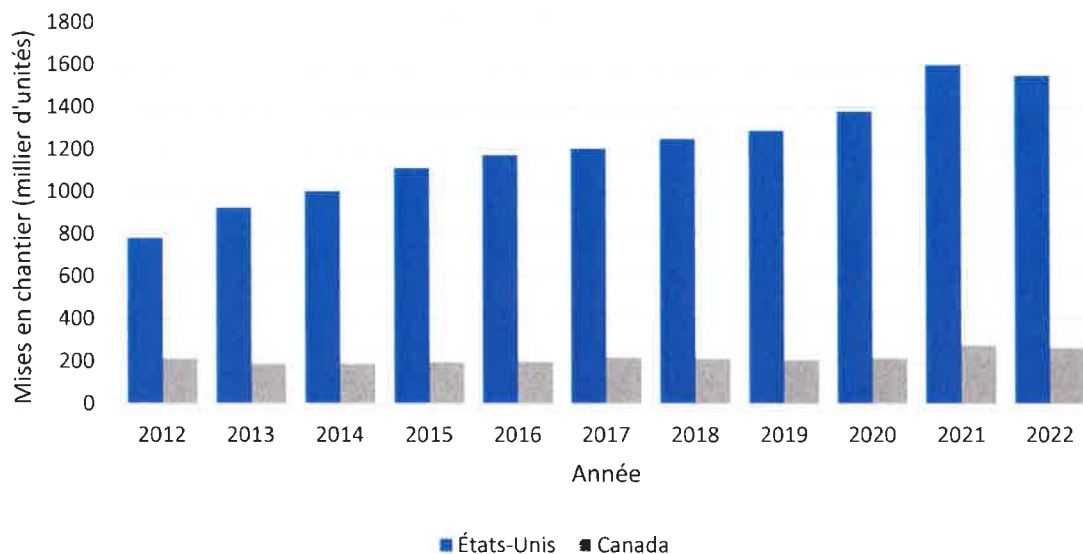
La tordeuse constitue certainement un facteur d'influence important qui a incité plusieurs propriétaires à récolter du bois dans les cinq dernières années. Nous avons d'ailleurs mis beaucoup d'efforts pour aider les producteurs à récupérer leurs forêts en perte en leur offrant le support technique nécessaire. En effet, plusieurs parmi eux n'étaient pas familiers avec les rouages de la production de bois. Par la suite, nous avons contribué à la remise en production des superficies en collaboration avec nos partenaires afin d'assurer une régénération adéquate lorsque requis.

En parallèle, le programme d'arrosage mis de l'avant en 2018 a permis de protéger certains peuplements vulnérables non matures, ne représentant toutefois qu'une proportion marginale de l'ensemble des peuplements touchés.

1.3 Contexte économique

Les producteurs forestiers ont évolué dans un environnement économique favorable durant les premières années de la période 2017-2022. L'économie nord-américaine continuant ainsi sa progression suite à la crise financière de 2008. Les taux hypothécaires historiquement bas et le nombre grandissant de nouveaux acheteurs ont favorisé une croissance stable des mises en chantier en Amérique du Nord, entraînant subséquemment une hausse de la consommation de bois d'œuvre et, par conséquent, une vigueur relative sur les marchés.

Graphique 5 : Mises en chantier aux États-Unis et au Canada pour la période 2012-2022



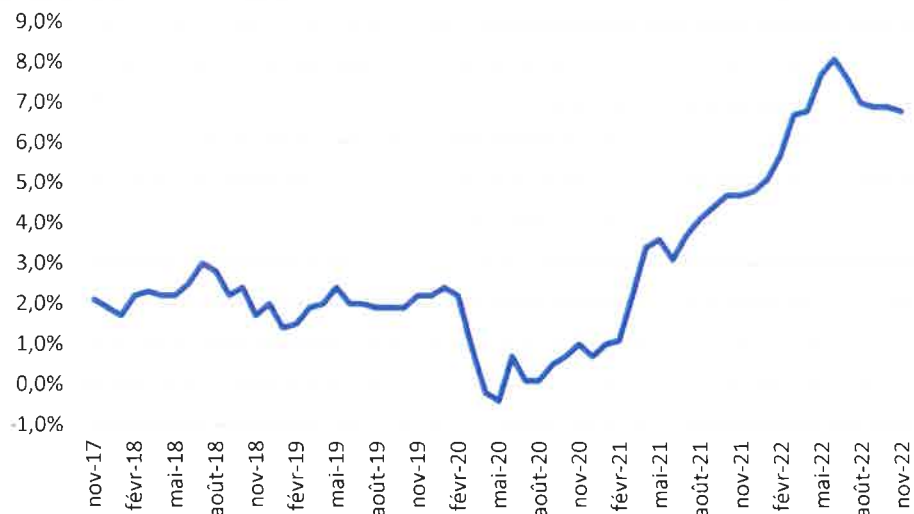
Parallèlement, le taux d'inflation de même que le coût des carburants ont été relativement constants en début de période, favorisant ainsi une certaine stabilité dans les coûts de production pour les producteurs. Cependant, quelques facteurs ponctuels comme l'imposition de droits compensateurs et antidumping par les États-Unis, suite à la fin de l'accord du bois d'œuvre sur le résineux en 2015, et les arrêts de production des gros producteurs de bois d'œuvre de l'Ouest canadien, causé par des problèmes d'approvisionnement en bois rond, ont aussi influencé périodiquement les marchés durant cette période.

Toutefois, la pandémie de la COVID-19 et les mesures prises par les gouvernements, à partir de mars 2020, ont chamboulé abruptement toute l'économie nord-américaine, et plus particulièrement le marché du bois d'œuvre. Ces mesures sanitaires et économiques ont, dans un premier temps, provoqué des arrêts et des ralentissements dans plusieurs unités de production nord-américaines de bois d'œuvre, diminuant ainsi l'offre sur les marchés. En contrepartie, les mesures de confinement, la mise en place du télétravail dans les grandes villes américaines et l'injection d'argent neuf par les gouvernements pour soutenir l'économie ont favorisé une augmentation soutenue des dépenses en rénovation tout en stimulant la construction domiciliaire partout en Amérique du Nord. La demande en bois d'œuvre a donc explosé durant cette période, provoquant un important déséquilibre entre l'offre et la demande et propulsant ainsi les prix du bois d'œuvre sur les marchés à des sommets historiques qui ont été suivis rapidement de réajustements importants.

L'instabilité liée à la période pandémique aura eu aussi des effets négatifs sur l'économie à la fin de la période. L'injection massive d'argent par les gouvernements dans la reprise postpandémique et le bris dans de nombreuses chaînes d'approvisionnement ont entraîné l'économie nord-américaine dans une profonde spirale inflationniste. Le taux d'inflation au Canada a atteint 8.1 % en 2022, soit un niveau jamais atteint depuis 1982. De plus, le coût des carburants, déjà particulièrement affecté par l'inflation, a subi les contrecoups de l'instabilité géopolitique en Europe causée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, et a atteint lui aussi des sommets historiques.

C'est donc pour lutter contre cette inflation que les banques centrales nord-américaines ont haussé leurs taux directeurs significativement au cours de l'année 2022, laissant ainsi présager un ralentissement important.

Graphique 6 : Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) au Canada



Graphique 7 : Prix du diesel à la pompe région de Québec



2.0 Suivi des recommandations de la Régie

Le rapport de la dernière évaluation périodique des interventions du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean dans la mise en marché pour la période 2012-2016 a été déposé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec le 15 janvier 2021. Ce rapport contenait huit recommandations. La section suivante présente le suivi de ces recommandations.

1. *Poursuivre ses efforts pour la mobilisation des bois, conformément à la nouvelle stratégie nationale de production de bois, de même que ceux consentis à la recherche de nouveaux débouchés et marchés pour la matière ligneuse.*

Dans un premier temps, le Syndicat a participé activement avec les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Saguenay et du Lac-Saint-Jean à la réalisation du plan national de mobilisation des bois 2016-2019. Plus spécifiquement, le Syndicat a mis en place et maintenu un programme d'accréditation des entrepreneurs forestiers accrédités dans son système de management environnemental ISO 14 001 afin de fournir aux propriétaires la possibilité de retenir les services d'entrepreneurs compétents pour effectuer la récolte de leurs boisés. Ce qui lui a permis d'atteindre les cibles fixées dans le plan de mobilisation.

Le Syndicat a aussi participé aux travaux du comité provincial de mobilisation des bois dont l'objectif était de mettre en place un plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte pour l'horizon 2022-2025. Suite au déploiement de ce plan d'action, au printemps 2022 le Syndicat a déposé aux agences de la région une stratégie de mobilisation des bois 2022-2025 qui servira de canevas de travail pour la période.

Quant au développement de nouveaux marchés, les producteurs de bois de la région ont fait face au cours de la période à deux défis importants. D'abord, suite à la fermeture de l'usine de panneaux de Chambord en 2008, les producteurs peinaient à trouver des débouchés pour le tremble qui constitue pourtant une proportion importante du volume sur pied en forêt privée. Le Syndicat a donc maintenu ses efforts afin de sensibiliser le milieu à l'importance de la réouverture de l'usine de panneaux de Chambord. Cet exercice a

débouché sur la mise en place, par le gouvernement du Québec, d'un bureau de projet visant à trouver un partenaire intéressé au redémarrage de cette usine. Il a ainsi contribué à trouver un acquéreur pour celle-ci qui a redémarré sa production au début de l'année 2021.

Par la suite, le Syndicat a réussi à trouver un marché important pour le bois résineux de faibles dimensions ne pouvant être transformé en bois de sciage. Une entente avec un partenaire important nous permet maintenant de livrer un certain volume de bois de qualité pâte dont le diamètre est inférieur à 9 cm à même nos livraisons à leurs usines de sciage. Ce qui constitue un gain important pour les producteurs au niveau des volumes de bois non-utilisés sur leur parterre de coupe et qui, en plus, facilite l'aménagement forestier.

Finalement, le Syndicat a aussi maintenu ses efforts pour développer un marché pour la biomasse à des fins de production d'énergie et d'huiles essentielles, et ce, même si la demande n'a pas été soutenue durant la période.

2. De partager avec les transporteurs les informations requises par ces derniers et travailler plus étroitement avec eux.

Le Syndicat a formé, lors de la négociation de la convention de 2020 avec l'Association des transporteurs, un comité conjoint sur le transport dont l'objectif est de traiter des problématiques opérationnelles. Ce comité s'est réuni quelques fois durant la période afin de discuter de différents sujets.

3. De maintenir son implication au sein des diverses instances provinciales intéressées par la forêt privée.

Le Syndicat, ses administrateurs et ses employés sont actifs dans plusieurs instances et comités provinciaux. Parmi ceux-ci, nous retrouvons :

- La Fédération des producteurs forestiers du Québec et ses différents comités
- Le comité provincial sur la mobilisation des bois du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Le comité provincial de liaison avec la direction de la gestion des approvisionnements en bois du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- La cellule d'urgence provinciale sur la gestion de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée

4. De prendre des mesures pour favoriser et accroître la participation aux assemblées de chacun des groupes géographiques.

Le Syndicat a procédé, durant la période, à la mise en place d'un processus de suivi des assemblées qui résume le nombre de participants et les sujets traités. Le nombre de participants aux assemblées a été assez constant durant la période. Finalement, la pandémie et les mesures sanitaires mises en place par les gouvernements ont cependant retardé notre analyse et probablement changé plusieurs habitudes quant aux rassemblements. Ce volet fera l'objet d'une attention particulière dans notre prochain plan stratégique.

5. *D'identifier et de créer des conditions favorables pour la relève.*

Les dernières données concernant le profil, les motivations et les comportements des propriétaires forestiers datent de 2012. Un sondage avait alors été réalisé dans le cadre de la mise en place des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. Les résultats de ce sondage nous avaient alors démontré plusieurs tendances qui se développaient, soit : l'augmentation de l'âge moyen des propriétaires, de moins en moins de propriétaires qui possèdent un boisé dans le but de tirer un revenu et une majorité de ceux-ci qui n'ont pas aménagé leurs boisés par manque de temps. Même si ce sondage date de plus de dix années maintenant, nous avons constaté durant la période que ces grandes tendances se sont accentuées au cours de la période et que de nouvelles se sont développées, comme par exemple l'acquisition de boisés par la relève des producteurs vieillissants. Toutefois, il est assez difficile pour l'instant de caractériser ces nouveaux propriétaires. Il sera donc essentiel durant la prochaine période de mieux connaître les comportements des nouveaux propriétaires afin de les intégrer dans une démarche d'aménagement forestier et de récolte de bois, et d'éventuellement les intéresser au fonctionnement du plan conjoint. Il s'agit donc d'un des principaux objectifs stratégiques identifiés par le conseil d'administration pour la prochaine période.

6. *D'adapter la réglementation à ses pratiques, notamment quant à l'émission des contingents.*

Le Syndicat a respecté l'ensemble de sa réglementation au cours de la période, et particulièrement en ce qui a trait à l'émission des contingents. Nous avons cependant constaté que nous n'avons pas intégré la surveillance de l'application de la réglementation du plan conjoint dans les audits de conformité réglementaire de notre système de gestion environnementale ISO 14001. Ce qui pourrait assurer que nos pratiques sont conformes à notre réglementation et documenter les écarts s'il y a lieu. Nous allons nous assurer que tous nos règlements soient intégrés dans la portée des prochains audits de conformité réglementaire de notre système de gestion environnementale.

7. *De transmettre à la Régie dans les délais prescrits par la Loi, soit 20 jours avant l'AGA, les états financiers préliminaires et le rapport du vérificateur.*

Des mesures ont déjà été mises en place pour corriger la situation.

8. *De présenter, à l'occasion de la prochaine évaluation périodique, ses états financiers annuels, en portant une attention sur l'état des revenus et dépenses des cinq fonds qu'il administre, et de justifier les montants qui y sont accumulés.*

Cette recommandation sera intégrée dans notre mémoire.

3.0 Gouvernance et administration de l'office

3.1 Les instances décisionnelles

Le Syndicat est régi par un conseil d'administration de huit administrateurs. Les huit sièges sont occupés par des membres dont les boisés sont situés dans chacun des huit secteurs du territoire du plan conjoint. L'élection de l'administrateur désigné par son secteur se fait lors de l'assemblée de secteur par les membres présents lors de cette assemblée. Le mandat de chaque administrateur est d'une durée de trois ans et l'élection se fait annuellement selon une rotation déterminée des secteurs. Vous retrouverez à l'annexe B,

la carte des secteurs du territoire du plan conjoint et la liste des membres du conseil d'administration. Au cours de la période couverte par l'évaluation périodique, la composition du conseil d'administration n'a pas changé et aucun poste n'a été vacant. Pour assurer la bonne marche des affaires, le conseil d'administration a formé plusieurs comités qui se réunissent selon les besoins.

Le Syndicat a convoqué ses membres à l'assemblée générale annuelle à chacune des années couvertes par l'évaluation sauf en 2020 où nous avons dû la reporter à cause des mesures sanitaires prescrites par le gouvernement dans le cadre de la pandémie de la COVID-19. Une exemption à notre règlement de régie interne avait alors été demandée et a été accordée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. L'assemblée générale 2021 a été tenue en automne de la même année et incluait les rapports d'activités et financiers des années 2019 et 2020.

Selon les règlements du plan conjoint, ce sont les délégués qui ont droit de vote lors des assemblées générales et ceux-ci sont nommés lors des assemblées de secteurs qui se déroulent dans chacun des secteurs du territoire préalablement à l'assemblée générale annuelle. Le nombre de délégués est fixé en fonction du nombre de producteurs inscrits sur la liste des membres dans chacun des secteurs. Le nombre de délégués total à nommer pour l'assemblée générale est de quatre-vingt-douze. Durant la période couverte par l'évaluation, les réunions de secteurs ont eu lieu normalement sauf au printemps 2020 où nous avons dû les annuler suite à la déclaration de l'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec. Le nombre de délégués requis a généralement été atteint sauf dans les deux dernières où la participation aux assemblées a été affectée par l'incertitude générée par les mesures sanitaires.

3.2 La structure administrative

La gestion courante du Syndicat est confiée à un directeur général nommé par le conseil d'administration. Il représente le Syndicat sous la surveillance immédiate du conseil. Celui-ci est aussi secrétaire-trésorier et s'occupe du secrétariat du conseil d'administration et de la gestion administrative du Syndicat. Une équipe de six employés dont un directeur de la mise en marché supporte le directeur général dans ses fonctions. Ce nombre est constant depuis plusieurs années et trois postes ont fait l'objet de recrutement durant la période. Vous retrouverez à l'annexe C l'organigramme de l'organisation.

3.3 La réglementation

Au cours des années, le Syndicat s'est doté d'un cadre réglementaire complet qui lui permet d'accomplir ses tâches afin d'organiser, ordonner et contrôler la mise en marché du produit visé sur son territoire. Ce cadre réglementaire a été respecté au cours de la dernière période et a été suffisant pour l'atteinte de nos objectifs. La réglementation du plan conjoint n'a pas fait l'objet de révision durant la période.

Toutefois, suite aux recommandations de la Régie dans le dernier rapport d'évaluation périodique du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean concernant l'évolution de notre réglementation, nous avons intégré ce cadre réglementaire dans la portée des prochains audits de conformité réglementaire de notre système de gestion environnementale enregistré à la norme ISO 14 001 afin d'en évaluer l'application et l'efficacité. Vous retrouverez à l'annexe D le cadre réglementaire du plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

3.4 Certification

Le Syndicat maintient un système de gestion environnementale (SGE) enregistré à la norme ISO 14001 depuis 2004. L'objectif principal poursuivi par l'organisation à ce moment-là était de se positionner avantageusement comme fournisseur de bois. Force est de constater que ce fut une excellente décision car le SGE permet aujourd'hui de satisfaire les besoins des clients en matière de certification et d'avoir un avantage concurrentiel sur les marchés dans un contexte de plus en plus exigeant. Dans la région, plusieurs de nos clients souscrivent à la norme de la Sustainable Forestry Initiative (SFI) et le bois de forêt privée fait partie de leur approvisionnement en fibre certifié. Le système ISO devient alors un outil essentiel pour satisfaire aux exigences de cette norme, notamment au niveau de la documentation et de la formation.

Le SGE couvre les activités d'autorisation de récolte, de transport et chargement, de planification forestière, de support technique de même qu'un important volet information et sensibilisation. Tous les efforts investis dans ce système jusqu'à maintenant reposent sur le principe d'amélioration continue et contribuent à réduire l'impact environnemental des opérations du Syndicat et de ses membres.

3.5 Les faits saillants financiers

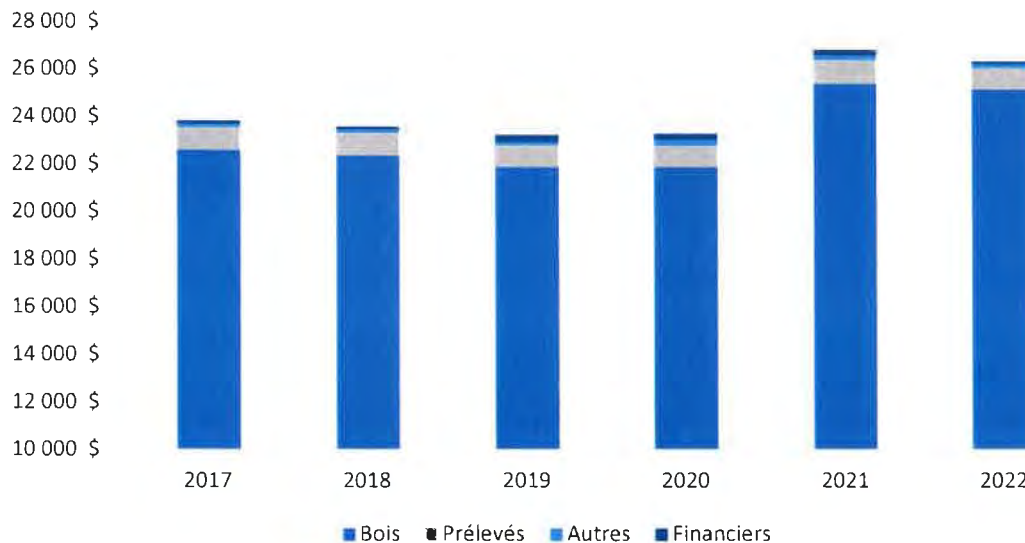
Au cours de la période, le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay— Lac-St-Jean a connu une stabilité dans son chiffre d'affaires de 2016 à 2020, mais les répercussions de la pandémie sur la demande en bois d'œuvre ont grandement favorisé le volume sollicité par les usines pour les années 2021 et 2022, atteignant des ventes de plus de 365 000 m³. La réouverture de l'usine de Nordbord à Chambord a aussi contribué à cet essor en augmentant le marché du tremble.

Le chiffre d'affaires total de 2022 a donc connu une hausse de 10% comparativement à l'exercice 2017 et de 18% pour les soldes de fonds, atteignant 9 millions de dollars.

Pour ce qui est des charges, l'augmentation la plus notable est celle des coûts moyens de transport qui ont connu une hausse de 40% de 2017 à 2022 et demeurent un enjeu constant encore plus déterminant en 2022. La diminution des dépenses administratives suite aux restrictions de la pandémie a accru l'excédent, et ce, notamment dans le fonds de recherche et de promotion qui a dû annuler et reporter l'ensemble des activités touchant les années 2020 et 2021.

La bonne gestion de la trésorerie s'est traduite par un ratio de liquidité général de 1,4, ce qui a favorisé un délai plus rapide dans les paiements aux producteurs et transporteurs (7 jours). Le délai moyen de recouvrement des comptes clients est à 14 jours.

Graphique 8 : Chiffre d'affaires (en milliers)



L'état des soldes de fonds a augmenté de 18% durant la période. Cette plus-value est attribuable principalement aux revenus de placements et à la baisse des activités des différents fonds durant la période pandémique. L'organisation a une politique de placements sans risque, à capital garanti qui a généré des revenus de 1 326 495\$ sur 6 ans. Une partie de ces revenus a été utilisée dans l'administration du plan conjoint et a contribué à maintenir le niveau actuel des prélevés malgré l'augmentation des charges administratives. Vous retrouverez à l'annexe E un résumé des états financiers 2017 – 2022 et l'évolution des différents fonds.

4.0 L'industrie forestière dans la région

4.1 Portrait de l'industrie forestière régionale

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est bien pourvue en infrastructures industrielles primaires reliées à la transformation du bois. Cependant, le portrait industriel de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a peu évolué depuis la dernière évaluation périodique de 2012-2016. Outre la réouverture d'une importante usine de transformation de feuillu, le nombre d'usines sur le territoire du plan conjoint est demeuré stable. La région compte actuellement dix-sept usines de sciage dont quatorze qui transforment des essences résineuses et quatre qui utilisent du peuplier ou du bouleau. Toutes ces usines possèdent des garanties d'approvisionnement en forêt publique. Depuis 2020, une usine de panneaux OSB utilisant principalement le tremble a repris sa production, comblant ainsi un besoin important pour les bois issus de la forêt privée.

Au niveau des garanties d'approvisionnement, deux importants bénéficiaires, Produits forestiers Résolu et Arbec, s'approprient la plus grande part des garanties d'approvisionnement résineuses avec respectivement 58,3% et 15,3% des volumes attribués. Le reste étant réparti entre neuf scieries indépendantes dont deux opèrent à l'extérieur de la région. Quant au feuillu, l'usine de panneaux de Chambord possède 47,4% des garanties d'approvisionnement en peuplier et feuillu dur et le reste est réparti entre six usines de sciage.

La région compte aussi quatre usines de pâtes et papiers qui s’approvisionnent exclusivement en copeaux générés par les scieries. Toutefois, suite à une entente avec Produits forestiers Résolu, les producteurs ont pu écouler une proportion de leur bois non utilisé par l’industrie du sciage sous forme de bois à copeaux durant la période.

Finalement, au niveau de la bioénergie, la région compte aussi six usines de cogénération et de granules qui s’approvisionnent presque exclusivement en résidus industriels. Ce nombre a doublé depuis la dernière période. Quelques marchés de biomasse pour les producteurs ont pu être développés et testés au cours des dernières années.

Tableau 3 : Garanties d’approvisionnement dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Usine	Nombre d'usines	Garantie d'approvisionnement (m ³)	% GA
Produits forestiers Résolu	5	2 126 550	58,3%
Produits forestiers Arbec	1	556 850	15,3%
Groupe Lignarex	1	150 350	4,1%
La Scierie Martel Itée	1	60 600	1,7%
Scierie Lachance 2015	1	1 250	0,0%
Les Scieries du Lac-Saint-Jean	1	161 950	4,4%
Produits forestiers Petit-Paris Inc.	1	298 750	8,2%
Scierie Girard Inc.	1	175 500	4,8%
Boisaco	Hors région	25 000	0,7%
S.M.T. Inc.	1	1 350	0,0%
Les Chantiers Chibougamau	Hors région	87 700	2,4%
Total des GA	13	3 645 850	100%
Groupe Forestra		125 000	33,3%
Première Nation Pekuakamiulnuatsh		250 000	66,7%
Total des PRAU		375 000	100,0%
Bureau de mise en marché		1 340 300	
TOTAL	12	5 361 150	

En plus des garanties d’approvisionnement accordées aux usines, la région compte aussi deux bénéficiaires de permis de récolte aux fins d’approvisionner une usine en bois (PRAU) qui rendent 375 000 m³ annuellement disponibles aux transformateurs de la région. Le bureau de mise en marché des bois peut, quant à lui, mettre en marché par enchères plus de 1,3 M m³ annuellement.

Finalement, la Loi sur l’aménagement forestier durable permet aussi au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, de vendre des volumes ponctuels aux détenteurs de garanties d’approvisionnement. Ces volumes qui proviennent de différentes sources (bois libres de droits, volumes récoltés dans la période précédente, bois renoncés, etc.) sont alloués aux bénéficiaires en surplus de leur garantie. Durant la période concernée par la révision périodique, ce sont plus de 1 M m³ qui ont été distribués aux industriels de la région, soit en moyenne 200 000 m³ annuellement. Ce qui peut avoir un impact considérable sur la disponibilité des bois et sur la mise en marché des bois de la forêt privée. Un processus de consultation a été mis en place par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de consulter les syndicats et offices sur ces allocations.

Tableau 4 : Volumes ponctuels consentis dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Volumes ponctuels consentis (m³)			
Année	Résineux	Feuille	Total
2017-2018	281 475	71 700	353 175
2018-2019	1 485	88 000	89 485
2019-2020	86 400	38 550	124 950
2020-2021	335 250	29 250	364 500
2021-2022	3 900	139 400	143 300
2022-2023	62 350	104 950	167 300
Total :	770 860	471 850	1 242 710

4.2 Performance de l'industrie forestière durant la période

L'industrie du bois d'œuvre, principal débouché pour le bois récolté par les producteurs de la région, a généralement bien performé depuis 2017. La hausse constante des mises en chantier aux États-Unis et au Canada a permis au secteur du sciage et du panneau de maintenir les prix sur les marchés au-dessus du seuil de rentabilité.

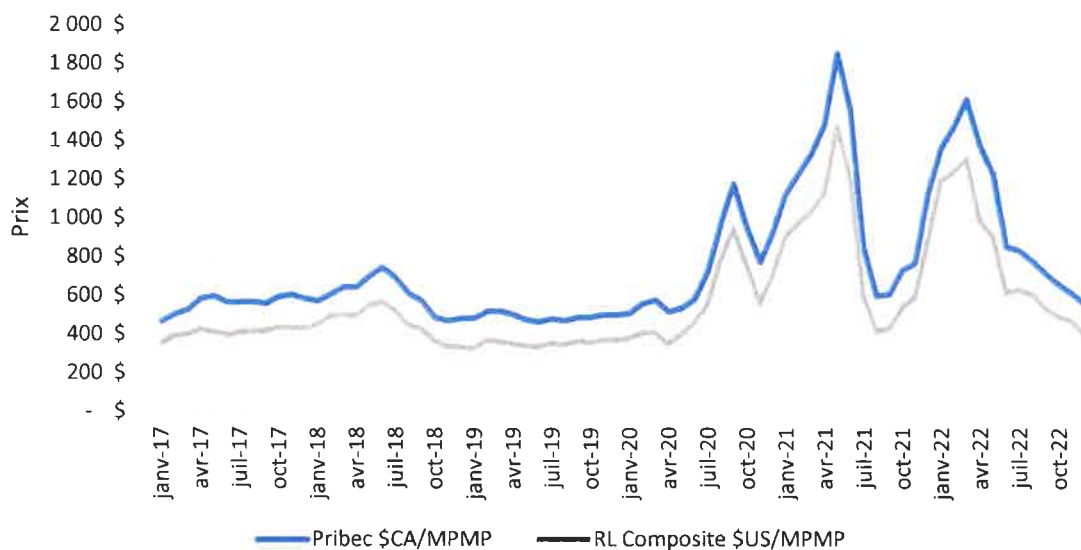
À partir de mars 2020, cependant, les bouleversements provoqués par la pandémie de la COVID-19 ont fortement perturbé le marché du bois d'œuvre. Dans un premier temps, la déclaration d'urgence sanitaire émise par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020 a obligé toutes les usines de transformation, y compris celles de bois d'œuvre, à suspendre momentanément leur production, provoquant ainsi de l'incertitude dans tous les secteurs de l'économie. Plusieurs scieries ont alors dû cesser ou réduire considérablement leur production, obligeant de ce fait les producteurs forestiers à cesser leurs opérations.

Fort heureusement, le gouvernement a réagi rapidement en déclarant l'industrie forestière comme essentielle à l'économie du Québec le 24 mars suivant. Ce qui a permis aux usines de reprendre leurs activités et aux producteurs de reprendre leurs opérations de récolte et de transport. Il s'en est suivi alors une période d'incertitude et de turbulences au cours de laquelle les marchés du bois d'œuvre ont connu des sommets historiques en Amérique du Nord. En effet, la fermeture partielle des usines au début de la crise jumelée à une forte demande en bois due à l'augmentation des dépenses en rénovation et construction, conséquences des mesures mises en place pour contrer la pandémie, a propulsé les prix du bois d'œuvre à des niveaux jamais atteints.

Au niveau du bois d'œuvre résineux, l'indice Pribec a atteint un sommet avec une moyenne mensuelle de 1 856 \$CA/MPMP pour le mois de mai 2021 alors qu'il a varié entre 480 \$CA/MPMP et 600 \$CA/MPMP durant les trois premières années de la période. L'indice américain Random Lengths a, quant à lui, culminé à 1 479 \$US/MPMP en mai 2021 tandis qu'il a oscillé entre 350 \$US/MPMP et 500 \$US/MPMP durant les trois premières années de la période.

Les périodes d'embellie que nous avons connues suite à la pandémie ont cependant été de durée relativement brève, puisque les prix se sont réajustés quelques semaines suivant ces sommets en revenant à des niveaux normaux quelques semaines plus tard. L'année 2022 a suivi cette même succession de hausses et de baisses.

Graphique 9 : Évolution du prix du bois d'œuvre résineux



Quant à l'industrie du panneau OSB, elle a suivi un comportement tout à fait similaire au sciage résineux, l'indice Random Lengths OSB 7/16" Est du Canada culminant à une moyenne mensuelle de 1 379 \$US/ 1 000 pi² en juin 2021 tandis qu'il se tenait entre 180 \$US/1 000 pi² et 450 \$US/1 000 pi² de 2016 à 2019.

Graphique 10 : Évolution du prix du panneau



La bonne performance des marchés du bois d'œuvre durant la période a eu des effets positifs sur les marchés producteurs. Toutes les usines de sciage de la région ont produit à plein régime durant la presque totalité de la période, assurant ainsi un marché stable pour les essences résineuses des producteurs. De plus, l'augmentation spectaculaire du prix du panneau OSB suivant le début de la pandémie a accéléré la réouverture de l'usine de Chambord qui a relancé sa production en 2020,

fournissant ainsi un marché stable, dès 2021, pour le tremble des producteurs qui constitue près de 35% du volume des forêts privées de la région.

Toutefois, l'instabilité économique engendrée par la pandémie de la COVID-19 et les mesures prises par les gouvernements ont entraîné l'économie nord-américaine, au cours de la dernière année de la période, dans une spirale inflationniste laissant présager plusieurs mois de turbulences sur les marchés. Pour les producteurs, cette inflation, qui s'est fait particulièrement ressentir au niveau des prix du carburant, a eu comme effet d'augmenter considérablement leurs coûts de production.

4.3 Rôle de l'office dans la filière

Un des objectifs les plus importants du plan conjoint dans la filière est d'organiser des rapports harmonieux avec les acheteurs en négociant collectivement des ententes ou conventions qui assurent aux producteurs les meilleurs prix possibles et des volumes garantis par période afin de procurer la prévisibilité nécessaire à la planification de la production. Elles doivent aussi pouvoir assurer aux producteurs des modalités de production et de paiement avantageuses afin dans intéresser le plus grand nombre possible. Pour ce faire, il est important de favoriser, selon nous, une relation de partenariat d'affaires avec ces acheteurs. Au cours de la dernière période, près d'une dizaine de ces ententes de différentes durées ont été négociées avec nos différents partenaires industriels. La majorité de ces ententes sont basées sur un principe de partage de risques avec nos partenaires qui permet l'établissement d'un prix au producteur en fonction du prix du produit fini sur le marché. Ce qui assure théoriquement une meilleure répartition des profits lorsque les marchés sont à la hausse et des ententes plus robustes dans le temps.

Les deux dernières années de la période nous ont cependant amenés à constater que, malgré la signature d'ententes à moyen et long terme, il peut arriver que celles-ci deviennent, obsolètes à cause d'événements exceptionnels. Comme nous l'avons vu précédemment, les effets de la pandémie ont bouleversé les marchés du bois d'œuvre et propulsé les prix à des sommets historiques. Durant cette période, les ententes qui avaient été négociées plusieurs mois auparavant n'avaient pas prévu de tels niveaux de prix dans les échelles. Par conséquent, le partage de profits entre le transformateur et le producteur était devenu inadéquat. Il a donc fallu réagir à cette situation en discutant avec nos partenaires de cette situation problématique. Une relation harmonieuse avec ceux-ci et des discussions franches et cordiales nous ont permis d'améliorer ces ententes signées afin de les adapter aux nouveaux paramètres des marchés, et ce, dans l'intérêt mutuel des deux parties.

Le même scénario s'est produit lors de la montée fulgurante du prix du carburant diesel au cours du premier trimestre de l'année 2022 où nous avons dû inclure des clauses protégeant non seulement les transporteurs, mais aussi les producteurs contre la hausse du prix des carburants dans les ententes existantes.

5.0 La mise en marché

5.1 Les objectifs stratégiques

La période 2017 à 2022 a été principalement marquée par une augmentation des volumes mis en marché, et ce, pour la majorité des essences commerciales en forêt privée. Il s'est récolté et livré 30% de plus de bois au cours des six dernières années comparativement à la période précédente de 2011 à 2016. La production d'essences résineuses destinées aux scieries de la région a compté pour la majeure partie des volumes commercialisés. Des ententes à moyen et long terme ont été convenues, permettant ainsi aux

producteurs et aux transformateurs de profiter d'une meilleure prévisibilité pour la récolte et d'un approvisionnement plus stable pour les usines. Des livraisons soutenues durant cette période, des prix avec indices de marché et un système de transport efficace ont permis de satisfaire l'ensemble des partenaires de la filière.

Considérant le défi de la mobilisation du bois dans un contexte de manque de main d'œuvre, l'organisation s'est aussi investie à fond en apportant le support nécessaire aux producteurs pour faciliter la récolte. C'est en jumelant des entreprises de récolte à plusieurs producteurs que ces derniers ont pu récolter leur bois; surtout que plusieurs d'entre eux risquaient de subir des pertes importantes causées par l'épidémie de tordeuse de bourgeons de l'épinette (TBE). L'augmentation des volumes mis en marché a également demandé de revoir l'offre de transport du bois. Des modifications ont été apportées aux contrats avec l'Association des transporteurs, incluant des hausses importantes afin de préserver le nombre de camionneurs au service de la forêt privée et en recruter de nouveaux pour combler le manque d'effectifs.

5.2 Les conventions de mise en marché

Au cours de la période à l'étude, la majeure partie des volumes de résineux a été engagée dans des conventions d'une durée de trois ou cinq ans. Des grilles de prix qui fluctuent selon des indices de marché du bois d'œuvre tels que Random Lengths et Pribec ont été intégrées aux ententes d'une durée supérieure à un an. Le principal acheteur a été Produits forestiers Résolu dont le dernier contrat comprend un volume annuel de 210 000 m³ de résineux et 10 000 m³ de tremble. Ce contrat a également permis de développer un marché pour la partie supérieure de l'arbre de faible diamètre (houppier) qui correspond en moyenne à 4% du volume de résineux et qui est habituellement laissée sur le terrain. D'autres conventions dans le résineux ont été renouvelées avec plusieurs scieries, sécurisant ainsi une partie de leurs approvisionnements.

La montée des prix du bois d'œuvre a aussi incité plusieurs particuliers à se lancer dans la transformation. Plusieurs ententes ont été convenues avec des petits transformateurs locaux équipés de scieries mobiles. Ce marché a représenté un faible volume mais a permis de commercialiser des essences dont la demande est négligeable comme le mélèze et du bois de fort diamètre que nos clients ne peuvent transformer. Aussi, une quantité de bois sans preneur ou dégradé a été livrée sur les marchés de la biomasse pour la cogénération et pour la fabrication de paillis agricole. Finalement, le marché des huiles essentielles a permis à quelques producteurs de valoriser les branches d'épinette lors de l'élagage de leurs plantations.

Au cours des années 2017 à 2022, la convention de transport a été renouvelée à plusieurs reprises avec l'Association des transporteurs de bois du Saguenay—Lac-St-Jean. Ces renouvellements ont fait l'objet de négociations portant sur les réalités de chacun des groupes. Des améliorations ont été apportées à plusieurs clauses dont celles des taux de transport, des compensations de carburant et des limites de charge en période de dégel. En mai dernier, les parties ont aussi convenu de rouvrir l'entente afin d'ajuster les taux de transport pour tenir compte de l'inflation et de modifier la clause carburant pour s'ajuster à une fluctuation du prix du carburant sans précédent.

Tableau 5 : Liste des conventions négociées durant la période 2017-2022

ENTENTE CLIENT	PRODUIT	ESSENCE	VOLUME m ³ /ANNÉE	DURÉE	ÉCHÉANCE	REMARQUES
Produits forestiers Résolu	Sciage & Pâte	SEP-Peu	210 000	3 ans	31/03/2019	Contrat avec indice de prix (Random Lengths)
			210 000	5 ans	31/03/2024	Contrat avec indice de prix (Random Lengths)
<i>Modification au contrat</i>			220 000	5 ans	31/04/2027	Contrat avec indice de prix (Random Lengths)

ENTENTE CLIENT	PRODUIT	ESSENCE	VOLUME m ³ /ANNÉE	DURÉE	ÉCHÉANCE	REMARQUES
Arbec Bois d'œuvre (L'Ascension)	Sciage	SEP	180 000/2 ans	2 ans	31/03/2017	Contrat à prix fixe
			105 000/3 ans	3 ans	31/05/2023	Contrat avec indice de prix (Pribec)
Groupe Lignarex Inc.	Sciage	SEP	40 000	1 an	31/12/2017	Contrat à prix fixe
			20 000	1 an	31/03/2019	Contrat à prix fixe
			25 000	3 ans	30/04/2022	Contrat à prix fixe avec indexation (IPC)
			25 000	3 ans	30/04/2025	Contrat avec indice de prix (Pribec)
Scierie Girard	Sciage	SEP	17 000	10 mois	31/07/2017	Contrat à prix fixe
			5 000	4 mois	31/12/2017	Contrat à prix fixe
			20 000	6 mois	30/06/2018	Contrat à prix fixe
			65 000	1 an	30/04/2020	Contrat à prix fixe
			11 000	7 mois	31/12/2020	Contrat à prix fixe
			20 000	1 an	30/04/2022	Contrat à prix fixe
			17 500	1 an	30/04/2023	Contrat à prix fixe
Norbord Inc. Usine de Chambord	Panneaux	Peu	30 000	3 mois	31/03/2019	Contrat à prix fixe
			200 000	16 mois	31/03/2023	Contrat avec indice de prix (Random Lengths)
Arbec St-Georges division panneaux	Panneaux	Peu	7 000	1 an	31/12/2020	Contrat à prix fixe
Scierie Petit- Saguenay	Sciage	Peu	2 500	9 mois	31/12/2017	Contrat à prix fixe
			2 500	1 an	31/03/2020	Contrat à prix fixe
			2 500	1 an	30/04/2021	Contrat à prix fixe
Industries Thomas- Louis Tremblay	Sciage	Peu-Bop	2 500	1 an	31/03/2017	Contrat à prix fixe
		Peu-Bop	3 500	8 mois	30/04/2020	Contrat à prix fixe
		Bop	2 500	9 mois	31/03/2023	Contrat à prix fixe
Valibois inc.	Sciage- pâte	Peu	10 000	5 ans	31/12/2017	Contrat à prix fixe avec indexation (IPC)
Usine de cogénération St- Félicien	Biomasse	Peu	1 000	Ponctuel		Contrat à prix fixe
Labrador Production	Branches	EP-S	500	Ponctuel		Contrat à prix fixe

5.3 L'évolution de la mise en marché durant la période

5.3.1 Les volumes mis en marché

La production annuelle de bois a été relativement constante au cours des quatre premières années de la période couverte par l'évaluation. Elle a cependant atteint un sommet en 2021 avec la mise en marché d'un volume de 377 000 m³. La stabilité dans la production et la mise en marché a permis aux producteurs d'honorer la majorité des ententes convenues avec l'industrie. Une demande soutenue dans le résineux a

permis aux producteurs de récupérer et d'écouler annuellement un volume de 50 000 m³ de bois affecté par la tordeuse des bourgeons de l'épinette afin d'éviter la dégradation de ces volumes.

La mise en marché du feuillu s'est comportée différemment. Il a fallu attendre jusqu'en 2021 pour qu'un véritable marché pour le tremble se développe lorsque l'usine de panneaux gaufrés de Chambord a relancé sa production. Fermée depuis plus de 12 ans, l'ouverture de ce marché a permis aux producteurs de reprendre la récolte dans les peuplements à dominance feuillue et ainsi optimiser leurs interventions sylvicoles.

L'ajout d'un volume important de tremble dans un laps de temps très court a toutefois été difficile à intégrer aux opérations normales des producteurs et des entreprises de récolte œuvrant pour les propriétaires. L'ouverture de l'usine de panneaux de Chambord a donc eu pour effet d'augmenter la récolte du tremble mais elle a fait diminuer la récolte des peuplements résineux qui avait été fortement sollicitée au cours des années antérieures. Le parc de machinerie et la main d'œuvre nécessaires à ce surplus de volume ne pouvaient s'adapter dans une si courte période.

Tableau 6 : Résumé de la mise en marché 2017-2022 par groupe d'essences

ANNÉE	RÉSINEUX m ³ s	FEUILLUS m ³ s	TOTAL m ³ s
2017	326 811	19 742	346 553
2018	311 010	24 280	335 290
2019	294 646	51 025	345 671
2020	295 471	28 166	323 637
2021	309 354	67 659	377 013
2022	241 726	124 228	365 955
Total	1 779 018	315 100	2 094 118

Tableau 7 : Résumé de la mise en marché 2017-2022 par produit

ANNÉE	SOMMAIRE DES LIVRAISONS (EN m ³ s)				
	SCIAGE	PÂTE	PANNEAUX	AUTRES	TOTAL
2017	339 418	5 767	-	1 368	346 553
2018	317 714	17 243	-	333	335 290
2019	298 151	23 343	23 378	799	345 671
2020	294 243	20 830	7 732	832	323 637
2021	308 104	25 493	40 599	2 817	377 013
2022	237 489	8 610	118 526	1 330	365 955
Total	1 557 630	92 676	71 709	6 149	1 728 164

5.3.2 Les prix payés aux producteurs

Au cours de la période de 2017 à 2022, les conditions de marché et les prix obtenus par les producteurs ont été généralement supérieurs à la dernière période d'évaluation périodique. Les prix pour le bois livré aux usines de sciage de résineux ont été en bonne partie influencés par les indices de marché du bois d'œuvre (Random Lengths et Pribec) intégrés dans la plupart des contrats. De plus, l'ouverture d'un marché pour les houppiers de résineux, a contribué à l'amélioration des revenus des producteurs en leur permettant de vendre du bois qui était habituellement laissé sur le parterre de coupe. Malgré que le prix du bois de cette

catégorie soit peu élevé, il a permis d'optimiser l'utilisation de la fibre des superficies récoltées et faciliter les travaux de remise en production de celles-ci.

Quant au tremble, le marché et les prix pour cette essence se sont améliorés suite à l'ouverture de l'usine de Chambord en 2021. Cette ressource, qui compte pour près de 35% de la possibilité forestière, a contribué de façon importante à l'amélioration des conditions de marché pour les producteurs. Dans la plus récente entente avec l'usine de Norbord à Chambord, il a été convenu que le prix du tremble soit établi également selon un indice de marché (Random Lengths Est du Canada Base 7/16).

Au cours des six dernières années, une gestion efficace du transport combinée à un partage des profits plus équitables entre partenaires et l'ajout d'une compensation pour la fluctuation du carburant a permis aux producteurs d'obtenir de meilleures conditions pour leur bois.

Le tableau suivant présente les prix au producteur par essence et utilisation au cours de la période. Les frais de commercialisation et de transport sont exclus.

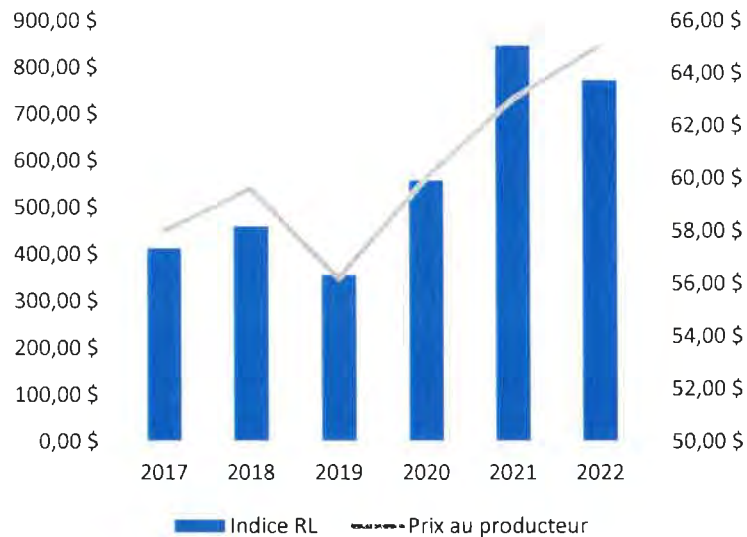
Tableau 8 : Les prix au producteur (\$/m³s)

ANNÉE	SEP		TREMBLE			BOULEAUX	MÉLÈZE	CÈDRE	PIN ROUGE
	SCIAGE	COPEAUX	SCIAGE	PANNEAU	PÂTE	SCIAGE	SCIAGE	SCIAGE	POTEAU
2017	58,00	-	30,90	-	25,90	35,00	40,90	40,00	-
2018	59,60	-	33,50	-	28,80	35,00	43,00	-	-
2019	56,20	28,20	32,60	34,00	28,75	37,45	42,00	-	-
2020	60,00	27,96	32,67	31,85	27,60	39,12	41,67	-	-
2021	63,00	28,70	32,25	39,15	25,55	36,15	43,50	-	72,20
2022	65,03	30,67	30,74	39,88	25,00	40,00	55,00	81,75	70,00

Au printemps 2022, considérant que les prix du bois d'œuvre étaient à des niveaux record et que les ententes négociées dans les années précédentes ne tenaient pas compte de cette nouvelle réalité, nous avons convenu avec nos principaux partenaires de revoir à la hausse les grilles de prix établies par des indices de marchés afin que le partage des profits avec les producteurs soient plus équitables et que ceux-ci puissent bénéficier de cette situation exceptionnelle au niveau du prix du bois d'œuvre. De plus, compte tenu de l'augmentation fulgurante des prix du carburant, nous avons aussi profité de ces négociations pour introduire des clauses protégeant les producteurs et les transporteurs contre celle-ci. La réaction de nos partenaires a été positive par rapport à ces demandes. Ils ont accepté de modifier les ententes à long terme ou d'en signer de nouvelles.

Le graphique suivant représente la corrélation entre les prix annuels versés aux producteurs pour le groupe épinette-sapin-pin gris et le marché du bois d'œuvre résineux.

Graphique 11 : Prix au producteur vs indice RL



6.0 Les communications

6.1 Communication avec les producteurs

Une bonne communication avec les producteurs est un aspect essentiel de la bonne marche d'un plan conjoint. Il est essentiel que ceux-ci soient informés efficacement sur la situation des marchés, les conditions de mise en marché et les grandes tendances qui influencent ces marchés. Plus spécifiquement, le Syndicat doit collecter et diffuser toutes les informations sur la production, l'état des marchés, les prix et les diverses conditions de mise en marché nécessaires à une commercialisation efficace du produit.

Le Syndicat a développé et déployé, au cours des années, plusieurs outils de communication afin d'atteindre cet objectif et s'assurer que l'information soit transmise au plus grand nombre de producteurs possible dans les meilleurs délais possibles. Ces moyens de communication doivent aussi avoir la capacité de s'adapter à l'évolution de la clientèle et à certaines situations exceptionnelles comme la pandémie de la COVID-19 et les mesures sanitaires qui en ont découlé vers la fin de la période visée.

6.1.1 Les réunions d'information et les réunions de secteurs

Les réunions d'information et les réunions de secteurs sont des moyens de communication que nous avons toujours privilégiés. Ces réunions, qui sont programmées dans chacun des huit secteurs du territoire du plan conjoint, permettent d'établir des contacts directs avec les membres et de les informer sur différents sujets touchant l'état des marchés, les conditions de mise en marché incluant les prix et les normes de façonnage et sur d'autres sujets susceptibles d'avoir une influence sur leur environnement d'affaires. Les réunions d'information ont lieu à l'automne et servent aussi à nommer des représentants dans chaque paroisse de la région pour la structure du fonds forestier tandis que les réunions de secteurs se déroulent à chaque printemps, avant l'assemblée générale, et servent aussi à nommer les délégués pour cette assemblée.

Durant la période visée, plusieurs sujets ont été abordés lors de ces réunions comme par exemple la situation économique de l'industrie forestière (mises en chantier, prix des produits finis et autres), les conditions de mise en marché (prix, normes de façonnage, planification du transport) et d'autres sujets comme la réglementation municipale, la certification, les lois et règlements.

La participation à ces réunions a été assez constante au début de la période visée. Vous retrouverez à l'annexe F le tableau de participation aux réunions 2012-2022. Toutefois, la pandémie et les mesures sanitaires émises par la Santé publique ont empêché la tenue de ces réunions durant près de deux années à la fin de la période, ce qui a eu un effet négatif sur la participation des producteurs.

6.1.2 Le journal « Entre les branches »

Le Journal « Entre les branches » est aussi un moyen de communication important puisqu'il a comme principal avantage de rejoindre l'ensemble des producteurs visés par le plan conjoint et les principaux partenaires de l'organisation (municipalités, clients et autres). Il est publié deux fois par année en février et en août et son tirage est de 4 500 copies. Au cours de la période visée par ce rapport, nous y avons traité particulièrement de sujets comme l'état des marchés, les spécifications de façonnage, les prix, la certification, la formation et différents dossiers d'actualité susceptibles d'intéresser les producteurs. Il est à noter que nous nous servons aussi du journal pour transmettre les demandes de contingent pour les producteurs, les avis de convocation pour différentes réunions et les fiches de mise en nomination pour l'élection des administrateurs.

Le journal a été particulièrement utile pour maintenir les communications avec les producteurs dans la période de la pandémie où les mesures sanitaires interdisaient la tenue de rassemblements.

6.1.3 Site web

Le Syndicat opère le site web www.spbsaglac.qc.ca depuis plusieurs années. Ce site permet de communiquer différentes informations relatives à l'organisation, la mise en marché et différents sujets susceptibles d'intéresser les producteurs. De plus, le site nous permet de communiquer en temps réel et rapidement des informations sensibles aux producteurs comme des changements dans les dates de réunions, les cédules de livraisons, les normes de façonnage et les prix. Il s'agit d'un avantage important pour ce moyen de communication. Il est toutefois essentiel de mettre les efforts nécessaires pour le maintenir à jour régulièrement. Le site permet aussi aux producteurs de communiquer avec le Syndicat afin de faire des demandes de contingent, de déclarer les volumes qu'ils ont récoltés et de s'inscrire aux différentes formations offertes. Il leur permet aussi de s'abonner à une infolettre publiée périodiquement qui les informe sur les dernières activités de l'organisation et sur des sujets à caractère environnemental. Près de quatre cents producteurs sont actuellement abonnés à l'infolettre.

Le site internet et l'infolettre sont des outils stratégiques qui nous permettent de collecter les adresses électroniques des producteurs et, ultimement, de migrer vers une utilisation optimale de la communication électronique.

6.1.4 Le fonds de recherche, de promotion et d'aménagement (fonds forestier)

Le Syndicat a maintenu, au cours de la dernière période, sa structure de communication terrain appelé plus communément « fonds forestier ». Il s'agit d'une structure basée sur la présence d'un représentant nommé

dans chacune des municipalités ou arrondissements des huit secteurs du territoire du plan conjoint. Le rôle de ces représentants est d'établir le lien entre les producteurs de sa municipalité et l'administrateur de son secteur de manière à le maintenir au courant des enjeux terrain. Ils sont aussi appelés à transmettre de l'information aux producteurs de leur municipalité et participer à la réalisation d'activités d'information, d'éducation et de promotion concernant l'aménagement des boisés privés. Il y a actuellement soixante-trois représentants dans la région qui se réunissent périodiquement pour recevoir de l'information sur les enjeux et les activités de l'organisation. Ils sont aussi invités annuellement à participer à un voyage d'information dans différentes régions du Québec afin de visiter des producteurs forestiers et divers travaux d'aménagement forestier. Toutefois, ce voyage a dû être annulé au cours des trois dernières années afin de se conformer aux mesures sanitaires prescrites dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Le fonds forestier organise aussi annuellement une journée forestière dont l'objectif est de tenir les producteurs forestiers informés sur les nouvelles techniques de récolte et d'aménagement forestier. Lors de ces journées, ils peuvent ainsi visiter plusieurs exposants d'équipement forestier et assister à différentes démonstrations de travaux forestiers. Plusieurs centaines de producteurs assistent habituellement à ces journées. Comme dans le cas du voyage des représentants, cette journée a cependant dû être annulée à deux reprises durant la période. Le tableau résume la participation aux journées forestières.

Tableau 9 : Participation aux réunions forestières

ANNÉE	ENDROIT	PARTICIPANTS
2017	Saint-Félix-d'Otis	650
2018	L'Ascension-de-notre-Seigneur	500
2019	Saint-David-de-Falardeau	600
2020	Annulé	-
2021	Annulé	-
2022	Desbiens	350

6.2 Communications externes

Les communications avec les parties intéressées externes sont tout aussi essentielles au bon fonctionnement du plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Plusieurs moyens de communication ont été mis à contribution au cours de la période visée. Dans un premier temps, les représentants du Syndicat ont été actifs dans les médias régionaux comme le journal « Le Quotidien » et la radio régionale. Plusieurs interventions ont été faites afin d'informer la population des enjeux relatifs à la forêt privée, que ce soit au niveau de la mise en marché ou de l'aménagement des boisés.

L'organisation a même participé financièrement de manière importante à la mise sur pied des coops de l'information suite aux difficultés financières du Groupe Capitales Médias qui était propriétaire du journal « Le Quotidien » et qui menaçait son existence. Cette mobilisation a permis, entre autres, d'assurer la survie de ce journal et de soutenir l'information régionale, en particulier sur les enjeux forestiers.

Le Syndicat a aussi assuré un dialogue constant avec le milieu municipal en organisant une tournée de toutes les MRC de la région afin de sensibiliser l'ensemble des maires à l'importance de la forêt privée dans leur milieu et des retombées économiques, environnementales et sociales qu'elle procure.

Finalement, le Syndicat maintient, à même son système de gestion environnementale ISO-14001, un registre des communications qui lui permet de compiler les demandes des parties intéressées sur les questions environnementales de même que les réponses à ces interrogations.

7.0 Recherche et développement

Le Syndicat a continué, durant la période, à financer et réaliser des activités de recherche et développement afin de trouver de nouveaux débouchés pour le bois des producteurs ou améliorer les conditions de production afin d'augmenter leur compétitivité.

Parmi ces activités, le développement des marchés pour la biomasse forestière a encore été au centre des préoccupations de l'organisation. Plusieurs essais ont été effectués durant la période afin de tester la rentabilité de ces opérations pour approvisionner une usine de cogénération et la production de paillis pour les bleuétières de la région. Ces marchés, bien que prometteurs, sont encore actuellement limités. Quelques essais ont aussi été effectués du côté de la production d'huiles essentielles à partir de branches et de houppiers.

L'organisation a aussi suivi de près, avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec, le développement des crédits carbone afin de positionner les producteurs dans un éventuel marché québécois du carbone. Un projet de règlement concernant la délivrance de crédits compensatoires pour les projets de boisement sur terres privées, présenté par le ministère de l'Environnement, a fait l'objet d'une analyse approfondie à la fin de la période. Cette analyse a démontré la nécessité d'améliorer cette réglementation afin de la rendre accessible aux producteurs.

Finalement, le Syndicat a maintenu son implication dans la recherche forestière en participant au financement et aux activités du Centre de recherche sur la Boréale (CREB) de l'Université du Québec à Chicoutimi. Ce centre de recherche a pour objectif d'unir, en un regroupement stratégique, les efforts de recherche des professeurs-chercheurs de l'Université travaillant dans le domaine des ressources renouvelables de la forêt boréale. Ces professeurs-chercheurs proviennent entre autres des unités de recherches accréditées suivantes : la Chaire de recherche en éco-conseil, le Laboratoire d'analyse et de séparation des essences végétales (LASEVE), le Laboratoire des sciences aquatiques (LASA) et enfin, le Laboratoire d'écologie végétale et animale. Notre implication dans ce centre de recherche a pour principal objectif de tenir l'organisation et les producteurs au courant des nouveaux développements concernant le rendement et l'aménagement des forêts, les changements climatiques et le développement de nouveaux produits à partir de la ressource forestière.

8.0 Enjeux et opportunités pour la prochaine période

Dans sa démarche d'amélioration continue, le Syndicat a procédé à la mise à jour de son plan stratégique pour la période 2017-2022 afin de l'adapter aux nouveaux enjeux et opportunités qui se profilent. Le processus a consisté, dans un premier temps, à analyser les résultats de la planification stratégique 2017-2022 par rapport aux indicateurs et cibles fixés pour en mesurer les écarts et, par la suite, procéder à une mise à jour des enjeux et opportunités pour la prochaine période afin de fixer de nouveaux objectifs stratégiques. Cet exercice s'est déroulé sous forme de trois journées de réflexion du conseil d'administration et des principaux employés du Syndicat.

8.1 Résultats de la planification stratégique 2017-2022

Dans sa planification stratégique 2017-2022, le Syndicat avait établi des objectifs stratégiques en fonction de quatre grandes priorités, c'est-à-dire les marchés, l'image de l'organisation, les services offerts et les producteurs. Le suivi des différents indicateurs et cibles effectué en fin de période nous a permis de constater que dans l'ensemble, plusieurs objectifs et cibles ont été atteints au cours de la période. Vous retrouverez à l'annexe G le tableau de suivi des objectifs et cibles stratégiques pour la période 2017-2022. Les faits saillants de ces résultats sont les suivants :

8.1.1 Les marchés

La plupart des cibles ont été atteintes au niveau des marchés. L'achat du bois résineux de sous-diamètre par certains clients et l'ouverture de l'usine de Chambord qui utilise le tremble sont venus combler des marchés problématiques pour les producteurs. Le maintien des efforts de certification du Syndicat a aussi permis une collaboration constante avec les systèmes de certification SFI utilisés par la majorité de nos clients, améliorant ainsi l'accès au marché pour les producteurs. Finalement, le Syndicat a effectué une veille constante sur les différents projets de crédits carbone afin d'éventuellement développer ce marché.

8.1.2 L'image de l'organisation

Le Syndicat a procédé au cours de la période à une tournée des cinq conseils de MRC de la région afin de sensibiliser les élus aux retombées économiques liées à l'aménagement de la forêt privée et au rôle qu'il joue par le plan conjoint et les différents intervenants. Une étude portant sur les retombées économiques liées à la récolte et la mise en valeur avait été préparée spécifiquement pour ces rencontres. Le Syndicat a aussi mis à jour et adapté son site internet afin d'améliorer la communication avec les producteurs, les parties intéressées et le grand public.

8.1.3 Les services offerts

Le Syndicat a développé deux nouvelles formations qui s'adressent aux producteurs durant la période, soit une sur l'initiation à la forêt privée et une autre sur l'arpentage. Malheureusement, la situation pandémique a empêché la diffusion de ces nouvelles formations. Le Syndicat a aussi maintenu ses efforts dans son programme d'accréditation des entrepreneurs forestiers dont l'objectif principal est de fournir des entrepreneurs compétents aux producteurs qui ne désirent pas effectuer eux-mêmes leurs travaux. Ce programme fait l'objet d'un suivi particulier dans le système de gestion environnementale ISO 14001.

8.1.4 Les producteurs

Le Syndicat, avec l'aide de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, travaille depuis longtemps à améliorer le statut fiscal des producteurs forestiers. Une avancée importante a été faite en ce sens au cours de la période puisque le gouvernement du Québec a accepté de modifier la loi sur la fiscalité municipale afin de créer une nouvelle catégorie d'immeuble forestier pour fins de taxation. Cette modification pourra permettre aux municipalités qui le désirent de réduire le taux de taxation pour les propriétés forestières afin d'encourager l'aménagement. Il s'agit d'un gain important pour les producteurs qui aménagent leurs boisés et qui pourront éventuellement profiter de ce programme.

En résumé, la réalisation de la planification stratégique 2017-2022 a principalement permis au Syndicat de s'adapter à l'évolution des marchés, d'améliorer l'image de la forêt privée et d'offrir de meilleurs services aux producteurs durant la période. Les objectifs qui n'ont pas été atteints ont fait l'objet d'une analyse lors des journées de réflexion afin d'évaluer la pertinence de les reconduire pour la prochaine période.

8.2 Les objectifs stratégiques pour la période 2022-2026

Un nouveau processus de planification stratégique a été mis en place par le conseil d'administration en janvier 2020. Cette réflexion s'est poursuivie jusqu'à l'automne 2022 avec la tenue d'une journée de réflexion dont le principal objectif était de déterminer les grandes lignes de la planification stratégique pour la prochaine période quinquennale. Cet exercice a été animé par une ressource externe à l'organisation ayant de fortes connaissances des enjeux de la forêt privée et familier avec ce type de réflexion. Le résultat des différentes journées de réflexion, du suivi de la planification stratégique de la période précédente de même que le rapport d'évaluation périodique de la période 2012-2016 ont servi de point de départ à cette réflexion stratégique. Les objectifs et cibles pour la prochaine période ont été regroupés sous sept grands thèmes, soit le cadre législatif, le profil des producteurs, le portrait de la récolte, la réglementation municipale et autres, la mise en marché, le transport et la gouvernance. Vous trouverez aux annexes G et H le suivi des objectifs et cibles stratégiques pour la période 2017-2022 et les objectifs et cibles pour la période 2022-2026.

9.0 Autres sujets identifiés par la Régie

9.1 Le tableau de bord du Syndicat

Vous trouverez le tableau de bord présentant les faits saillants du plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour la période 2017-2022 à l'annexe I.

9.2 Participation des producteurs aux assemblées

Le portrait de la participation aux différentes assemblées de même qu'à l'assemblée générale annuelle est présenté au point 6.1.1. La participation à ces réunions a été assez constante (voir annexe F) au début de la période visée. Toutefois, la pandémie et les mesures sanitaires émises par la Santé publique ont empêché la tenue de ces réunions durant près de deux années à la fin de la période, ce qui a eu un effet significatif sur la participation. Nous avons constaté aussi un faible renouvellement de la clientèle lors de ces réunions. Cet enjeu a fait l'objet de discussions lors des journées de planification stratégique et fera l'objet d'un objectif stratégique au cours de la prochaine période.

La présence des membres aux assemblées générales a été constante dans les trois premières années de la période. Toutefois, nous avons aussi pu constater une diminution marquée de la participation suite au report de l'assemblée générale 2020 causé par la pandémie. Cet enjeu sera aussi traité dans la nouvelle planification stratégique.

9.3 L'élection des délégués et des administrateurs

Ce point a été traité dans la section 1.1 portant sur les instances décisionnelles.

9.4 Présence de nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration

Tous les postes d'administrateur ont été pourvus et renouvelés sans interruption au cours de la dernière période. Cependant, ce sont les administrateurs sortants qui ont été élus lors des élections. Par conséquent, aucun nouveau producteur n'a été intégré au conseil. Cet élément touchant le renouvellement

de la gouvernance a fait l'objet d'une attention particulière lors des journées de réflexion stratégique. L'absence de représentation de producteurs de la relève et des femmes au sein du conseil a été particulièrement soulignée lors des discussions. Plusieurs pistes de solutions ont été discutées lors de ces journées comme des mandats à durée limitée pour les administrateurs et la création de nouveaux postes d'administrateurs dédiés à la relève. Ces pistes de solutions feront l'objet d'une analyse plus approfondie lors de la prochaine période.

9.5 Facteurs favorisant la mise en marché du bois de sciage

Le plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean couvre tout le bois feuillu ou résineux, la biomasse de l'if du Canada et la biomasse forestière et ce, depuis plusieurs années. Par conséquent, tout le bois destiné à une usine de transformation doit être mis en marché sous la direction et la surveillance du Syndicat sans égard à ce que le bois soit destiné à l'industrie du sciage, du panneau ou des pâtes et papiers.

Au cours des années, le Syndicat s'est doté d'une réglementation complète lui permettant d'organiser et d'ordonner la mise en marché aux bénéfices de l'ensemble des producteurs de la région. Plus spécifiquement, cette réglementation permet au Syndicat de :

- Contingenter la production
- Mettre en commun la vente et les frais de transport
- Contrôler et organiser le transport
- Collecter des prélèvements pour l'administration du plan
- Mettre en place différents fonds pour accomplir ses différents rôles
- Diviser les producteurs en groupes pour des fins de nomination de délégués

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'industrie forestière du Saguenay–Lac-Saint-Jean a subi de profonds changements. Les principales usines de pâtes et papiers de la région sont passées d'un approvisionnement exclusivement en bois rond sous forme de 4 pieds à un approvisionnement en copeaux, sous-produits des nombreuses scieries régionales. Ce qui a obligé les producteurs de bois de la région à adapter rapidement leurs méthodes de récolte et de transport. Le Syndicat a aussi dû ajuster ses pratiques en conséquence en termes de négociation, de contrôle de la production et d'organisation du transport.

Fort heureusement, l'évolution de la réglementation du plan conjoint a permis aux producteurs de la région de répondre rapidement à ces profonds changements, l'industrie du sciage ayant des nouvelles exigences quant au façonnage des bois, de la qualité du produit, des cédules de livraison et des distances de transport. Approvisionner plusieurs usines de sciage peut devenir une tâche complexe puisqu'il faut continuellement se préoccuper de ces différents aspects. Mais pour un industriel du sciage, s'approvisionner auprès de centaines de producteurs annuellement peut devenir une tâche encore plus complexe puisqu'il faut gérer une multitude d'individus, de provenances et de situations pour y arriver. C'est dans ces circonstances qu'un plan conjoint bien outillé peut organiser et ordonner la production et le transport efficacement tout en répartissant équitablement les bénéfices à la grandeur de son territoire et faciliter la tâche de ses clients.

Par exemple, le contingentement lui permet de déterminer des volumes et des cédules de production et d'optimiser l'utilisation de la possibilité forestière sur l'ensemble du territoire tout en assurant la qualité du produit. Le contrôle et l'organisation du transport permettent de planifier des cédules de livraisons réalistes aux différentes usines. La mise en commun de la vente et du transport assure une meilleure répartition des produits des ventes entre les producteurs et maximise l'utilisation du potentiel forestier sur tout le territoire. La mise en place de différents fonds permet aux producteurs de développer de nouvelles

méthodes de travail, de nouveaux produits et de s'adapter aux demandes des parties intéressées au niveau environnemental.

Ces quelques exemples nous permettent de voir que le Syndicat, qui est en charge de l'administration du plan, a de multiples atouts pour faciliter les relations entre les producteurs et les clients et devenir un rouage important dans l'industrie forestière régionale. Il peut ainsi s'assurer de l'utilisation durable de l'ensemble des bois de la forêt privée, garantir de meilleures retombées pour l'ensemble des producteurs et contribuer significativement au développement de l'industrie forestière de la région. La signature de plusieurs ententes à court et moyen terme au cours de la dernière période, assurant la prévisibilité nécessaire aux producteurs, témoigne que l'industrie peut ainsi compter sur des partenaires fiables dans les stratégies d'approvisionnement de ses usines.

9.6 Les actions prises par le Syndicat en ce qui concerne les enjeux environnementaux et les changements climatiques

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean a mis en place un système de gestion environnementale (SGE) enregistré à la norme ISO-14001 en 2004. Il est, encore aujourd'hui, le seul plan conjoint forestier enregistré à cette norme. Plus spécifiquement, le SGE lui permet, dans un cadre d'amélioration continue, de tenir compte des aspects environnementaux significatifs de l'ensemble de ses activités et de mettre en place des procédures de travail pour atténuer ces impacts. De par sa politique environnementale, le Syndicat s'est formellement engagé à intégrer la protection de l'environnement dans ses activités et à promouvoir l'aménagement forestier durable des forêts de ses membres.

Ce système lui a permis, entre autres, de mettre en place différentes procédures et programmes ayant pour but d'atténuer les impacts environnementaux des activités de chargement et de transport comme la disposition des matières résiduelles et la prise en charge des déversements accidentels. Le SGE a aussi permis la mise en place d'un programme d'accréditation des entrepreneurs forestiers qui assure qu'ils ont des pratiques environnementales durables quand ils opèrent chez les producteurs. Le SGE supporte aussi les producteurs afin qu'ils adoptent de saines pratiques lors de leurs interventions en forêt. De plus, le système permet de collaborer efficacement avec les grands systèmes de certification de nos clients comme la norme d'approvisionnement en fibre SFI (Sustainable forestry initiative).

Le SGE est devenu un incontournable dans la gestion du plan conjoint. Comme celui-ci doit s'améliorer continuellement, il permet de s'adapter rapidement aux changements et d'intégrer de nouvelles exigences, si nécessaire, afin de tenir compte des grands défis environnementaux qui se profilent.

9.7 Réalisations en lien avec la tordeuse des bourgeons de l'épinette

L'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) a débuté dans la région en 2006 et a perduré au cours de la dernière période, causant d'importants dommages aux peuplements résineux et mixtes à dominance résineuse. Depuis le début de l'épidémie, le Syndicat a travaillé activement à amoindrir les effets de l'épidémie pour les producteurs en exerçant un leadership régional dans la récupération des superficies affectées sévèrement et la protection des investissements en travaux sylvicoles à l'aide des pulvérisations aériennes par la Société de protection contre les insectes et maladies.

Plus spécifiquement au cours de la dernière période, l'organisation a contribué à récupérer prioritairement plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes de bois provenant des superficies sévèrement affectées par

la tordeuse, prévenant ainsi des pertes importantes pour les producteurs. Le Syndicat a aussi travaillé avec les deux agences des forêts privées de la région dans la planification des pulvérisations aériennes d'insecticide biologique afin de protéger les investissements sylvicoles des producteurs. Finalement, nous avons aussi continué à participer activement aux travaux de la cellule d'urgence sur la gestion de l'épidémie de tordeuse en forêt privée avec différents partenaires provinciaux. Le Syndicat a été particulièrement actif dans ce comité afin de mettre en place une stratégie de remise en production des territoires après le passage de l'épidémie et la reconduction des budgets nécessaires aux pulvérisations. Les travaux de la cellule d'urgence se poursuivront au cours de la prochaine période.

CONCLUSION

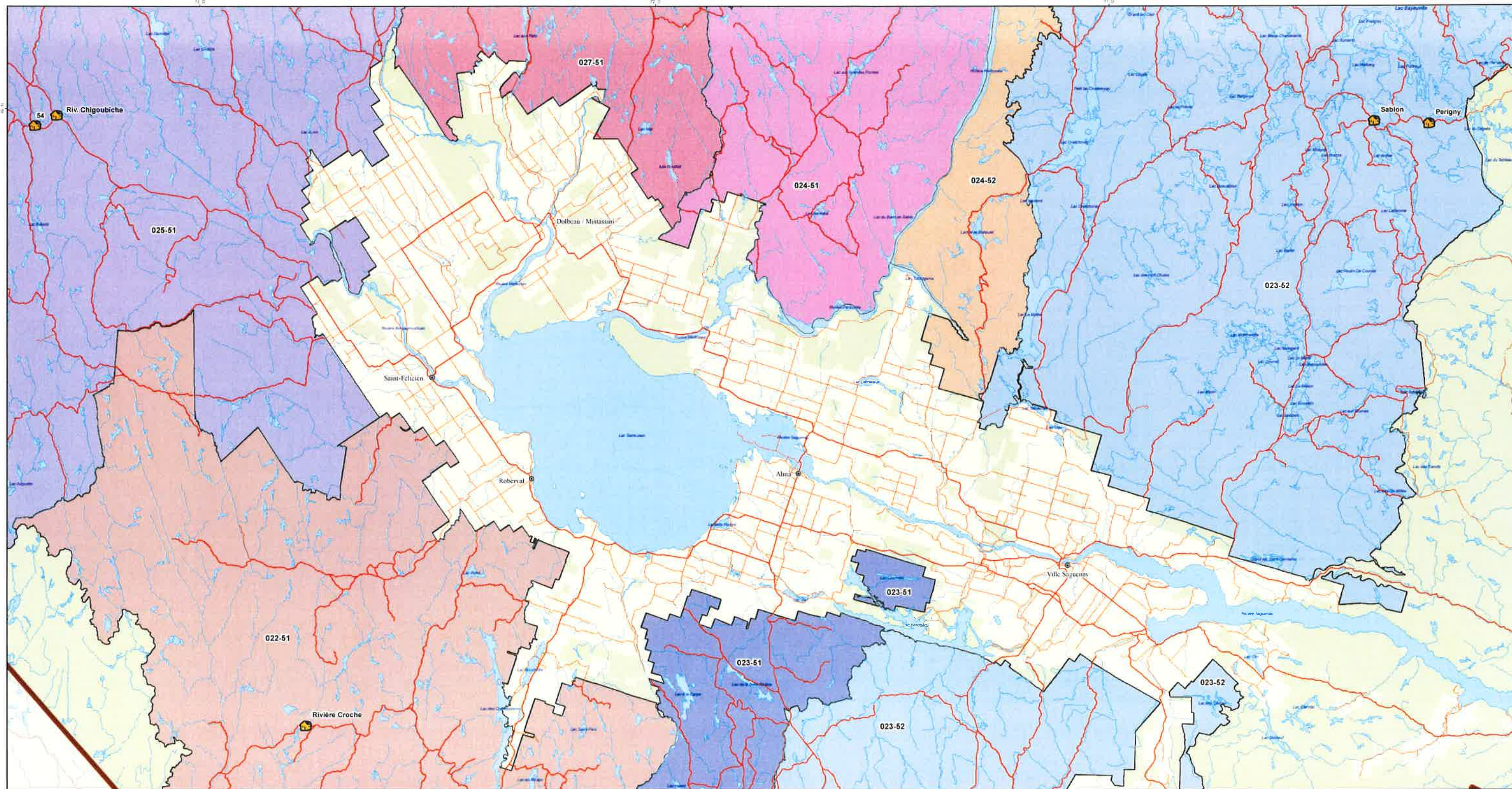
Le plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean existe depuis plus de soixante-cinq ans. Durant toute son histoire, il a travaillé à obtenir, organiser et ordonner la mise en marché des bois de la forêt privée de la région et à développer des outils collectifs permettant à tous les producteurs d’avoir accès au marché à des conditions équitables. La dernière période visée par l’évaluation périodique de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec nous a permis de constater que le plan conjoint a poursuivi cette mission malgré une période riche en turbulences.

Nous ne pouvons passer sous silence les effets de la pandémie de la COVID-19 qui a débuté en 2020 et qui a bouleversé toute l’économie nord-américaine, et ce, plus particulièrement encore au niveau des marchés du bois d’œuvre, de l’inflation et du prix des carburants. Toutes des composantes déterminantes dans l’environnement d’affaires des producteurs de la région. Toutefois, les nombreuses interventions du plan conjoint suite à ces événements ont permis d’en réduire les effets néfastes pour les producteurs, prouvant ainsi sa capacité d’adaptation face aux défis.

La prochaine période sera probablement toute aussi remplie de nouveaux défis. Il importe donc de s’y préparer adéquatement, de continuer à maintenir des relations harmonieuses avec tous les acteurs de la filière et de continuer à développer nos outils. Ce sont tous les producteurs qui en sortiront gagnants.

Annexe A :
Carte du territoire du plan conjoint

Carte du territoire du plan conjoint



- Localisation**
- ⊙ Localité
 - ⊞ Camp forestier
- Découpage du territoire**
- UAF 022-51
 - UAF 023-51
 - UAF 023-52
 - UAF 024-51
 - UAF 024-52
 - UAF 025-51
 - UAF 027-51

- Limite régionale
- Tenure**
- Territoire du plan conjoint
 - Publique
- Voie communication**
- Routes principales

Métadonnées

Projection cartographique
 Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle
 conservée (46° et 60°)

0 12,5 25 km

1 / 185 000

Sources
 Base de données géographiques
 et administratives (BDTA 250k) MKNF 2012

Réalisation
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Direction de l'énergie-Faune-Frêts-Mines-Territoire
 du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec 1^{er} trimestre 2012

Annexe B :

Carte des secteurs du territoire du plan conjoint et liste des membres du conseil
d'administration

Carte des secteurs du territoire du plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean



SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Légende

- Secteur 1
- Secteur 2
- Secteur 3
- Secteur 4
- Secteur 5
- Secteur 6
- Secteur 7
- Secteur 8



1:600 000



CONSEIL D'ADMINISTRATION – 2022-2023

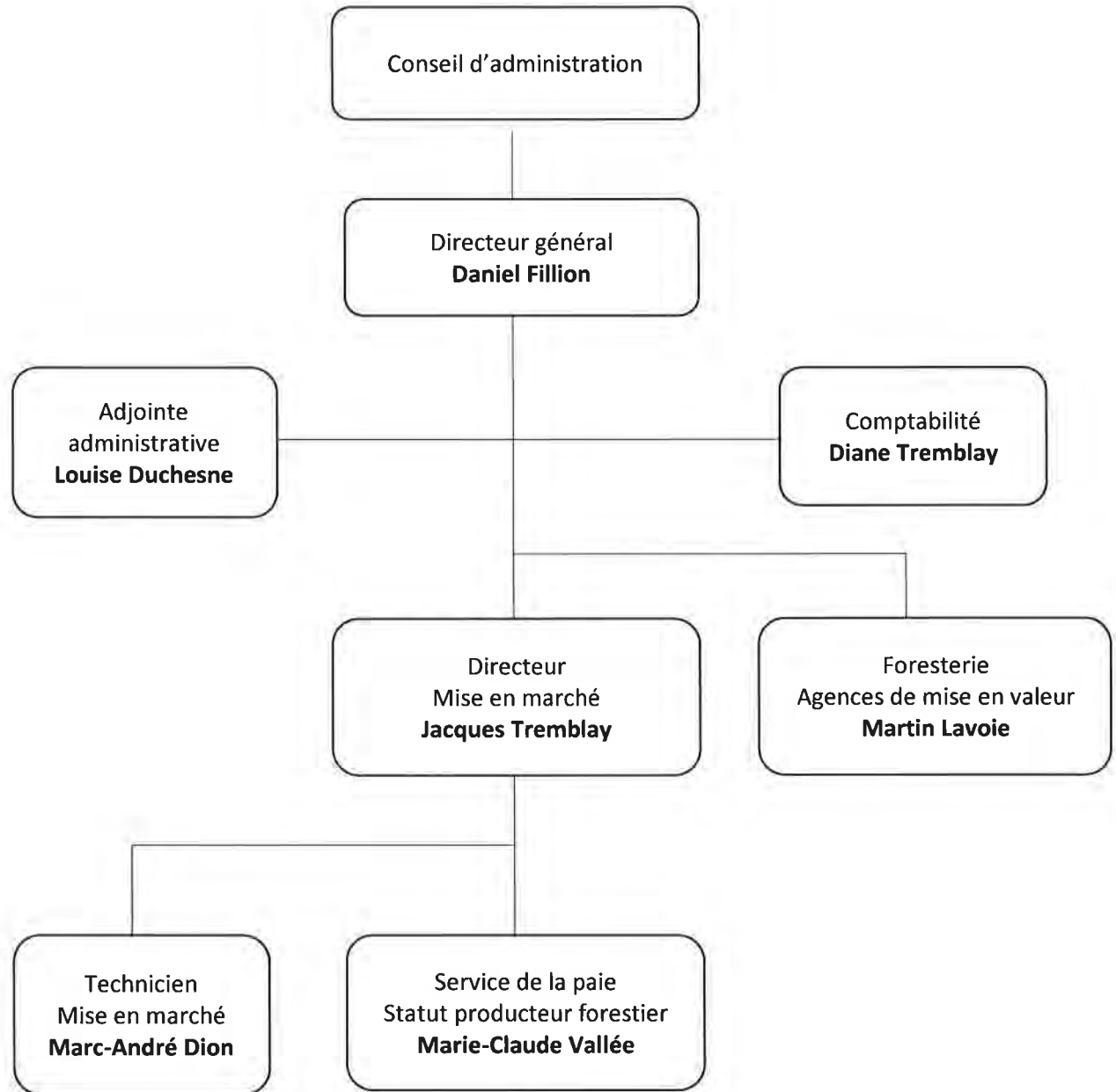
PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENT	DIRECTEUR GÉNÉRAL
<p>Pierre-Maurice Gagnon (<i>Secteur 6</i>) 5020, chemin du Petit Parc La Baie (Qc) G7B 0A1</p> <p>Tél. 418-544-7595 Télec. 418-544-1320 Cell : 418-592-7850 Mail: pmglyne@hotmail.com</p>	<p>Normand Roy (<i>Secteur 1</i>) 620, rue Girard St-Prime (Qc) G8J 1P6</p> <p>Tél. 418-251-4917 Télec. 418-251-1918 Cell : 418-671-7756 Mail : normand.roy@hotmail.com</p>	<p>Daniel Fillion 3635, rue Panet Jonquière (Qc) G7X 8T7</p> <p>Tél. 542-2032 (poste 257) Télec. 542-4046 Cell. : 418-290-4684 Mail : fillion.dan@spbsaglac.qc.ca</p>
EXÉCUTIF		
<p>Tony Potvin (<i>Secteur 2</i>) 173, Chemin Baie des Cèdres Chambord (Qc) G0W 1G0</p> <p>Cell : 418-818-3712 Mail : lisegagnon10@hotmail.com</p>	<p>Roger Allard (<i>Secteur 3</i>) 1824, 1^{er} Rang Métabetchouan–Lac-à-la-Croix (Qc) G8G 1M7</p> <p>Tél. 418-349-8473 Cell : 418-662-0061 Mail : rogerall1824@outlook.com</p>	<p>Valère Boivin (<i>Secteur 8</i>) 1800, rue Principale Labrecque (Qc) G0W 2S0</p> <p>Tél.: 418-481-2627 Télec.: 418-481-2627 Mail: johajeau@hotmail.com</p>
ADMINISTRATEURS		
<p>Rémi Gagné (<i>Secteur 5</i>) 24, rue St-Jean-Baptiste L'Anse St-Jean (Qc) G0V 1J0</p> <p>Tél : 418-272-2874 Fax : 418-272-2874 Cell : 418-944-2645 Mail. : glorianecote@icloud.com</p>	<p>Carol Bouchard (<i>Secteur 4</i>) 2694, route Ste-Geneviève Canton Tremblay (Qc) G7H 5B2</p> <p>Tél. 418-696-3414 Cell : 418-690-6702 guylaine_gauthier30@hotmail.com</p>	<p>M. Philippe Poirier (<i>Secteur 7</i>) 1221, Rue Principale Ste-Elisabeth-de-Proulx QC G8L 8A2</p> <p>Tél. 418-276-2946 Cell : 418-618-0144 Mail : ppcp191@hotmail.com</p>

3635, rue Panet, Jonquière, Qc, G7X 8T7
Tél. : (418) 542-5666 / Téléc. : (418) 542-4046
www.spbsaglac.qc.ca

Annexe C :
Organigramme de l'organisation

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean

L'administration et sa structure



Annexe D :

Cadre réglementaire du plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

- Plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean (c. M-35.1, r. 131)
- Règlement sur le contingentement et sur la mise en vente en commun des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean (c. M-35.1, r. 124.1)
- Règlement sur les contributions des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean (c. M-35.1, r. 126)
- Règlement sur les fonds du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean (c. M-35.1, r. 130)
- Règlement sur la division en groupes des producteurs — Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean (c. M-35.1, r. 127)
- Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean (c.M-35.1, r. 129)
- Ordonnance sur l'accréditation de l'Association des transporteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean (c. M-35.1, r. 61.1)

Annexe E :

Résumé des états financiers 2017-2022 et évolution des fonds

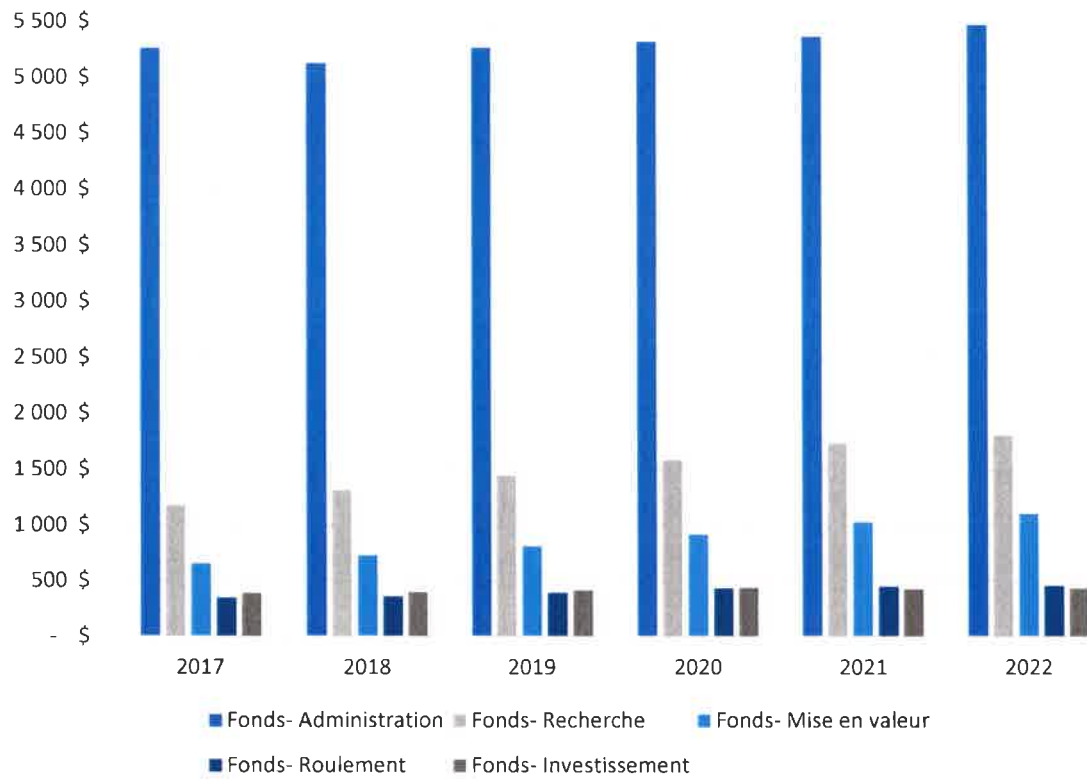
RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS 2017-2022 ET ÉVOLUTION DES FONDS

BILAN						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Actif à court terme	3 745 666 \$	3 277 915 \$	2 291 294 \$	4 611 127 \$	5 262 737 \$	3 109 333 \$
Placements	7 403 945 \$	7 590 900 \$	7 902 331 \$	8 183 464 \$	8 440 347 \$	8 573 293 \$
Immobilisations corporelles	23 767 \$	23 362 \$	20 588 \$	28 622 \$	90 993 \$	178 608 \$
ACTIF - TOTAL	11 173 378 \$	10 892 177 \$	10 214 213 \$	12 823 213 \$	13 794 077 \$	11 861 234 \$
Passif à court terme	2 793 749 \$	2 410 919 \$	1 325 888 \$	3 538 340 \$	4 183 084 \$	2 016 558 \$
Dû aux producteurs (fonds roulement)	526 993 \$	530 757 \$	533 452 \$	538 686 \$	544 131 \$	546 582 \$
Dettes long terme (CUEC)	-	-	-	30 000 \$	30 000 \$	-
Soldes de fonds	7 852 636 \$	7 950 501 \$	8 354 873 \$	8 716 187 \$	9 036 862 \$	9 298 094 \$
PASSIF- TOTAL	11 173 378 \$	10 892 177 \$	10 214 213 \$	12 823 213 \$	13 794 077 \$	11 861 234 \$

ÉTAT DES RESULTATS						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffres d'affaires- Bois et prélevés	23 553 009 \$	23 300 864 \$	22 790 797 \$	22 763 721 \$	26 379 617 \$	26 038 762 \$
Chiffres d'affaires- Revenus Autres	139 455 \$	149 351 \$	150 721 \$	255 982 \$	202 500 \$	169 911 \$
Chiffres d'affaires- Revenus Financiers	173 204 \$	159 981 \$	308 719 \$	280 411 \$	259 302 \$	144 878 \$
Chiffres d'affaires- TOTAL	23 865 668 \$	23 610 196 \$	23 250 237 \$	23 300 114 \$	26 841 419 \$	26 353 551 \$
Charges - Bois et Transport	22 906 980 \$	22 592 980 \$	21 905 299 \$	22 040 611 \$	25 574 839 \$	25 121 276 \$
Charges - Administration	935 997 \$	919 351 \$	940 566 \$	898 189 \$	945 905 \$	971 047 \$
Charges- TOTAL	23 842 977 \$	23 512 331 \$	22 845 865 \$	22 938 800 \$	26 520 744 \$	26 092 323 \$
Excédent	22 691 \$	97 865 \$	404 372 \$	361 314 \$	320 675 \$	261 228 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS / PAR FONDS						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds- Administration	5 271 610 \$	5 137 564 \$	5 274 442 \$	5 329 088 \$	5 377 291 \$	5 483 709 \$
Fonds- Recherche et promotion	1 180 835 \$	1 318 452 \$	1 448 126 \$	1 587 693 \$	1 740 500 \$	1 809 795 \$
Fonds- Mise en valeur	658 109 \$	730 201 \$	814 029 \$	919 806 \$	1 031 812 \$	1 107 843 \$
Fonds- Roulement	349 516 \$	362 603 \$	397 250 \$	437 920 \$	455 679 \$	459 054 \$
Fonds- Investissement	392 566 \$	401 681 \$	421 026 \$	441 680 \$	431 580 \$	437 693 \$
SOLDES DE FONDS CUMULATIF	7 852 636 \$	7 950 501 \$	8 354 873 \$	8 716 187 \$	9 036 862 \$	9 298 094 \$

ÉVOLUTION DES FONDS – PAR FONDS (EN MILLIERS)



Annexe F :
Participation aux réunions 2012-2022

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS 2012-2022

ANNÉE	PARTICIPATION RÉUNIONS PRINTEMPS	PARTICIPATION RÉUNIONS D'AUTOMNE	TOTAL	AGA
2012	192	266	458	120
2013	152	253	405	65
2014	159	275	434	73
2015	177	257	434	77
2016	175	286	461	84
2017	165	243	408	98
2018	187	275	462	93
2019	166	231	397	97
2020	0	0	0	0
2021	0	126	126	83
2022	134	243	377	75

Annexe G :

Suivi des objectifs et cibles stratégiques pour la période 2017-2022

SUIVI DES OBJECTIFS ET CIBLES POUR LA PÉRIODE 2017-2022

PRIORITÉ	OBJECTIFS	PISTES D'ACTION	INDICATEURS ET CIBLES STRATÉGIQUES	SUIVI
MARCHÉ	<ul style="list-style-type: none"> Développer de nouveaux marchés ; Positionner la forêt privée dans la nouvelle économie mondiale du carbone; Renforcer l'avantage concurrentiel de la forêt privée comme source d'approvisionnement en bois certifié; Poursuivre l'implication dans l'aménagement forestier. Amélioration de l'efficacité du transport 	<ul style="list-style-type: none"> Trouver des marchés pour le bois de faible dimension; Trouver un marché stable pour le tremble; Développer le marché des crédits carbone Continuer à développer le système ISO 14001 afin de répondre aux exigences de l'industrie en matière de certification; Être leader dans l'aménagement forestier en ayant une administration simple et efficace; Meilleure gestion de la flotte de transport. 	<ul style="list-style-type: none"> Un nouveau marché pour le bois à pâte résineux d'ici 2020; Un nouveau marché d'importance pour le tremble d'ici 2020; Un projet carbone d'ici 2021; Certification SFI de l'approvisionnement de Résolu et Rétabec maintenue; Maintien ou augmentation de la quantité de travaux d'aménagement forestier; Introduction de la géomatique dans la gestion de la flotte. 	<ul style="list-style-type: none"> Oui, Résolu prend le sous-diamètre Ouverture de l'usine de panneaux de Chambord Suivi du projet de règlement, en développement Maintien de la certification et de la collaboration Oui grâce aux nouveaux budgets des programmes spéciaux Non réalisé mais des coordonnées GPS sont utilisées pour la traçabilité
IMAGE DE L'ORGANISATION, VISIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> Faire mieux connaître l'organisation et son rôle; Faire valoir la forêt privée auprès des instances régionales; Accentuer la présence du Syndicat sur le web. 	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer les administrateurs et représentants de paroisse dans les affaires régionales; Produire un document d'information; Utiliser davantage les adresses courriel pour communiquer; Tableau de bord des activités sur le site internet. 	<ul style="list-style-type: none"> Présence du SPB dans au moins 3 nouveaux conseils ou comités municipaux d'ici 2020; Document d'information sur le SPB disponible pour 2021; Site internet dynamique en opération pour 2017; 	<ul style="list-style-type: none"> Non mais une tournée des MRC a été réalisée par le directeur et le président Oui, étude sur les retombées économiques distribuée lors de la tournée Oui, en vigueur et tenu à jour
SERVICES OFFERTS	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à offrir des formations et diversifier l'offre; Augmenter l'offre de support technique aux producteurs; Promouvoir la santé-sécurité au travail 	<ul style="list-style-type: none"> Développer de nouvelles formations adaptées; Continuer à développer le programme d'accréditation des entrepreneurs forestiers; Exercer plus de contrôle sur la récolte. 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir développé et donné de nouvelles formations d'ici 2019; Avoir accrédité 4 nouveaux entrepreneurs d'ici la fin de la période; Programme de santé-sécurité en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> Deux nouvelles formations développées mais n'ont pas eu lieu encore Un seul nouveau entre 2017 et 2022 Oui et intégré dans le SGE
PRODUCTEURS	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les propriétaires non actifs à l'aménagement forestier durable; Développer une stratégie pour attirer la relève; Améliorer le statut fiscal du producteur forestier; Favoriser l'implication de nouveaux producteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Informers les nouveaux acquéreurs de lots boisés, donner le mandat aux représentants de paroisse de les prendre en charge; Réaliser un plan de communication; Revendiquer un taux de taxes différent pour les boisés sous aménagement; Recruter de nouveaux propriétaires dans l'organisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un plan de communication prévoyant l'utilisation de différents moyens; Obtention d'un statut fiscal pour les producteurs forestiers reconnus (au provincial); 5 nouveaux propriétaires faisant partie de la structure d'ici 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> Non, à faire Pas tout à fait mais création d'une nouvelle catégorie d'immeuble pour la taxation et amélioration du PRTF 9 nouveaux représentants de paroisse durant la période

Annexe H :
Objectifs et cibles pour la période 2023-2026

OBJECTIFS ET CIBLES POUR LA PÉRIODE 2023-2026

ÉLÉMENTS	OBJECTIFS	PISTES DE SOLUTIONS	INDICATEURS ET CIBLES STRATÉGIQUES
CADRE LÉGISLATIF DES PLANS CONJOINTS	<ul style="list-style-type: none"> Homologuer l'ensemble des contrats auprès de la RMAAQ Avoir des règlements efficaces et adaptés à notre réalité 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer une façon de régler l'enjeu de confidentialité Revoir l'ensemble des règlements et effectuer une mise à jour si nécessaire Réfléchir à la pertinence des règlements par fonds 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les contrats homologués d'ici 2026 Démarche de révision des règlements effectuée d'ici 2024
PROFIL DES PRODUCTEURS	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance de la nouvelle clientèle de producteurs Mieux faire connaître la forêt privée, ses activités et retombées Mieux faire connaître l'organisation et son rôle 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un portrait régional des propriétaires forestiers Réaliser un plan de communication en collaboration avec une firme externe spécialisée 	<ul style="list-style-type: none"> Portrait réalisé d'ici 2024 Plan de communication réalisé et implanté d'ici 2026
PORTRAIT DE LA RÉCOLTE	<ul style="list-style-type: none"> Supporter les producteurs dans la récolte Contribuer à augmenter l'offre diversifiée de services de récolte 	<ul style="list-style-type: none"> Mieux connaître les besoins et les quantifier Maintenir et promouvoir le programme d'accréditation des entrepreneurs Supporter le développement de nouveaux entrepreneurs 	<ul style="list-style-type: none"> Voir portrait des propriétaires 2 nouveaux entrepreneurs dans la liste d'ici 2026
RÉGLEMENTATION MUNICIPALE ET AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> Simplifier l'environnement d'affaires des producteurs Faciliter l'application de la réglementation sur les milieux humides et hydriques (MHH) Faire en sorte que les bénéfices sociaux et environnementaux que procurent les boisés privés soient reconnus à leur juste valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux efforts d'uniformisation de la réglementation municipale dans la région Maintenir à jour un registre des règlements municipaux Poursuivre l'implication dans le dossier des MHH Rétribution des services environnementaux ou mise en place d'un mécanisme de compensation par la fiscalité foncière 	<ul style="list-style-type: none"> Présence de l'organisation sur le ou les comités responsables Registre et tableau synthèse sur la réglementation municipale à jour Participation aux revendications provinciales sur les services environnementaux
MISE EN MARCHÉ	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la prévisibilité Privilégier des méthodes de façonnage qui favorisent l'ensemble des producteurs dans les ententes négociées Diversifier les sources de revenus des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Signer des contrats de plus d'un an avec l'industrie Convaincre nos clients d'inclure le bois inférieur à 10 cm dans les ententes Continuer de suivre le dossier des crédits carbone et informer les membres des nouvelles opportunités 	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau contrat avec Nordbord d'ici un an Au moins un autre client qui prend le sous-diamètre Minimum 2 correspondances aux membres concernant les nouveautés dans le dossier des crédits carbone
TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer certains aspects opérationnels et logistiques Améliorer l'efficacité de la flotte de transport Maintenir le service de camions autochargeurs Atténuer le problème de pénurie de main d'œuvre et de camions Réduire les distances de transport 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la collaboration avec les camionneurs via le comité technique Évaluer le besoin en autochargeurs Réfléchir à comment l'organisation peut aider à rendre le service viable Négocier une entente à moyen terme avec l'Association des transporteurs Favoriser la signature d'ententes avec plusieurs clients 	<ul style="list-style-type: none"> Minimum 2 réunions par année Voir portrait des propriétaires forestiers Nouvelle entente d'ici 2024 Maintenir ou augmenter le nombre de clients
GOVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la relève au sein des instances décisionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Trouver un ou des mécanismes pour favoriser la relève Adapter la réglementation pour permettre plus de souplesse Faire un effort pour combler les postes vacants dans la structure des représentants de paroisse 	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme implanté d'ici 2026 Voir révision des règlements Comblé au moins 3 sur 5 postes vacants (réf. déc. 2022)

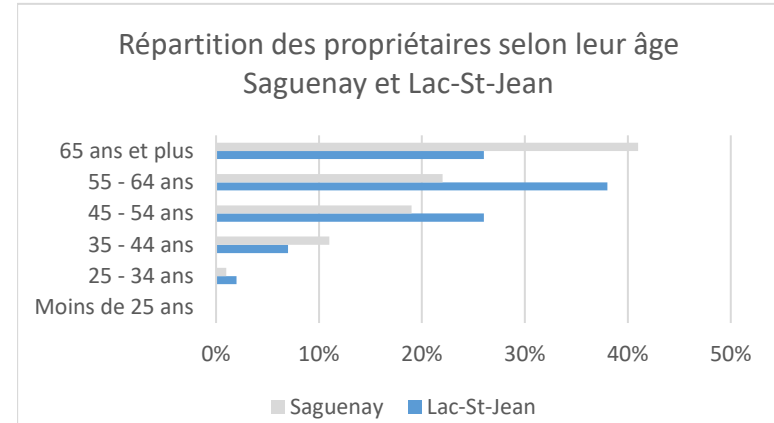
Annexe I :
Tableau de bord pour la période 2017-2022

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

TABLEAU DE BORD DE LA PÉRIODE 2017-2022

RÉVISION PÉRIODIQUE 2017-2022 PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS QUI PRENNENT DE L'ÂGE

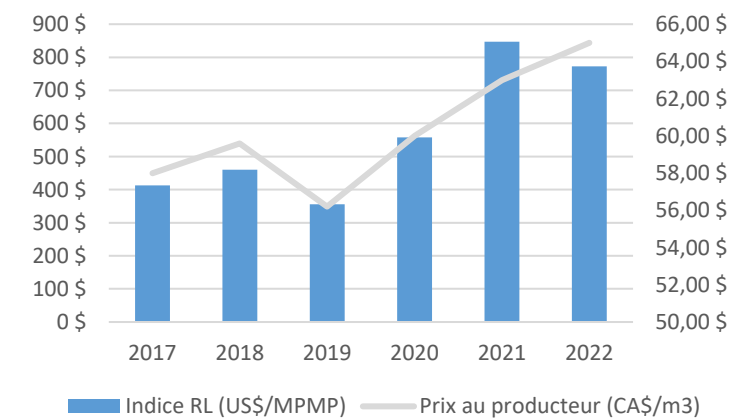


Source : Sondage Fédération des producteurs forestiers du Québec/Agéco 2012

UN CHANGEMENT DE PROFIL QUI S'AMORCE

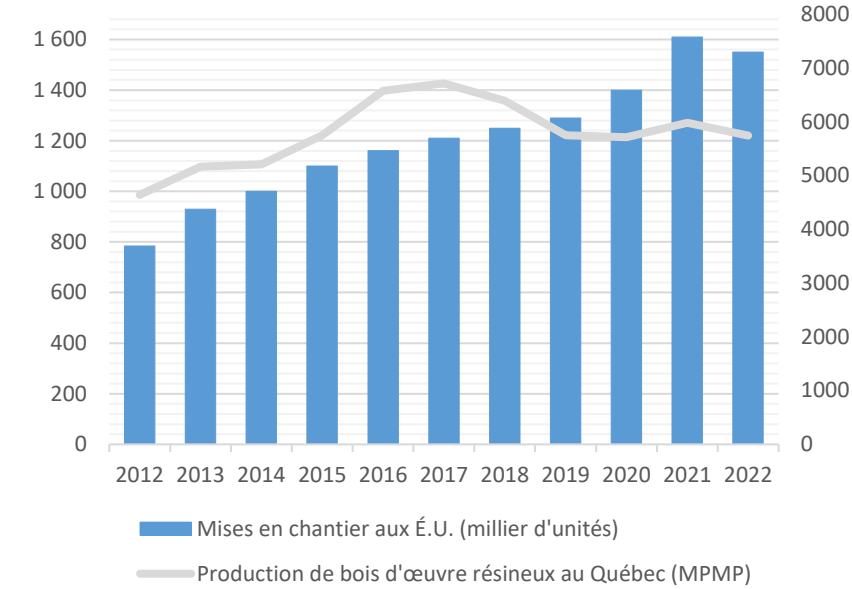
- De plus en plus de nouveaux propriétaires
- Des données sur ceux-ci qui datent de 2012 et qui doivent être mises à jour

DES PRIX AU PRODUCTEUR EN ADÉQUATION AVEC LES MARCHÉS



UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE FAVORABLE

Évolution des mises en chantier et de la production de bois d'oeuvre au Québec

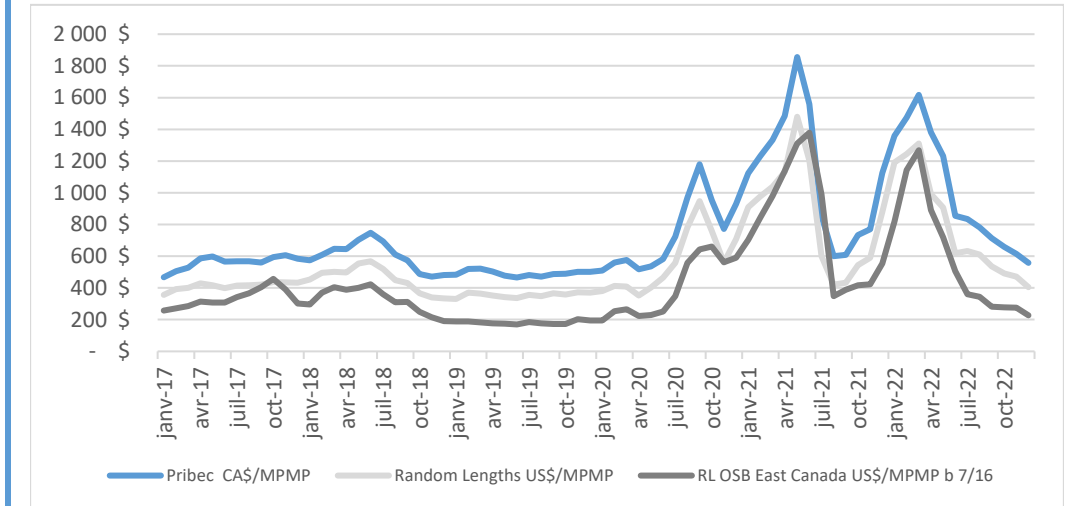


DES LIVRAISONS ET UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN LÉGÈRE PROGRESSION

Livraisons par essence 2017-2022 (m3) et chiffre d'affaires

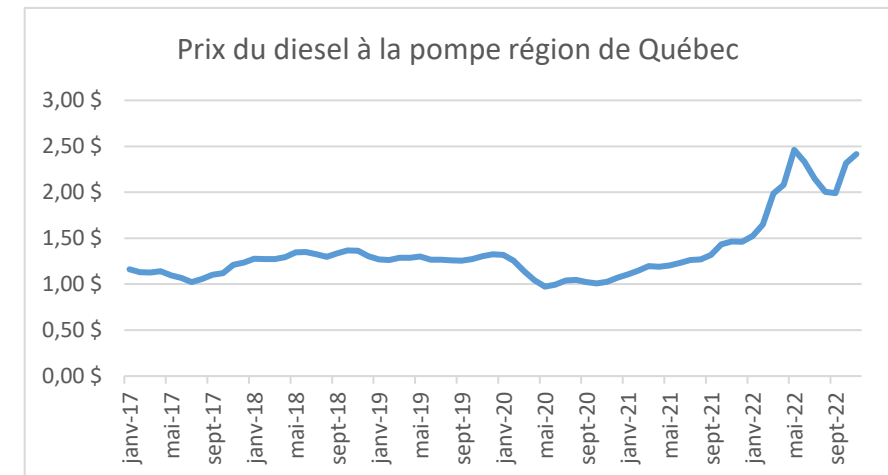
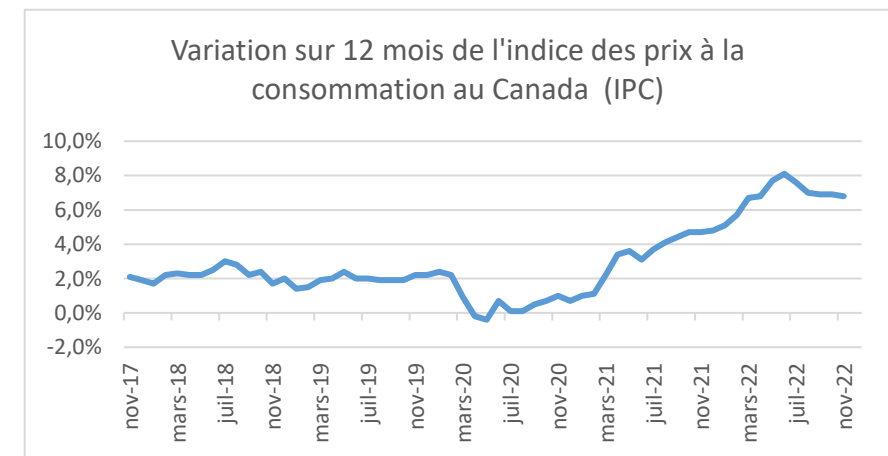


DES PRIX STABLES POUR LE BOIS D'ŒUVRE MAIS QUI SUBISSENT LES EFFETS DE LA PANDÉMIE



LA PANDÉMIE AFFECTE TOUTE L'ÉCONOMIE

- Les coûts de production explosent



ANNEXE 5

Évaluation périodique des interventions du Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans la mise en marché du produit visé par
le Plan conjoint
Réponses aux questions de la Régie
Mars 2023

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DE PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA RÉGIE

A. MISE EN MARCHÉ

- 1. Est-ce que votre région forestière fait face à des enjeux de disponibilité des entrepreneurs forestiers ? Pouvez-vous brosser un portrait des entrepreneurs forestiers actifs sur votre territoire ? Quelle proportion de ceux-ci est accréditée selon les normes environnementales (SGE) ?*

La région n'échappe pas aux défis reliés au manque de main d'œuvre et le secteur forestier n'est pas épargné. Plusieurs entrepreneurs forestiers ont de la difficulté à recruter des opérateurs et même à les conserver au sein de leurs entreprises. La réouverture de l'usine de panneaux de Chambord est venue ajouter de la pression sur la demande d'effectifs en récolte et surtout en transport forestier. Cette situation fait en sorte qu'il est difficile d'augmenter la production à court terme pour profiter de l'ouverture d'un marché de tremble tout en conservant le même niveau de récolte dans le résineux.

Au niveau des opérations de la récolte, on peut compter actuellement une quarantaine d'entrepreneurs qui œuvrent en forêt privée. De ce nombre, huit sont accrédités à notre programme d'accréditation d'entrepreneurs forestiers qui est intégré à notre système de gestion environnementale (SGE). Ces entreprises sont suivies et leur travail est évalué tout au long de la saison. Les volumes produits par ces entreprises accréditées correspondent à près de 50% de tous les volumes récoltés sur le territoire du plan conjoint. Les autres entreprises œuvrent sur une base occasionnelle et font également l'objet d'une surveillance et d'un contrôle pour la qualité environnementale.

Pour ce qui est des entreprises de transport, tous les transporteurs qui œuvrent pour le Syndicat sont pris en charge par notre SGE.

- 2. Un des enjeux identifiés lors de la dernière évaluation périodique était la qualité du bois livré par les producteurs du territoire du Syndicat. Est-ce encore un enjeu et quels sont les travaux du Syndicat à cet effet ?*

Depuis la dernière évaluation périodique, la qualité du bois récolté et livré à nos clients a été de beaucoup améliorée. L'ajout d'une ressource sur le terrain et un suivi plus exhaustif lors des opérations de récolte ont donné des résultats plus que satisfaisants. Des

vérifications réalisées par nos clients et à l'interne nous démontrent que les standards de qualité sont atteints.

- 3. Comment expliquez-vous que le nombre de producteurs inscrit au registre du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (anciennement ministère des Forêts de la Faune et des Parcs) a augmenté durant la période visée alors que partout ailleurs au Québec, on observe plutôt une décroissance ? Quel rôle a joué le Syndicat dans cette tendance, le cas échéant ?*

Selon nous, le nombre de producteurs inscrits au registre des producteurs forestiers a augmenté durant la période de l'évaluation pour trois principales raisons dont deux plus particulières à notre région. L'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette a certainement influencé plusieurs propriétaires car le certificat de producteur est requis pour pouvoir bénéficier du programme d'arrosage préventif contre l'insecte. Deuxièmement, au niveau des budgets d'aménagement, un programme spécifique visant le reboisement de superficies en friche a permis de mettre en valeur le potentiel de nombreuses parcelles de terrain, lesquelles ont dû être enregistrées au préalable. Finalement, la mesure permettant d'étaler les revenus de la récolte de bois a convaincu beaucoup de producteurs car les opérations sont de plus grande envergure qu'auparavant et, par conséquent, les revenus sont supérieurs.

Le Syndicat, qui agit aussi comme bureau d'enregistrement, a joué un rôle de sensibilisation et d'information sur les avantages associés au statut de producteur forestier reconnu, et ce, par différents moyens. Ces efforts ont eu un impact direct sur la création de nouveaux dossiers ainsi que le renouvellement des certificats déjà existants.

B. GOUVERNANCE

- 4. Devant les fonds accumulés, quelle est votre stratégie pour utiliser ces fonds au profit des producteurs ?*

Le conseil d'administration, par le biais de son comité des finances, a amorcé une réflexion sur l'évolution des soldes de fonds durant la période. À partir du portrait de l'état des soldes de fonds des vingt dernières années et de leur utilisation, le comité a procédé à l'élaboration d'une stratégie de gestion de ceux-ci afin d'établir les niveaux nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation.

Dans un premier temps, l'organisation, afin de demeurer efficace et en santé, doit être capable de faire face à différents risques. Les risques reliés à la gestion des soldes de fonds se divisent en trois catégories, soit les risques économiques, les risques financiers et opérationnels et les risques institutionnels.

Les risques économiques sont reliés à l'activité économique des entreprises comme la fluctuation des prix du bois sur les marchés et du prix des carburants, la disponibilité de la main d'œuvre et les taux d'intérêt.

Les risques financiers et opérationnels sont associés à la structure financière de l'entreprise et aux transactions qu'elle effectue comme la disponibilité des fonds, les délais de paiement, les mauvaises créances et la mauvaise évaluation de certains coûts comme le transport.

Finalement les risques institutionnels sont, quant à eux, associés au besoin de respecter l'environnement légal et réglementaire. Ils s'appliquent également au besoin d'agir d'une façon à laquelle s'attendent les producteurs. Ils nécessitent que l'organisation soit en mesure de faire respecter sa réglementation et de la défendre. Ils exigent aussi que l'organisation ait la capacité de se défendre convenablement face à d'éventuelles poursuites externes.

Les soldes de fonds ont évolué positivement au cours de la période mais demeurent dans la moyenne des vingt dernières années. Ils ont été utilisés à plusieurs fins durant les dernières années, comme par exemple :

- Garantir les paiements aux producteurs en cas de défaut par un client
- Amoindrir les pertes pouvant provenir d'une mauvaise évaluation des frais de transport
- Prémunir l'organisation contre certaines poursuites légales
- Absorber une partie des frais d'administration à l'aide des rendements sur les placements
- Servir de fonds d'investissement pour le développement de marchés

De plus, suivant notre planification stratégique pour la période 2022-2026, plusieurs défis de taille s'offriront à l'organisation. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer l'amélioration de la connaissance du profil des propriétaires forestiers, la mise en place d'un plan de communication, le maintien de la certification et le support aux entrepreneurs qui exigeront des investissements significatifs de la part de l'organisation afin que les producteurs puissent faire face aux défis qui se profilent au niveau environnemental, social et économique.

C. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

5. *Pouvez-vous préciser les priorités en recherche et développement identifiées pour la période 2023-2026?*

Pour commencer, le Syndicat a prévu réaliser un portrait des propriétaires forestiers de la région afin de bien identifier les besoins et mieux orienter ses efforts. Par la suite, un plan de communication sera élaboré en collaboration avec une firme externe spécialisée, ce qui permettra d'améliorer la représentativité de l'organisation envers ses membres. Parmi les dossiers importants de recherche et développement, mentionnons notamment les crédits carbone, qui présentent de plus en plus d'opportunités pour les producteurs dans un contexte de changements climatiques. En ce qui concerne la valorisation de la matière, le marché des branches d'épinette pour la production d'huiles essentielles est encore en développement. Finalement, le Syndicat a aussi collaboré à établir une liste des priorités de recherche pour la forêt privée avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec. Cette liste touche des domaines aussi variés que le rendement des forêts, la sylviculture, les opérations forestières et l'environnement d'affaires des propriétaires.

D. ENJEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

6. *La réglementation sur les milieux humides et hydriques a un impact sur la réalisation d'activités d'aménagement forestier. Est-ce un enjeu pour le Syndicat? Si oui, quel soutien le Syndicat apporte-t-il aux producteurs concernant l'enjeu des milieux humides et hydriques ?*

Les changements apportés à la réglementation sur les milieux humides et hydriques constituent un enjeu important pour le Syndicat. Ils affectent les activités et travaux de nos membres sur leur propriété. C'est pourquoi ceux-ci doivent être bien informés afin d'effectuer une planification adéquate. À ce niveau, le Syndicat a été proactif et a utilisé tous les moyens à sa disposition pour rejoindre le maximum de producteurs. Tout d'abord, la direction de l'organisation s'est assurée que le personnel concerné maîtrise le dossier, selon le processus de formation continue. Par la suite, le sujet a été abordé à de nombreuses reprises dans les assemblées de producteurs, sur le site internet, via l'infolettre et même à l'aide d'une présentation provinciale destinée aux producteurs. De plus, à la fin de l'été 2022, le Syndicat a envoyé à tous ses membres une copie de la nouvelle édition du Guide des saines pratiques d'intervention qui inclut les changements à la réglementation et les références légales mises à jour. En parallèle, l'organisation a représenté les producteurs forestiers lors de plusieurs rencontres de comités dans le cadre de la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques.